

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(66<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> séance du lundi 15 novembre 1993



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5789).

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement supérieur.

M. Serge Poignant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement supérieur.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la recherche.

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la recherche.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la recherche.

MM. Jean-François Mattei,  
Jean-Claude Gayssot,  
Jean-Yves Le Déaut ;  
François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

MM. Jacques Guyard, le président.

M. Alain Devaquet.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5813)

**Réponses** de M. le ministre aux **questions** de : MM. Michel Pelchat, Francis Saint-Ellier, François Loos, Jacques Guyard, Jean-Claude Bois, Jean-Yves Le Déaut, Mme Nicole Carala, MM. Bruno Bourg-Broc, Claude Birraux, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Bernard Leroy, Jean Glavany, Serge Poignant, Jacques Boyon, Christian Estrosi, Alain Marsaud, Yves Deniaud.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

### I. - Enseignement supérieur

Etar B

Titre III. - Report du vote (p. 5826)

Titre IV (p. 5826)

Amendement n° 10 de la commission des finances :  
MM. Michel Jacquemin, rapporteur spécial ; le ministre,  
Louis Mexandeau, Yves Fréville. - Retrait.

Adoption des crédits du titre IV.

Etar C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5828)

### II. - Recherche

Etar B

Titres III et IV. - Adoption (p. 5828)

Etar C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5828)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt de rapports** (p. 5828).
3. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 5828).
4. **Ordre du jour** (p. 5828).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1994 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n<sup>o</sup> 536, 580).

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La parole est à M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement supérieur.

**M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, mes chers collègues, le budget de l'enseignement supérieur inscrit dans le projet de loi de finances pour 1994 représente 2,8 p. 100 du budget général de l'Etat. Il s'élève à 40,2 milliards de francs, en augmentation, à structure constante, de 5,6 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1993.

Placée dans un contexte exceptionnel de rigueur budgétaire, cette augmentation témoigne de la volonté du Gouvernement de considérer l'enseignement supérieur comme l'une de ses préoccupations majeures. Nos universités ont en effet à poursuivre un profond effort d'adaptation. Le défi de l'avenir sera moins celui de la maîtrise globale des effectifs que celui de la définition précise des filières de formation au niveau des différents cycles universitaires, celui de la modernisation des modes de gestion, celui, en fait, de la recherche du bon degré d'autonomie des universités.

L'augmentation de 4,4 p. 100 des effectifs étudiants confirme la décélération pressentie. Les prévisions faites à l'horizon 1997-1998 montrent que l'Université aura davantage à gérer la montée en charge des deuxième et troisième cycles qu'à faire face au défi global et indifférencié du nombre.

Le premier cycle verra une diminution de 4,5 p. 100 de ses effectifs, avec des évolutions toutefois contrastées. Le second cycle connaîtra une poussée de 12 p. 100, très forte en sciences, et le troisième cycle, dont la croissance sera supérieure à 20 p. 100, enregistrera la plus forte pression avec, pour le secteur des sciences, près de 20 000 étudiants supplémentaires sur 47 000 aujourd'hui.

D'ores et déjà on pressent l'importance de l'effort à réaliser dans la diversification des filières de formation, l'adaptation du corps des enseignants, la mise à niveau des moyens, notamment en matière d'équipements.

La forte démographie du troisième cycle devrait avoir pour conséquence une remontée en puissance du nombre de thèses et un regain de vigueur de la recherche universitaire. Il y a là un enjeu déterminant pour notre université.

La rénovation pédagogique est engagée, mais le nombre de formations renouvelées s'avère très différent suivant les universités. Une certaine prudence est affichée par le ministère de l'enseignement supérieur. Est-ce à dire que la préparation pédagogique de la réforme ne s'est pas accompagnée d'un chiffrage suffisant des surcoûts induits? Compte tenu des contraintes budgétaires, il convient d'autant plus d'être attentif que la meilleure réussite des étudiants ne passe pas forcément par une augmentation du nombre d'heures d'enseignement, mais d'abord par une rationalisation du cadre réglementaire et une meilleure cohérence des diplômes. La contractualisation des relations Etat-Université est le pivot d'une politique d'autonomie, notamment en matière de troisième cycle professionnalisé.

Un autre aspect de la modernisation est celui de l'évolution des modes de gestion. L'indispensable accompagnement de la politique contractuelle est la pratique d'un budget lisible, organisé en fonction du projet d'établissement, assorti d'un outil de contrôle de gestion pour le suivi d'exécution, mais aussi une meilleure définition des niveaux de responsabilités financières. La nouvelle approche budgétaire et comptable devrait répondre à ce besoin.

A quand l'affectation d'une enveloppe globale permettant la répartition des moyens en crédits dans le but du véritable accomplissement de l'autonomie, mais aussi dans le respect d'une politique de réduction progressive des disparités entre établissements?

Tout débat sur l'autonomie est un débat difficile pour la bonne et simple raison que l'acceptation de ce mot n'est pas la même suivant qu'il est prononcé par l'Etat, par un enseignant, un président d'université ou par un président de conseil régional.

L'Etat doit garder une responsabilité essentielle : celle de la garantie républicaine de l'éducation, celle de la garantie de l'égalité des chances. Mais le débat sur l'autonomie doit être repris. Il faut donner aux universités plus de liberté d'initiative et d'innovation, tant une meilleure symbiose avec leur environnement apparaît un gage incontournable d'adaptation. Les régions doivent être associées à ce suivi de la politique universitaire, ce qui ne signifie pas abdication de l'Etat ou ingérence des pouvoirs politiques locaux.

La recherche du bon équilibre doit être permise par l'ouverture du champ de l'expérimentation. Une situation de blocage institutionnel, voire constitutionnel, si elle devait perdurer, révélerait une grave incapacité de notre pays à se remettre en cause.

Ces considérations d'ordre général étant faites, venons-en à quelques caractéristiques essentielles de ce budget : des politiques soutenues en faveur de l'action sociale et des infrastructures, une croissance modérée des moyens en personnels, une faiblesse dans le soutien à la recherche.

S'agissant des conditions d'accueil des étudiants, l'action sociale constitue indiscutablement une priorité du ministère puisque ses crédits augmentent de 10,6 p. 100. Cette évolution permettra de poursuivre l'application du plan social étudiant lancé en mars 1991.

Les crédits de bourses augmenteront, en 1994, de 12,6 p. 100, ce qui permettra une revalorisation de 5 p. 100 des montants et une nouvelle progression des effectifs boursiers dans la perspective d'atteindre 25 p. 100 des étudiants dans les prochaines années, contre 19 p. 100 actuellement. C'est de la part du Gouvernement un effort incontestable et d'importance qu'il convient de saluer.

En ce qui concerne les prêts, je me permets de souhaiter un approfondissement de la réflexion sur cette question. Le rapport Prévost propose deux intéressantes hypothèses de travail : le prêt social régional et le plan épargne-formation.

Le coût de la bonification des taux d'intérêt serait à la charge des régions, la garantie des prêts étant assurée par l'Etat. Est-ce vraiment aux régions d'intervenir à ce sujet ? Il serait injuste pour l'étudiant que se créent des conditions financières d'accès aux prêts inégales suivant les régions. Cela mérite réflexion.

Les crédits relatifs à l'hébergement et à la restauration universitaire sont en augmentation de 4,8 p. 100. Le prix du ticket-restaurant ne sera majoré que de 3,2 p. 100. L'objectif est d'ouvrir 50 000 places supplémentaires de restaurant d'ici à 1995.

S'agissant du logement, l'essentiel est déjà de poursuivre l'effort de construction : 22 000 unités d'habitation ont été construites de 1991 à 1993 et il est prévu d'en construire au moins 6 000 en 1994. La présence étudiante dans le parc privé doit être significative, car elle contribue à l'entretien du patrimoine social et à l'animation des centres villes. En 1991-1992 plus de 80 000 logements ont pu ainsi être trouvés. Au total, cela représente 137 000 étudiants logés par l'ensemble du dispositif.

Pour une raison de maîtrise budgétaire, le législateur souhaite introduire des conditions d'accès à l'allocation de logement sociale. Cette démarche doit naturellement être faite avec le plus grand souci d'équité sociale. Souhaitons, monsieur le ministre, qu'un compromis acceptable soit trouvé pour les étudiants aux ressources modestes.

Pour ce qui est des infrastructures, 1994 sera la quatrième et avant-dernière année d'exécution du plan Université 2000 adopté au mois de janvier 1992. Ce schéma est consolidé par les crédits d'équipement du ministère qui se montent à 3,437 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 3,3 p. 100.

Il est heureux de constater que le projet de budget pour 1994 traduit la volonté du Gouvernement de s'inscrire dans le rythme annuel prévu. Mais quelle sera exactement la situation au 31 décembre 1993, à la veille de la signature du nouveau contrat de plan, monsieur le ministre ? Contractualiserez-vous les retards observés en crédits de paiement à la fin de cette année ?

Une des principales caractéristiques du financement de ce plan est de reposer conjointement sur l'Etat et les collectivités. Au départ, le montant des dépenses s'élevait à 24 milliards de francs. Il a été finalement arrêté très au-dessus, à 32,5 milliards, auxquels s'ajoutent les participa-

tions attendues du FEDER. Le financement de l'Etat est resté à son niveau initial de 16,2 milliards, tandis que l'apport des collectivités locales a doublé par rapport au niveau d'origine.

Cette augmentation de la part des collectivités territoriales dans la construction et l'équipement d'universités ou de centres de formation supérieure ne saurait toutefois, bien sûr, décharger l'Etat de ses responsabilités. Aussi m'apparaît-il opportun d'envisager dès maintenant un nouveau plan d'équipement appelé à succéder au schéma « Université 2000 ».

J'attire par ailleurs votre attention, monsieur le ministre, sur la nécessité de veiller d'une manière encore plus approfondie à la péréquation des moyens sur l'ensemble du territoire. Globalement, les régions petites ou moyennes semblent s'être beaucoup plus engagées en faveur de leurs universités. Certes, le CIAT a apporté des éléments correcteurs, mais il serait souhaitable que, dans le cadre du XI<sup>e</sup> Plan, l'Etat s'engage dans une politique plus attentive de péréquation nationale.

Un point très positif de l'action gouvernementale a été la décision du comité interministériel des villes et du développement social urbain du 29 juillet dernier d'affecter un montant de 400 millions de francs à des opérations relevant du domaine universitaire dans des quartiers défavorisés. Je me félicite de cette mesure.

Monsieur le ministre, s'agissant des bibliothèques universitaires, il serait intéressant que vous précisiez le plan de financement que vous comptez mettre en œuvre. En effet, vos prédécesseurs n'ont pas tenu le rythme d'investissement prévu. Le projet de budget pour 1994 fixe une enveloppe de 200 millions qui, certes, traduit un effort de l'Etat, mais s'inscrit néanmoins dans le cadre d'une progression modérée.

Un mot du développement des filières professionnalisées. La croissance la plus forte est celle des IUT. Le rythme de création de 50 000 places en cinq ans est largement tenu. Le succès de cette filière doit s'accompagner d'une action de clarification, dans l'esprit des étudiants, du positionnement des différentes voies - IUP, IUT - et de l'étude d'une véritable filière technologique, y compris les formations d'ingénieurs. Mais je crois savoir, monsieur le ministre, que vous avez déjà engagé une réflexion sur cette piste.

Quant aux personnels d'enseignement et de recherche, l'affectation d'un cinquième des créations d'emplois prévues dans le budget de l'Etat au bénéfice des enseignants universitaires constitue un des indices majeurs du caractère prioritaire donné par l'Etat à l'enseignement supérieur. Est en effet prévue la création de 700 emplois d'enseignants-chercheurs et de 200 emplois d'agrégés. S'y ajoutent 150 équivalents-emplois en crédits pour rémunérer 300 professeurs associés à mi-temps. Au total, cela représente 1 050 emplois nouveaux.

Des mesures ont été prises depuis 1989 pour diversifier les modalités de recrutement et les statuts des universitaires et pour revaloriser les carrières. Cette amélioration mérite d'être signalée. Il m'appartient toutefois de déplorer que ces réformes n'aient pas suffi à éviter une certaine dégradation du taux d'encadrement des étudiants et des conditions de travail.

De trop grandes disparités sont observables d'une université à l'autre concernant les taux de candidature, les taux de qualification, les taux de couverture. Je partage à cet égard l'analyse du comité national d'évaluation quant aux risques de « localisme » trop poussé qu'entraîne la nouvelle procédure de recrutement.

En ce qui concerne la recherche, la totalité des allocations est désormais transférée au budget de cette administration. Mais restent inscrites au budget de l'enseignement supérieur les allocations de monitorat qui présentent l'avantage, au-delà de la contribution à une politique de recherche, d'offrir à des étudiants de troisième cycle la possibilité d'être prérecrutés par un établissement d'enseignement supérieur. De ce point de vue, nous regrettons de voir la dotation de cette formule baisser de 5 p. 100 par rapport à 1993.

Un mot sur la recherche universitaire pour attirer votre attention sur l'évolution défavorable des soutiens de programme - moins 2,4 p. 100 - qui constituent les moyens de fonctionnement courant des laboratoires.

**M. Yves Fréville.** Tout à fait !

**M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial.** Cette rigueur fait suite à celle déjà décrite par mon prédécesseur lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1993.

La logistique des établissements repose sur les personnels non enseignants et sur les subventions destinées aux moyens de fonctionnement. Les crédits consacrés aux IATOS progressent de 5 p. 100 et ceux destinés au fonctionnement croissent de 4,8 p. 100. Cette progression en masse peut-elle être comparée à celle des effectifs étudiants ? Je ne le pense pas. Mon rapport écrit présente un tableau faisant apparaître l'évolution défavorable du taux d'encadrement des étudiants.

Des modifications sensibles sont intervenues sur le plan statutaire grâce, notamment, à la refonte des grilles de la fonction publique. Ce sont surtout les corps spécifiques des bibliothèques qui ont bénéficié des mesures statutaires les plus importantes.

En ce qui concerne les subventions de fonctionnement, toutes les indications chiffrées ne me sont pas parvenues. Je rappelle simplement qu'à terme le système analytique de répartition des moyens, dit système SANREMO doit permettre à chaque établissement de disposer d'une enveloppe globale pour renforcer son autonomie et sa responsabilité.

Quelques remarques très rapides sur les bibliothèques.

J'ai stigmatisé les retards accumulés en matière de construction. Je dois, à l'inverse, signaler que les crédits de fonctionnement évoluent favorablement, en augmentation de 9 p. 100. Je souhaite insister sur la nécessité d'élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires aux étudiants.

Les crédits de fonctionnement des IUFM sont en baisse de 2,4 p. 100.

Les crédits de formation professionnelle et des relations internationales sont en progression sensible.

Enfin, les subventions à l'enseignement supérieur privé sont en augmentation de 5,4 p. 100. J'estime, pour ma part, que cet effort est insuffisant pour combler les retards accumulés du fait de la très forte croissance des effectifs de certaines écoles privées. Notre commission des finances, à l'unanimité, souhaite que vous consentiez un juste effort.

Pour conclure, monsieur le ministre, nous savons tous ici que, dans un cadre budgétaire contraignant, la volonté de notre pays d'assurer au plus grand nombre des jeunes Français l'accès à l'enseignement supérieur est un acte politique majeur que nous soutenons.

Certes, des arbitrages doivent être faits. Ils sont difficiles. La commission des finances de cette assemblée, en ayant voté les crédits que vous nous proposez, vous indique clairement, monsieur le ministre, l'appui qu'elle

vous apporte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Serge Poignant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement supérieur.

**M. Serge Poignant, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je dois rapporter ce budget de l'enseignement supérieur pour 1994 au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, dans la difficile conjonction générale que nous connaissons et qu'a rappelée mon collègue Michel Jacquemin, et dans la difficile conjonction particulière d'accueil des étudiants en université, notamment en faculté des lettres, et plus précisément en sociologie et en psychologie.

Monsieur le ministre, la commission a considéré votre budget comme bon au regard des contraintes du budget général de l'Etat.

**M. Jean-Claude Gaysot.** Allez le dire aux étudiants !

**M. Serge Poignant, rapporteur pour avis.** En effet, il ne s'agit pas pour moi de minimiser les problèmes d'accueil d'étudiants, mais il me faut souligner que vos crédits sont en augmentation de 6 p. 100 par rapport au budget rectifié de 1993, ce qui me paraît tout à fait significatif de la volonté gouvernementale de continuer à donner la priorité à l'enseignement supérieur...

**Mme Muguette Jacquaint.** Si ce n'était pas une priorité, alors !

**M. Serge Poignant, rapporteur pour avis.** ... si l'on veut bien considérer l'augmentation globale du budget de l'Etat, 1,1 p. 100, ainsi que le chiffre prévisionnel d'augmentation du nombre des étudiants pour la rentrée 1994, 3,2 p. 100.

Il me faut, par ailleurs, souligner que la situation inhérente à la rentrée 1993 est bien le résultat de la politique d'un précédent gouvernement qui a proclamé haut et fort qu'il fallait mener 80 p. 100 d'une classe d'âge au baccalauréat sans en mesurer véritablement les conséquences et sans s'en donner suffisamment les moyens.

**M. Eric Raoult.** Eh oui !

**Mme Muguette Jacquaint.** Devaquet s'est trompé, lui aussi !

**M. Serge Poignant, rapporteur pour avis.** Permettez-moi de souligner un point que la commission juge fondamental : la large amélioration des conditions d'orientation et d'information des étudiants.

Je perçois dans votre budget, monsieur le ministre, une volonté de prospective et d'efforts qualitatifs, ce qui m'apparaît comme une condition essentielle pour l'avenir de nos jeunes.

J'ai centré mon rapport sur les conditions de vie des étudiants en me fondant sur le rapport Prévost de juin 1993. Mais avant d'aborder cette question, je voudrais dégager quelques points d'ordre général. En cela, vous me pardonnez, je reprendrai sans doute certains développements du rapporteur spécial de la commission des finances.

Un recrutement d'enseignants et de personnels non enseignant a été planifié au regard à la fois des effectifs étudiants futurs et des possibilités budgétaires. Ainsi, 1 200 emplois de professeurs et enseignants chercheurs seront-ils créés à la rentrée 1994 ainsi que 208 emplois

de personnels non enseignants. Par ailleurs, la poursuite de la revalorisation de la situation de l'ensemble des personnels me paraît pouvoir être réalisée.

La commission appelle toutefois votre attention sur la nécessité d'ajustements ciblés de l'effort budgétaire, considérant les pourcentages de variation des effectifs très différents d'une formation à l'autre.

En ce qui concerne les infrastructures et les équipements, la commission a bien noté les 3 200 millions de francs inscrits en autorisations de programme, auxquels il convient d'ajouter les 400 millions de francs financés à partir de l'emprunt du 25 juin 1993 et qui vous serviront à accélérer le programme Université 2 000 afin que, hors Ile-de-France, ce plan soit mené à terme en 1995. Je me félicite de cette décision de nature à combler le retard préjudiciable qui avait été pris ces dernières années.

Les crédits de fonctionnement augmentent de 4,8 p. 100. La commission souhaite qu'il vous soit possible de développer les expériences nouvelles en matière d'enseignement que vous souhaitiez engager en juin dernier, et d'affirmer votre politique en la matière.

Pour ce qui est des bibliothèques, elle constate l'augmentation de 7,4 p. 100 des crédits, pourcentage en soi important, mais elle rappelle les forts retards pris en ce domaine. En effet, seuls 65 000 mètres carrés sur les 350 000 prévus auront été mis en service pendant les quatre premières années du plan.

La commission appelle également votre attention sur les faibles crédits - malgré un accroissement de 5,7 p. 100 - globalement apportés aux établissements d'enseignement supérieur privés.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Aïe !

**M. Serge Poignant,** *rapporteur pour avis.* Des questions vous seront certainement posées sur cette faiblesse globale, ainsi que sur une éventuelle possibilité, que vous avez récemment évoquée, de passer des contrats avec ces établissements. J'insiste, pour ma part, sur leur importance pour la formation de nos jeunes et de nos cadres.

Enfin, monsieur le ministre, je me réjouis que votre ministère regroupe l'enseignement supérieur et la recherche, qui doivent être fortement liés. Mais il m'apparaît que, si le BCRD - le budget civil de recherche et développement - est en augmentation de 3,7 p. 100, le volet « recherche universitaire » demeure en stagnation.

Venons-en maintenant à la politique sociale d'accompagnement des étudiants.

La commission a constaté avec satisfaction l'augmentation des crédits consacrés aux bourses et secours d'études : 598 millions de francs, soit 12,5 p. 100.

Par ailleurs, les crédits consacrés aux œuvres universitaires augmentent de près de 50 millions de francs pour de nouvelles places de restaurant et le fonctionnement des cités universitaires, et 6 000 logements supplémentaires seront ouverts à la rentrée 1994 avec un crédit de 115 millions de francs inscrits au budget du ministère du logement.

Ainsi, l'amélioration des conditions de vie des étudiants dans le contexte difficile que j'ai rappelé au tout début de mon rapport sera maintenue.

Monsieur le ministre, conscient que l'enseignement supérieur n'est plus réservé à une élite et qu'une demande croissante d'accompagnement social pour des jeunes issus de milieux modestes continuera de s'accroître, vous avez, en avril 1993, demandé à M. Prévos, ex-directeur du Centre national des œuvres universitaires, un rapport faisant le bilan du plan social mis en œuvre par le précédent gouvernement et proposant de nouvelles pistes d'action.

Ce rapport vous a été remis à la fin du mois de juin 1993. Je l'ai consulté, et il m'apparaît, au-delà du bilan proprement dit, riche de propositions autant dans le domaine des aides financières directes que dans celui des aides indirectes, telles que le logement et la restauration.

Si l'on peut prétendre atteindre le pourcentage de 25 p. 100 d'étudiants boursiers dans les prochaines années contre 19 p. 100 actuellement, il n'en demeure pas moins que le seul système des bourses ne paraît pas pouvoir répondre aux besoins nouveaux.

Le rapport Prévos, qui a été discuté en commission, préconise notamment l'idée d'un « prêt social régional », parallèlement aux prêts bancaires actuels, ainsi qu'un système de « plan d'épargne-formation ». Il constate que le prêt bancaire est jusqu'ici administrativement difficile d'accès et trop onéreux mais qu'il peut garder toute sa place s'il est simplifié.

Le « prêt social régional » serait à définir par un groupe de travail accompagné de spécialistes du système bancaire, de responsables des milieux économiques, de l'administration et d'étudiants. Devra-t-il être vraiment régional ou bien départemental ? Quelle pourra être l'intervention de l'Etat ? Faudra-t-il conduire des expériences ? Je me pose, avec la commission, toutes ces questions, mais je pense qu'il faut effectivement diversifier le système d'aides directes et que l'établissement d'un grand système de prêt répond à un besoin majeur.

Dans le domaine du logement, le rapport Prévos lance également des pistes sur la création de structures nouvelles et sur l'amélioration des services existants.

Vous avez récemment défini, monsieur le ministre, les nouvelles conditions d'attribution de l'ALS - l'allocation de logement à caractère social - pour les étudiants. Ces conditions me semblent devoir donner satisfaction, prenant en compte soit le revenu de la famille, avec un plafond de 20 000 francs par mois, soit l'autonomie de l'étudiant, également avec un plafond de ressources - 3 300 francs par mois -, pour que celui-ci puisse bénéficier de l'allocation à taux plein. Ces conditions m'apparaissent pouvoir répondre ainsi aux besoins du plus grand nombre tout en respectant le caractère social même de l'aide.

Pour la restauration universitaire, le rapport Prévos propose qu'une progression de l'aide de l'Etat réservée à l'amélioration du coût-déjeuner soit programmée sur les trois années qui viennent et suggère que soit étudiée la possibilité de création d'un ticket-repas étudiant pour les sites isolés.

Parmi l'ensemble des améliorations possibles proposées, l'augmentation de la subvention de l'Etat par repas me semble devoir retenir particulièrement votre attention.

Monsieur le ministre, vous avez assuré la commission de votre volonté d'examen attentif des propositions du rapport Prévos et de mise en œuvre de certaines des mesures préconisées avant la fin de l'année 1994. J'en ai pris bonne note, et je m'en réjouis.

En conclusion, la commission estime que le budget de l'enseignement supérieur pour 1994 est, je le répète, un bon budget dans le cadre du budget général de l'Etat et compte tenu de la conjoncture actuelle, tout en ajoutant qu'elle le considère comme un budget d'étape, dans l'attente de choix à venir qui demeurent à préciser.

En conséquence, elle a donné un avis favorable à l'adoption des crédits et je vous propose donc, mes chers collègues, d'adopter le budget de l'enseignement supérieur pour 1994.

Permettez-moi néanmoins, monsieur le ministre, d'insister, au nom de la commission et en mon nom personnel, sur le problème majeur de l'orientation et de l'information des jeunes, problème qui, n'ayant pas été traité à temps par vos prédécesseurs, est, pour une large part, à l'origine de la situation difficile que traversent aujourd'hui certaines universités.

**M. Eric Raoult.** Tout à fait !

**M. Serge Poignant, rapporteur pour avis.** Il faut bien reconnaître également que la peur de l'avenir et du chômage a probablement été à l'origine d'un certain nombre d'inscriptions en études longues à la dernière rentrée universitaire, sorte d'inscriptions refuges en attente de jours meilleurs.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, que, dans le cadre de vos possibilités budgétaires, le maximum soit fait pour une mise en œuvre rapide des constructions et créations de postes là où elles apparaissent les plus urgentes.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Partout !

**M. Serge Poignant, rapporteur pour avis.** Je sais que, comme l'ensemble du Gouvernement, vous vous préoccupez du système global de formation en France, et j'espère que vous trouverez, que nous trouverons rapidement des solutions pour que des milliers de jeunes ne s'engouffrent indifféremment vers les universités avec comme pauvre perspective à la sortie l'inscription à l'ANPE. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Charles Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche.

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** C'est sans jubilation particulière que je renoue avec la fonction singulière du député de l'opposition rapporteur spécial de la commission des finances.

**M. Eric Raoult.** Ça durera longtemps !

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** J'ai connu cette fonction il y a longtemps déjà. J'en ai mesuré l'intérêt (*Sourires*) et je le mesure d'autant plus que, cette fois encore, il s'agit de rapporter un budget ô combien intéressant, celui de la recherche.

Puisque j'en suis à évoquer des souvenirs, monsieur le ministre, l'an dernier, à la même époque, j'étais à votre place, dans une position pas forcément confortable non plus : j'avais à défendre le budget de la mer. Mais celui-ci, pas plus que ceux qui l'avaient précédé, n'avait l'ambition – ni les moyens, d'ailleurs – d'être une priorité nationale. Ce qui complique votre exercice, c'est que le budget que vous présentez prend la suite d'une longue série de budgets de la recherche qui eux, affichaient une réelle priorité et en portaient témoignage. Or j'ai le regret de constater que, s'agissant du vôtre, cette priorité est assez largement dissimulée.

Le budget civil de la recherche et du développement, qui regroupe l'ensemble des crédits de l'Etat affectés à la recherche civile, s'élève, dépenses ordinaires et crédits de paiement additionnés, à 51,588 milliards de francs pour 1994, soit une progression de 2 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1993 et de 3,70 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative pour 1993, cette dernière pouvant, selon le cas, offrir une meilleure référence que la première, mais on comprendra que j'ai le souci de comparer les budgets d'une année sur l'autre !

Toujours est-il que, par rapport aux années précédentes, la progression du BCRD sera en net ralentissement, puisque les crédits inscrits dans la loi de finances de 1993 augmentaient de 5 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1992.

L'infléchissement est d'ailleurs plus marqué encore si l'on prend en compte les autorisations de programme, puisque le BCRD, en totalisant dépenses ordinaires et autorisations de programme, diminue de 2,2 p. 100 par rapport à la loi de finances 1993 et « progresse » – on comprendra que je mette des guillemets – de 1,2 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative de cette même année.

Plus inquiétant encore à nos yeux, le projet de BCRD ne prévoit que 53 recrutements de chercheurs pour 1994, alors que les budgets précédents maintenaient un taux de recrutement proche de 4 p. 100, avec 250 créations de postes annuelles. Les autorisations de surnombre en gestion – 50 – et la mobilité vers l'enseignement supérieur, qui porte sur 100 postes, compenseront difficilement ce décalage.

De même, le BCRD ne prévoit que 64 créations de postes d'ITA – ingénieurs, techniciens et administratifs – contre 170 en 1993 et 300 en 1992.

Si l'on peut noter une évolution budgétaire assez favorable aux grands programmes comme l'espace, dont les crédits sont d'ailleurs transférés au ministère de l'industrie, ou, dans une moindre mesure, le nucléaire civil, il n'en va pas de même pour les autres organismes de recherche.

Les dotations des EPST, les établissements publics scientifiques et techniques – et là, j'additionne dépenses ordinaires et crédits de paiement, donc je retiens l'hypothèse *a priori* la plus favorable – progressent de 3 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative de 1993 et de 2 p. 100 seulement, soit à peine plus que l'inflation, par rapport à la loi de finances initiale. L'INRETS, l'INED et l'ORSTOM sont convenablement dotés, il faut en convenir, avec des augmentations de, respectivement, 6,5 p. 100, 7,2 p. 100 et 6,4 p. 100. Mais on ne saurait en dire autant des grandes institutions telles que l'INRA, le CNRS, l'INSERM.

A l'exception de l'INED, mais pour des montants très faibles en volume, la « part chercheur » évolue défavorablement pour les EPST. Elle baisse de presque 10 p. 100 au CEMAGREF, le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts, de 6,7 p. 100 à l'INRIA, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, par rapport à la loi de finances initiale de 1993. Les « parts chercheur » des trois grands organismes que sont l'INRA, l'INSERM et le CNRS ne feront au mieux que stagner en francs courants en 1994, même en prenant comme base de comparaison la loi de finances rectificative de 1993, avec des augmentations respectives de moins 0,5 p. 100, plus 0,8 p. 100 et, hélas ! 0 p. 100.

Le désengagement financier de l'Etat renvoie nécessairement à l'augmentation corrélative de la proportion de ressources propres dans le budget des unités de recherche. S'il faut s'en féliciter, il va de soi que cette évolution ne servira que peu la recherche fondamentale, et, dans certains cas, ne doit-on pas redouter, pour certains laboratoires, un risque de dépendance accrue, voire de fragilité accentuée ?

**M. Jean-Claude Gayssot.** C'est certain !

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** Les dotations des établissements publics à caractère industriel et commercial augmentent de 3,5 p. 100 en moyenne par rapport à la loi de finances rectificative de 1993 et de 2,3 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale.

Le fonds de la recherche et de la technologie augmente de 23,5 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative, mais de 3,2 p. 100 seulement par rapport à la loi de finances initiale. D'importantes annulations avaient frappé ce fonds, seul instrument incitateur géré directement par le ministère et qui permet, grâce à sa souplesse d'utilisation, de mobiliser rapidement des moyens pour un objectif précis.

La seule priorité de ce budget, mais elle est importante, concerne la recherche médicale. Elle mobilisera près de la moitié des cinquante-trois nouveaux postes de chercheurs. Les fondations et institutions de recherche en biologie et en médecine verront leurs crédits de paiement augmenter de 8,7 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative et de 6,5 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale.

Sans entrer dans le détail, je voudrais, mes chers collègues, présenter quelques observations.

Au total, les dotations affectées aux organismes, fondations et institutions de recherche en biologie et en médecine, passeront de 741 millions de francs dans la loi de finances initiale de 1993 à 779 millions de francs l'an prochain. On ne peut que souligner un tel effort.

Ces chiffres ne représentent qu'une faible proportion de l'effort de la recherche publique dans le secteur de la santé, puisque près de 4,5 milliards de francs de crédits du BCRD sont mobilisés pour cet objectif.

Aux dotations des fondations, il faut ajouter en effet la quasi-totalité des crédits de l'INSERM, une partie des crédits du CNRS, du CEA, de l'INRA ou encore de l'ORSTOM.

On pourra regretter la dispersion des crédits et des structures. Je ne suis pas sûr toutefois que, dans une certaine mesure, elle ne favorise pas aussi la souplesse d'adaptation et la rapidité de réaction.

Deux exemples paraissent en tout cas devoir être développés en raison de l'importance des enjeux économiques, sociaux, éthiques et culturels qu'ils représentent, et de la proportion notable des équipes de recherche et des abondements de crédits qu'ils mobilisent : il s'agit de la recherche sur le sida et de la recherche sur le génome.

Premièrement, la recherche sur le sida. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, c'est l'ANRS, l'Agence nationale de recherche sur le sida, qui coordonne la recherche française dans ce domaine. Ses crédits de paiement, qui passeront de 210 millions de francs en 1993 à 231 millions de francs en 1994, augmenteront de 10 p. 100 et ses autorisations de programme de 12,75 p. 100.

La plupart des actions de l'ANRS entrent dans le cadre de ce qu'on appelle désormais les « actions coordonnées », qui sont menées sous le contrôle d'un comité de direction *ad hoc*. Je vous invite à vous reporter à mon rapport écrit pour plus de précisions. Les principaux thèmes de recherche abordés sont la recherche biologique fondamentale, la recherche vaccinale, la recherche de nouvelles méthodes thérapeutiques, les essais thérapeutiques.

S'agissant de ce dernier point, je voudrais rappeler l'importance des grands essais internationaux dont deux, Concorde et Alpha, ont porté sur plus de 4 000 sujets. Ils mettent en cause un nombre considérable de services cliniques sur le territoire français et de laboratoires de virologie médicale dans tous les centres hospitaliers. On comprendra que je veuille à cette occasion rendre parti-

culièrement hommage à l'action de l'hôpital de l'institut Pasteur, qui est le seul en France à expérimenter de nouveaux traitements pour le sarcome de Kaposi et de nouveaux antifongiques pour les mycoses. Plus globalement, l'activité de l'hôpital a été profondément modifiée par la pandémie du sida qui s'est traduite par une progression de 300 p. 100 du nombre d'entrées entre 1987 et 1992.

Par ailleurs, une action coordonnée a pour but d'apprécier la progression de la maladie. Elle repose principalement sur les grandes enquêtes permanentes menées dans les régions les plus exposées, soit sur l'ensemble des femmes enceintes de certains départements, soit sur des sujets fréquentant les dispensaires des maladies sexuellement transmissibles. Un bilan global de l'incidence vient d'être terminé : il indique qu'au 31 décembre 1992 la France devait compter un peu plus de 100 000 contaminés.

En conclusion de ce bref développement consacré à la recherche sur le sida, on ne peut qu'afficher notre soutien à l'action de l'ANRS comme à celle de l'ensemble des équipes de recherche qu'elle coordonne.

Deuxièmement, la recherche sur le génome. Là encore, les succès répétés de la recherche génétique française comme la progression des dotations budgétaires et la multiplication des initiatives ont incité votre rapporteur à examiner plus en détail ce secteur d'activité. Dans mon rapport oral, je me bornerai à souligner le travail considérable qu'accomplit le centre d'études du polymorphisme humain du professeur Jean Dausset - devenu depuis le 17 mars de cette année la fondation Jean-Dausset - et le rôle important que joue Daniel Cohen, ainsi que de nombreux autres d'ailleurs.

J'ai également eu l'occasion d'approcher de plus près le professeur Axel Kahn qui réalise un travail remarquable au sein de l'unité de l'INSERM qu'il dirige.

On recensait, en 1993, plus de cent laboratoires qui font entrer le génome dans la description de leurs thèmes de recherches. Une coordination s'imposait. Cette mission a été confiée le 25 janvier de cette année à un groupement d'intérêt public dénommé GREG, groupement de recherche et d'étude sur les génomes. Pour 1994, comme pour 1993, année de sa création, le GREG sera doté de 80 millions de francs en autorisations de programme et de 70 millions de francs en crédits de paiement.

Je voudrais insister à nouveau sur la nécessité, pour la France, de disposer d'équipes reconnues et de travaux pionniers dans ce domaine afin d'éviter qu'un seul pays, en l'occurrence, une fois de plus, les Etats-Unis, ne détienne les brevets de découvertes ou de procédés qui intéressent désormais l'ensemble de l'humanité.

Evoquons maintenant d'un mot les personnels de recherche.

Monsieur le ministre, trois grandes ambitions me paraissent devoir guider toute politique en matière de personnels de recherche : le recrutement, la valorisation et la mobilité.

S'agissant des recrutements, j'ai déjà exprimé le regret qu'ils n'atteignent l'an prochain que le quart de la moyenne observée au cours de chacune des années précédentes. Pour maintenir l'équilibre démographique indispensable aux établissements publics, scientifiques et techniques, il importe pourtant de maintenir un flux régulier de recrutement. Le taux de 4 p. 100 est souvent cité comme un minimum acceptable. Malheureusement cette année, nous serons très loin du compte. Vous en êtes d'ailleurs conscient, monsieur le ministre, puisque vous ajoutez aux créations d'emplois proprement dites cin-

quante autorisations de gestion en surnombre remboursables sur cinq ans et cent postes supplémentaires correspondant au départ vers l'enseignement supérieur. Mais ce ne sont pas là, vous le savez bien, des mesures convenables de remplacement.

Le nombre des ITA, quant à lui, tombe de 27 018 à 26 948, soit une baisse de soixante-dix postes. On se plaignait déjà d'un ratio trop faible entre les ingénieurs, techniciens et administratifs et les chercheurs; cette mesure ne pourra qu'accentuer la réduction du ratio.

S'agissant de la revalorisation des carrières, j'en ai conscience, le statut de la fonction publique peut parfois présenter quelque rigidité. Pour autant, je ne saurais trop inviter à une réflexion approfondie lorsqu'il est question de l'adapter, car il est un outil de protection auquel, de manière bien compréhensible, les chercheurs sont attachés.

Il faut bien reconnaître cependant que la division actuelle des ITA en six corps pour les ingénieurs et techniciens et six corps pour les administratifs peut être considérée comme une source de difficulté. Il conviendrait de parvenir à une simplification.

Le problème particulier des ingénieurs de recherche, que le recrutement et les fonctions rapprochent de plus en plus des chercheurs, doit être posé.

**M. le président.** Pourriez-vous vous acheminer vers votre conclusion, mon cher collègue ?

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** Tous les rapporteurs sont dans la même situation, monsieur le président...

**M. le président.** Les deux précédents n'ont pas excédé leur temps de parole.

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** Je veux dire que tous les rapporteurs connaissent la même difficulté de traiter de sujets importants en peu de temps.

**M. le président.** C'est la singularité de la mission que vous rappelez au début de votre propos.

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** Cette année, c'était pire que d'habitude, monsieur le président.

**M. le président.** Tout empire ! (*Sourires.*)

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** Un mot des partenaires, pour conclure.

Les entreprises d'abord. Chacun sait que la dépense de recherche-développement des entreprises a progressé : elle est passée de 1,16 p. 100 du PIB en 1981 à 1,5 p. 100 en 1992. Rappelons toutefois que les entreprises assument 70 p. 100 du financement de la recherche civile aux Etats-Unis, 78 p. 100 au Japon, 63 p. 100 en Allemagne et seulement 52 p. 100 en France.

Les régions, ensuite. J'espère pouvoir, l'année prochaine, présenter une comparaison des efforts consentis par les régions en matière de recherche. Désormais, en tout cas, elles sont un partenaire important de l'Etat. Le volume du financement régional représentait 1,2 milliard en 1991, soit autant que les crédits communautaires.

L'Europe, enfin. C'est également un partenaire essentiel de l'effort de recherche, mais il est évident qu'il faudra réformer les mécanismes et les procédures afin de donner plus de souplesse et atteindre un meilleur taux de consommation. L'application du principe de subsidiarité en matière de recherche-développement devra être de règle. Le programme Euréka se développe ; la participation française y est importante et il faut s'en féliciter.

Je voudrais enfin - et, monsieur le président, ce seront mes derniers mots - évoquer les assises préparées par le ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur -

compte tenu de l'actualité, on a en effet tendance à oublier, monsieur le ministre, que vous êtes aussi le ministre de la recherche. Ces assises devraient être l'occasion de réfléchir aux politiques de recherche, mais également aux procédures d'évaluation de la recherche. C'est un sujet difficile. Je suis néanmoins convaincu que l'ensemble des organismes, des chercheurs, des universités concernés participeront avec enthousiasme à ce travail.

En conclusion, je regrette que la commission des finances n'ait pas cru devoir suivre son rapporteur et qu'elle ait adopté le projet de budget de la recherche. Les parlementaires, qui ont eu le temps d'étudier mon rapport écrit dans sa globalité et d'examiner en détail les arguments que j'avais développés en commission, peuvent cependant encore le repousser. Ce faisant, ils conforteraient votre position, monsieur le ministre, dans les discussions que vous ne manquez pas d'avoir, dans les heures ou les jours qui viennent, avec M. Sarkozy à propos de l'enseignement supérieur. La non-adoption de votre projet de budget plaiderait également pour une augmentation tout aussi indispensable du budget de la recherche. J'invite en tout cas l'Assemblée à repousser ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Eric Raoult.** C'est hors sujet et hors rapport !

**M. Jean Glavany.** Non, il a raison !

**M. le président.** La parole est M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche.

**M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, malgré un contexte général de rigueur budgétaire, le projet de budget de la recherche qui nous est présenté bénéficie d'une augmentation de 3,68 p. 100 par rapport à la dernière loi de finances rectificative, ce qui en porte son montant à 51,580 milliards de francs.

Au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je constate que ces crédits attestent de la volonté politique du Gouvernement de préparer sérieusement l'avenir de la France, car en matière de recherche, les effets ne sont mesurables qu'à long terme. Il était donc nécessaire de prévoir dès maintenant un assainissement de la situation financière et des priorités engageant les années à venir.

Le budget civil de la recherche et du développement s'inscrit dans le cadre d'un effort de recherche relativement soutenu, même s'il est vrai que l'objectif, fixé en 1985 à 3 p. 100 du PIB pour la dépense intérieure de recherche et développement, est encore loin d'être atteint. L'activité nationale de recherche obtient des résultats très honorables et son poids dans le cadre mondial est loin d'être négligeable. Grâce en particulier à la recherche biomédicale, à la physique et à la chimie, qui sont des domaines de spécialisation français, la France se situe au quatrième rang international pour l'effort de recherche et en termes de moyens humains, après le Japon, les Etats-Unis et l'Allemagne.

Je voudrais tout d'abord faire une remarque préliminaire sur ce budget qui est un budget de vérité et un budget d'étape. En effet, certains se plaindront de la baisse, très réelle, des autorisations de programme, mais ce budget veut marquer une rupture par rapport à certaines pratiques antérieures qui tendaient à créer un décalage croissant entre les promesses, les autorisations de programme, et les crédits réellement disponibles, les crédits de paiement. L'écart était ainsi arrivé à 3 milliards de francs en 1992 et 1993, au détriment des crédits de paie-

ment. En réduisant cet écart à 1 milliard de francs, on se rapproche de la réalité et la recherche pourra repartir sur des bases saines, les crédits de paiement permettant de finaliser les programmes engagés.

Pour ce premier budget que vous défendez, monsieur le ministre, vous affichez des choix prioritaires très nets : la recherche biologique et médicale, les PMI, l'aéronautique, l'environnement.

La recherche biologique et médicale, tout d'abord. C'est une de vos grandes priorités. Cela correspond au choix fait par le Gouvernement d'intervenir dans un domaine sensible, le sida, mais aussi dans celui des maladies génétiques, de la recherche médicale et de la recherche sur le médicament. L'effort que vous engagez vise à mieux coordonner les actions de recherche et à regrouper dans un chapitre unique les crédits consacrés aux fondations, instituts spécialisés, agences et groupements de recherche spécialisés dans ces domaines. Les moyens progressent de 18,1 p. 100 en crédits de paiement.

Les organismes de recherche médicale bénéficient également de créations d'emplois qu'il sera d'ailleurs nécessaire de poursuivre.

Pour la recherche industrielle, le budget accorde une place particulière à la recherche dans les entreprises. En effet, l'innovation technologique est un des facteurs de la compétitivité économique. Vous l'avez bien compris puisque les crédits de paiement de l'ANVAR, destinés essentiellement au développement des innovations dans les PMI-PME, augmentent de 23,4 p. 100 par rapport au collectif. Par ailleurs, vous annoncez que 80 p. 100 des décisions d'aide à l'innovation seront désormais prises au niveau régional, plus proche des entreprises intéressées. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales se réjouit de cette décision.

Pour l'aéronautique et l'espace, les crédits consacrés au CNES, au programme EUMETSAT ainsi qu'aux programmes aéronautiques CIVILS augmentent de 25 p. 100 au titre de la « recherche en amont ». Cela permet de couvrir les besoins du programme ARIANE V ainsi que les nouveaux programmes MSG et EPS lancés pour EUMESTAT.

Enfin, les crédits consacrés à l'environnement sont eux aussi en augmentation sensible, soit directement - par exemple, plus 20 p. 100 pour l'ADEME - soit indirectement, comme le soutien aux programmes ENVISAT et METOP par l'intermédiaire du CNES.

A côté de ces priorités, vous essayez, monsieur le ministre, de préserver les moyens de la recherche publique.

C'est un total de cent postes qui est inscrit au budget, se répartissant en cinquante postes créés et cinquante postes autorisés en surnombre. Ces créations, jointes à la mobilité vers l'enseignement supérieur et aux départs en retraite, entraîne un flux de chercheurs nouveaux dans les organismes que l'on peut évaluer entre 3 et 4 p. 100.

Cependant, la commission des affaires culturelles regrette que les suppressions de postes d'ITA excèdent les créations : respectivement 117 et 50. Elle craint que l'équilibre démographique futur des organismes de recherche ne soit remis en cause. Il serait donc souhaitable de reconsidérer le problème.

Quant à la valorisation de la formation par la recherche, elle bénéficie de 95 millions de francs. Ces crédits permettront le maintien des allocations de recherche et leur prolongation en troisième année. La commission note également avec satisfaction l'abondement des crédits

de formation permanente des personnels des EPST et le soutien financier des programmes assurant aux laboratoires des moyens de fonctionnement.

Toutefois, la recherche française souffre encore de nombreux défauts structurels qu'il est nécessaire de contribuer à éliminer. Des axes précis, cohérents et à long terme doivent être déterminés pour assurer la continuité et la qualité de la recherche française. Aussi, cinq objectifs majeurs paraissent à la commission dignes de retenir l'attention.

Premier objectif : il est indispensable d'assurer l'équilibre démographique des organismes de recherche. Il faut pour cela permettre l'arrivée de nouveaux chercheurs dans les laboratoires et maintenir une régularité de recrutement dans la recherche publique. Dans l'ensemble des 140 000 personnes exerçant une activité de recherche publique, 67 000 sont chercheur ou ingénieur. Parmi eux, plus de la moitié ont entre quarante-cinq et cinquante-cinq ans, et le problème démographique de la recherche publique tient au déséquilibre de la pyramide des âges. Etant donné le niveau actuel des recrutements, la pyramide ne pourra pas être élargie d'ici à dix ans vers les jeunes générations. Or c'est à ce moment que se produiront les départs massifs à la retraite. Il est donc nécessaire de mener une politique de recrutement continue, afin d'éviter les « coups d'accordéon ».

Deuxième objectif : il faut amplifier la mobilité des personnels de recherche ; c'est une autre condition de la bonne gestion des personnels.

Afin d'éviter le cloisonnement traditionnel et l'isolement classique des chercheurs, il serait utile de favoriser la mobilité thématique des équipes de chercheurs et de diversifier les tâches. Cette mobilité doit avoir lieu dans deux grandes directions différentes : d'une part, vers les activités d'enseignement et les entreprises, sans remettre en cause la carrière, d'autre part, vers l'étranger, aussi bien en accueillant des chercheurs étrangers qu'en encourageant la mobilité internationale des chercheurs français. Cette dernière mobilité reste encore très faible.

La mobilité interne est, quant à elle, axée autour de trois principes : la mobilité inter-établissements, qui permet la poursuite d'une même carrière, la mobilité vers l'enseignement supérieur induite par les besoins croissants de celui-ci et la mobilité vers l'industrie, où le nombre de nos chercheurs est moindre que chez nos concurrents étrangers, mais qui est permise par la mise en disponibilité, le détachement et la mise à disposition.

Troisième objectif : il convient d'accentuer l'effort de recherche des entreprises. Le nombre des entreprises effectuant des travaux permanents de recherche a doublé entre 1983 et 1990 et l'écart tend à se réduire entre recherche publique et recherche industrielle. Mais le volume de celle-ci est encore insuffisant et le volume des brevets français déposés en Europe est deux fois plus faible que celui de l'Allemagne, du Japon ou des États-Unis. Les domaines différents ne sont pas à égalité. Si la France est compétitive technologiquement dans le secteur aérospatial, elle se maintient dans les secteurs de la pharmacie et des transports terrestres et elle est encore faible dans les secteurs de l'électronique et des biens d'équipement.

Il est à noter également que la concentration de la recherche est patente dans les plus grandes entreprises. Il est donc utile que l'Etat encourage la recherche dans celles de plus petite taille, notamment par le biais du crédit impôt-recherche et par toute mesure d'incitation fiscale ou budgétaire.

Quatrième objectif : il faut améliorer la diffusion de la culture scientifique et technique.

Le rôle de la communication et de l'information paraît essentiel, car la recherche est devenue un enjeu culturel. La maîtrise de l'information scientifique doit faire l'objet de soins particuliers afin qu'elle ne soit pas déformée par des messages trop simplistes sous prétexte d'être facilement assimilables.

Il est dès lors nécessaire de favoriser le rapprochement entre chercheurs et population, notamment les jeunes. Le rôle des régions est à cet égard important et des initiatives intéressantes sont déjà mises en place grâce aux centres de culture scientifique et technique. Aménagement du territoire et développement économique local contribueront à cet effort.

L'éducation nationale doit être un support de la diffusion de la culture scientifique et technique, mais il convient de veiller à la continuité pédagogique, en coordonnant les initiatives et en permettant le parrainage des laboratoires et le soutien de l'école.

Enfin, il est nécessaire de renouveler l'effort d'évaluation de la recherche. Matière complexe, la recherche met en présence des acteurs et institutions nombreux et variés. C'est pourquoi sans doute on peut souvent lui reprocher son manque de cohérence, car il est difficile de cerner les actions prioritaires. Or l'importance des financements réclame justement une appréciation claire des enjeux et de l'efficacité économique. Les bilans ponctuels ne sont pas suffisants. La qualité scientifique et technique des travaux n'est pas la seule à devoir être évaluée. En ce domaine, l'action du Comité national d'évaluation est importante, mais la commission regrette que celui-ci n'ait pas encore rendu public le bilan de ses travaux et de ses recommandations.

La commission souhaite que ces quelques remarques puissent être prises en compte. Pour le reste, comme je l'ai dit, le budget de la recherche bénéficie de crédits corrects étant donné la situation actuelle de nos finances. J'insiste de nouveau, au nom de la commission, sur la nécessité de mettre en œuvre une politique de recherche à long terme car, en ce domaine, les innovations sont rapidement obsolètes.

Monsieur le ministre, votre budget nous a paru aller dans le bon sens et la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable à son adoption. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche.

**M. Robert Galley, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'efforcerai de compléter les rapports de mes collègues, M. Josselin et M. Foucher.

Tout d'abord, le rapprochement de la recherche et de l'enseignement supérieur au sein d'un même ministère est un élément relativement nouveau, que rapporteurs et nombre de parlementaires avaient depuis longtemps souhaité. L'activité de recherche se révèle une importante source de découvertes et de connaissances disponibles pour les jeunes générations. En retour, la recherche pourrait difficilement se renouveler au rythme imposé par la concurrence mondiale sans l'arrivée des jeunes intelligences issues de l'enseignement supérieur.

Le regroupement au sein d'un même ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche témoigne, monsieur le ministre, de votre volonté de rationaliser les coûts dans le contexte de réduction impérieuse des défi-

cits publics. Nous mesurons tous que la France ne pourra indéfiniment augmenter les moyens mis à la disposition de la recherche et de l'enseignement supérieur sans s'obliger à trouver une utilisation plus efficace des hommes et des moyens.

Cette meilleure utilisation des moyens alloués à la recherche passe également par un rapprochement plus poussé entre recherche civile et militaire, dont l'espace est une excellente illustration. La décrue des besoins de la défense ne doit pas se traduire par la perte de compétences dans le domaine de la recherche. Nous sommes certains que l'interpénétration des deux secteurs y pourvoira, sachant, monsieur le ministre, la profonde connaissance que vous avez du domaine de la défense.

Le rattachement de l'enseignement supérieur et de la recherche doit être également porteur d'un renouvellement des liens entre la recherche et les activités économiques et sociales. Il est vrai que l'intérêt de plus en plus marqué, manifesté par les partenaires économiques, comme les grands groupes industriels, a permis la conclusion de très nombreux accords avec la recherche publique. Les contrats de recherche avec les partenaires privés sont, heureusement, devenus une réalité de tous les jours.

Vous ne serez pas étonné, monsieur le ministre, que j'aborde maintenant un sujet qui me paraît être d'une brûlante actualité: l'établissement de liens entre la recherche et les PME-PMI.

Nous ne pouvons pas, à la fois, considérer que les PME-PMI sont la source principale du développement de l'emploi et ne pas accorder, alors qu'il y va de leur avenir, une priorité absolue à l'innovation induite par la recherche dans ces mêmes entreprises. Or, force est de reconnaître aujourd'hui que la situation est loin d'être ce que nous pourrions espérer. Elle est préjudiciable aux deux parties puisque, aux difficultés des entreprises pour tirer bénéfice des nouvelles technologies, se superposent les aléas de la recherche d'un emploi pour les étudiants formés au contact de la recherche. C'est, en réalité, la conjonction totale des volets recherche et formation qui, seule, peut permettre de surmonter les difficultés réelles qui freinent cette synergie.

Dans cette perspective, votre ministère affirme vouloir mener une politique d'incitation et de soutien à l'innovation auprès des petites et moyennes entreprises. La commission de la production et des échanges approuve cette orientation. Il s'agit de mobiliser des centres de ressources technologiques, lieux d'élaboration et d'enseignement des nouvelles technologies, couplés à des centres de formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs. L'efficacité du processus de diffusion d'une technologie et de son appropriation par une PME repose alors sur la conjonction, d'une part, d'une prestation d'un des créateurs de la technologie sous la forme d'une activité de consultance, d'autre part, d'un stage de fin d'études d'un futur diplômé, assurant l'application et la mise en œuvre de la technologie au sein de l'entreprise. Je le dis tout net, l'ANVAR devrait, à terme, faciliter l'embauche ultérieure de tels intermédiaires entre la recherche publique et les entreprises.

A l'instant, mon collègue M. Josselin évoquait les crédits du BCRD. Connaissant sa rigueur, je n'aurais garde de reprendre les chiffres qu'il a donnés. Cependant, mon opinion n'est pas la même que la sienne sur les termes de comparaison. Je crois que, seule, la comparaison avec la loi de finances rectifiée pour 1993 est pertinente. Comme on l'a déjà amplement souligné lors du débat du printemps dernier à l'Assemblée, et comme je l'avais moi-

même, à deux reprises, évoqué en qualité de rapporteur pour avis lors de la précédente législature, les ajustements importants opérés par la loi de finances rectificative se sont imposés à tous dès lors que les hypothèses de croissance économique qui avaient présidé à l'élaboration du projet de loi de finances pour 1993 se sont révélées peu réalistes et que certaines autorisations de programme relevaient du simple désir d'affichage.

Trois priorités se dégagent, monsieur le ministre, de votre projet de budget civil de la recherche et du développement.

Tout d'abord, ce projet du budget se caractérise par un effort de réalisme. Nous sommes à l'heure de vérité. Il n'était plus possible de continuer à laisser se creuser l'écart entre autorisations de programme et crédits de paiement. Les autorisations accordées n'étaient pas couvertes par des moyens de paiement suffisants et on pouvait estimer, comme l'a dit M. Foucher, à 3 milliards de francs le *Gap* entre les deux, si vous me permettez cet anglicisme. Aujourd'hui, votre projet de budget ramène cette différence à environ 900 millions de francs, en partie grâce à une augmentation de 4,5 p. 100 des crédits de paiement. Un tel rééquilibrage est exceptionnel dans la situation budgétaire difficile que nous connaissons.

Les crédits de paiement de la recherche spatiale progressent de 9 p. 100 par rapport à la loi de finances rectifiée, mais surtout - la commission de la production et des échanges l'a relevé - les dotations du fonds de recherche et de la technologie s'accroissent de 23,6 p. 100, ce qui traduit bien la priorité accordée aux PME-PMI.

Sont également significatives de cette volonté d'améliorer la situation de paiement des organismes les mesures de dégel des subventions reportées depuis 1991 et qui abondent de 400 millions de francs les dotations des organismes de recherche.

Un effort prioritaire en faveur de la recherche médicale a été souligné par nos deux collègues. Elle est un des points marquants du budget pour 1994. Elle correspond à la fois au succès de nos savants et à une demande sociale très importante. Cette priorité se traduit par l'affectation des créations d'emplois : près de la moitié des 50 créations de postes de chercheur.

L'accroissement fort heureux du nombre d'organismes publics qui interviennent dans ce secteur, la complexité du partenariat, notamment avec les associations caritatives dont on ne saurait trop mesurer l'importance, vont vous conduire en 1994 à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la coordination entre les actions des différents intervenants.

Les crédits consacrés au soutien à la recherche industrielle, lequel regroupe le fonds de recherche et de la technologie, les crédits destinés à l'aéronautique civile et à l'espace et les crédits inscrits au budget de l'industrie, s'élèvent à près de 17 milliards de francs et - on l'a déjà souligné. L'ensemble progresse de 5,3 p. 100 par rapport à la loi de finances rectifiée. Les crédits de paiement - contrairement à la situation que je dénonçais à l'instinct - augmentent de 8,5 p. 100.

S'agissant des emplois, on a parlé du taux de renouvellement de 3 p. 100 qui devrait être atteint en 1994. Même si elle s'inscrit dans le contexte d'une nécessaire rigueur budgétaire, la commission de la production et des échanges, monsieur le ministre, ne peut que regretter la diminution des créations d'emplois de chercheurs, constatée d'ailleurs depuis plusieurs années et poursuivie dans ce budget. Dans la conjoncture économique actuelle, la relance d'une politique hardie de création d'emplois de

chercheur offrirait des possibilités de carrière à des diplômés jeunes et brillants actuellement très nombreux à connaître des difficultés sur le marché de l'emploi.

Je dirai quelques mots du crédit d'impôt recherche.

Ce mécanisme a démontré son efficacité, particulièrement pour les PME-PMI. Ainsi, les petites entreprises de moins de 100 millions de francs de chiffre d'affaires réalisent 44 p. 100 des dépenses globales de recherche, mais obtiennent 59 p. 100 du crédit d'impôt. Cette mesure favorise donc la diffusion de la recherche dans l'ensemble du tissu industriel et non pas, comme on l'avait craint, dans des secteurs sélectionnés, du fait de l'attribution de droit du crédit d'impôt recherche dès lors que les conditions sont remplies.

Sur ce point vous permettrez, monsieur le ministre, au président du groupe d'études de cette assemblée sur l'industrie textile spécifique de vous dire combien il serait important que vous vous penchiez sur l'extension du crédit d'impôt recherche spécifique qui, sous les législatures précédentes, avait été élaboré au profit de l'industrie textile. Il conviendrait de permettre aux PME-PMI de mieux utiliser ce crédit d'impôt en élargissant son champ d'application. Je vous présenterai prochainement sur ce point, au nom du groupe d'études sur l'industrie textile, des propositions.

Par ailleurs, ce budget, je le souligne avec force, marque la nécessaire poursuite de l'effort en faveur de la recherche fondamentale.

La France - c'est une donnée mal connue - est l'un des pays qui, toutes proportions gardées, consacre l'effort le plus important au profit de la recherche fondamentale : 0,4 p. 100 de notre PIB, soit un tiers de plus que les Etats-Unis et deux fois plus que le Japon. On estime généralement à 41 000 le nombre de chercheurs qui se consacrent à la recherche fondamentale dans le secteur civil, soit environ 15 000 dans les organismes publics de recherche et 25 000 dans l'enseignement supérieur. L'importance de ces chiffres, auxquels s'ajoutent les boursiers - environ 4 500 - illustre la vigueur de cette politique volontariste que vous vous êtes proposé, monsieur le ministre, de poursuivre.

En se limitant à des exemples très récents liés à la recherche sur le sida, pour compléter l'intervention de M. Josselin, la recherche fondamentale prouve qu'elle est le gage de découvertes dans le domaine de la recherche appliquée.

C'est ainsi qu'il y a quelques semaines une équipe de l'Institut Pasteur, dirigée par le professeur Hovanessian, a identifié un « récepteur universel », le CD 26, porte d'entrée du virus du sida, dans toutes ses cellules-cibles, ouvrant des perspectives thérapeutiques et vaccinales encore inexplorées.

Dans le même domaine, l'équipe marseillaise du docteur Van Rietschoten a mis en évidence une sorte de « leurre » susceptible de bloquer les récepteurs, empêchant l'agresseur viral de pénétrer. Au début de ce mois, ce sont deux équipes, l'une parisienne, l'autre lyonnaise, du CNRS et de l'INSERM, qui viennent d'établir la structure d'une protéine de la nucléocapside, coque protectrice du patrimoine viral du HIV, essentielle pour sa répllication. Celle-ci, découverte grâce à sa résonance magnétique nucléaire, pourrait être une cible potentielle de nouveaux antiviraux.

J'insiste sur le fait que ces découvertes reposent non seulement sur les immenses compétences scientifiques de nos chercheurs, mais aussi sur des recherches fondamentales menées depuis des dizaines d'années sur la structure de la cellule et dont on ne savait pas qu'elles pour-

raient aboutir. Au-delà des qualités admirables des chercheurs, elles sont le résultat d'un financement correctement affecté.

Cet exemple - et j'aurais pu en prendre beaucoup d'autres - montre que vous devez poursuivre, monsieur le ministre, votre effort en fonction de la recherche fondamentale.

Dans mon rapport écrit, j'ai développé deux thèmes.

Le premier concerne les problèmes de la propriété industrielle dans les négociations du GATT. Je vous y renvoie.

Le second porte sur un exemple de la recherche fondamentale française : les travaux sur la connaissance de la matière au commissariat à l'énergie atomique. Je n'insisterai que sur deux points. D'abord, il faut faire un effort considérable pour que le projet *International tokamak experimental reactor* soit installé à Cadarache.

Ensuite, je montre dans mon rapport combien la possession et la mise en service de grands équipements est indispensable au progrès de la recherche. Nous savons les efforts qui ont été faits, en particulier à l'office parlementaire d'évaluation, pour chercher des moyens de stocker les produits nucléaires à vie longue. Pensez-y, monsieur le ministre, lorsque vous aurez à prendre, avec vos collègues du Gouvernement, la décision du redémarrage de Super-Phénix. Nous avons là un outil qu'il faut considérer comme un outil de recherche fondamental pour la destruction des actinides mineurs à vie longue. C'est une des clés complémentaires de notre programme nucléaire.

Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir laissé quelques minutes de plus...

**M. le président.** Ai-je fait une chose pareille ? (*Sourires.*)

**M. Robert Galley, rapporteur pour avis.** ... et je conclus en disant que la commission de la production et des échanges a émis, à une très large majorité, un avis favorable à l'adoption des crédits de la recherche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-François Mattei.

**M. Jean-François Mattei.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a quelques mois, les Français ont manifesté leur volonté de changer de politique et ils ont eu raison. Aujourd'hui, les étudiants manifestent leur volonté de contester les modalités de leur rentrée ; ils ont raison aussi.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Enfin ! C'est le premier qui en parle !

**M. Jean-François Mattei.** En manifestant, ils donnent leur avis sur la politique passée (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et ils expriment leurs inquiétudes pour l'avenir.

Cette rentrée, monsieur le ministre, n'est pas la vôtre puisqu'elle a été mise en œuvre avec un budget que nous n'avons pas voté. Mais le temps des polémiques est passé et je souhaite vous proposer une analyse critique du budget que vous nous présentez dans un domaine qui est le baromètre de l'avenir. Car l'enseignement supérieur concerne les jeunes, c'est-à-dire la France de demain, et la recherche concerne l'acquisition des connaissances, c'est-à-dire les choix, l'économie, les métiers de demain.

S'agissant du budget de l'enseignement supérieur, d'un point de vue général, il faut remarquer qu'il demeure un budget prioritaire de l'Etat, puisqu'il bénéficie d'une aug-

mentation de 6 p. 100 alors que le budget global n'augmente que de 1,1 p. 100. Il s'agit en outre d'un budget de rupture dans la gestion, privilégiant le redressement des dépenses publiques et le rééquilibrage de la réalité budgétaire. Chacun peut comprendre que l'on fasse moins de promesses quand il faut payer celles des autres et qu'il faut plus de courage politique quand il faut assurer la continuité de l'Etat et tenir sa parole.

Ainsi, vous vous êtes engagé à rattraper le retard pris dans l'application du plan Université 2000 et de la terminer pour la province avant 1995, et vous avez engagé un effort supplémentaire de construction grâce à 400 millions de francs pris sur l'emprunt Balladur. Enfin vous portez votre effort également sur les bibliothèques universitaires, pour lesquelles 350 000 mètres carrés supplémentaires étaient annoncés, mais dont 65 000 mètres carrés seulement ont été réalisés. Enfin, 25 p. 100 de tous les postes créés par l'Etat sont attribués à l'enseignement supérieur. Certes, c'est notoirement insuffisant, mais le contexte dans lequel nous nous trouvons peut sans doute l'expliquer.

On peut comprendre également votre souci d'accompagnement social, pour lequel les crédits augmentent de 10 p. 100 ; 588 millions de francs sont consacrés aux bourses.

Cela étant, monsieur le ministre, la situation est grave.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Eh oui !

**M. Jean-François Mattei.** Notre enseignement supérieur conjugue aujourd'hui grandes illusions et splendide isolement.

La première de ces illusions est celle du diplôme. Nous n'avons pas fini de payer la mesure pernicieuse du « 80 p. 100 d'une tranche d'âge au niveau du baccalauréat ».

**M. Jean Glavany.** Ce n'était pas une mesure, c'était un objectif !

**M. Jean-François Mattei.** Le bac est aujourd'hui considéré par les étudiants qui viennent de l'obtenir comme un droit à l'enseignement supérieur. Peut-on, dans un pays comme le nôtre - et dans d'autres, d'ailleurs - admettre 80 p. 100 d'une classe d'âge dans l'enseignement supérieur sous sa forme actuelle ? Les dépenses, depuis 1988, ont augmenté dans ce secteur de 150 p. 100 et nous avons plus de deux millions d'étudiants. Certes, beaucoup vont s'arrêter en cours de route, à vingt, vingt-deux, vingt-quatre ans, après deux, quatre ou six années perdues, n'ayant en poche rien d'autre qu'un bac dévalué et, je l'espère pour eux, ce qui pourra leur rester de volonté et de courage pour tout recommencer. Grande illusion que celle du diplôme !

Une autre illusion est celle du libre choix de la filière. Nous avons, en médecine, donné l'exemple en instaurant un *numerus clausus*. N'y touchez pas, monsieur le ministre, n'y touchez pas trôt ! Nous y avons été incité par le payeur, qui est la sécurité sociale. Mais dans les autres filières, point de mesures de cette nature !

Monsieur le ministre, peut-on laisser croire que les filières longues seraient plus honorifiques et plus efficaces que les autres ? Peut-on laisser croire que la psychologie et la sociologie ouvriraient tout à coup, cette année, les portes d'emplois miraculeux, quand nous avons devant les yeux l'exemple des formations aux métiers de la communication qui, comme en psychologie et en sociologie, ont rapidement contribué à créer des chômeurs diplômés !

Que de gaspillage d'argent ! Que de gaspillage d'énergie et d'espérance !

Peut-on laisser croire que les filières courtes seraient dévalorisantes ? Que les filières technologiques seraient réservées aux seuls laissés-pour-compte ? Certes, nous manquons de locaux et d'enseignants. Et pourtant, il est des IUT qui ont des places libres et des filières technologiques qui pourraient accueillir des étudiants. Peut-on laisser croire - et je reprendrai ici l'exemple de la médecine - que l'enseignement supérieur peut-être efficace sans professionnalisation ?

Alors, il faut réagir à cette illusion. Et je vous demande, monsieur le ministre, en concertation avec le ministre de l'éducation nationale, d'engager une action très ferme, volontariste, pour l'information et l'orientation. Notre devoir, votre devoir est de guider les jeunes dans le choix de leur vie future.

Pour lever ces illusions, il faut dire et répéter que la valeur d'un homme, la valeur d'une femme ne s'apprécie pas à l'aune de ses diplômes, mais bien à la place qu'il occupe utilement et au rôle qu'il joue dans la société ; aussi il faut sortir du splendide isolement universitaire. Isolement, d'abord, sous le couvert d'une fausse décentralisation : secondarisation rampante du premier cycle, multiplication des pôles universitaires, sollicitation accrue des collectivités territoriales dont ce n'est pas le rôle...

**Mme Nicole Catala.** Très bien !

**M. Jean-François Mattei.** ... et au bout du compte, des locaux encombrés d'étudiants, mais des coquilles souvent vides d'enseignants, de crédits et de débouchés ! (*Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Isolement, ensuite, dû à l'absence d'une concertation bien comprise avec le monde de l'entreprise. Le sujet a été suffisamment abordé pour que je n'y revienne pas. Aujourd'hui, il faut former aux métiers de demain.

Les étudiants sont nombreux et réclament, c'est légitime, des enseignants. Mais on peut s'interroger sur l'intérêt de recruter des enseignants dans les disciplines sans débouchés, sauf à produire, dans une sorte de cercle vicieux à l'efficacité contestable, de nouveaux enseignants pour les mêmes disciplines.

**M. Etienne Garnier et M. Bernard Pons.** Très bien !

**M. Jean-François Mattei.** Nous assistons d'ailleurs à la dénaturation de l'université, de ce qu'elle était dans l'histoire, de ce qu'elle devrait rester. Le rôle de l'université, c'est de distribuer un savoir, une connaissance, mais pas nécessairement un métier.

**Mme Nicole Catala.** Très bien !

**M. Jean-François Mattei.** Or, aujourd'hui, on attend de l'université une qualification professionnelle. Et c'est tout le système qui claudique, entre l'université, les écoles, les instituts. Les universitaires eux-mêmes ne savent plus très bien comment faire. Ils installent des écoles et des instituts sur les campus, contribuant ainsi à une confusion particulièrement grave, la confusion des genres dans l'enseignement supérieur, entre l'université et les autres filières de formation qui sont tout aussi importantes. (*Très bien ! sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il faudrait, au terme de la réflexion, redéfinir les règles et les rôles respectifs. Il conviendrait de laisser à l'État l'enseignement du savoir et la responsabilité universitaire, mais probablement de rapprocher des élus et des entreprises la formation professionnalisée au sens le plus large du terme, et pas seulement ce que l'on entend aujourd'hui par formation professionnelle, qui inclut au

contraire, une bonne part de l'actuel enseignement supérieur. Il faut « autonomiser », diversifier, libéraliser et responsabiliser. L'enseignement supérieur au sens large du terme comprend l'université et les autres formations qui conduisent à des métiers. Il faut enfin laisser à l'enseignement privé, en lui accordant les moyens nécessaires, le soin d'une initiative qui vient souvent compléter l'initiative publique.

Enfin, monsieur le ministre, l'université est isolée aussi du monde de la recherche. Et c'est un cri d'alarme que je vous lance : veillez à ce que la recherche puisse bien se développer au sein de l'université et à ce qu'elle en ait les moyens.

J'en arrive ainsi tout naturellement au budget de la recherche ; c'est aussi un budget prioritaire, avec 3,6 p. 100 d'augmentation, et un budget de rupture, vous l'aviez très bien expliqué devant la commission des affaires culturelles. Vous avez diminué les autorisations de programme parce que vous avez augmenté les crédits de paiements. C'est une opération vérité, je n'insiste pas sur cet aspect déjà développé. En outre, c'est un budget clair qui affiche les priorités thématiques : priorité à l'aéronautique, en mettant l'accent sur la recherche en amont, qui est capitale ; priorité aux petites et moyennes entreprises - plus 4,1 p. 100 - et à l'environnement qu'il fallait bien afficher un jour comme une priorité.

Vous me permettez de m'étendre un peu sur la médecine. On vient de parler du sida, du médicament et de la recherche clinique. Puis on a abordé la génétique et on a évoqué le génome.

J'ai commencé avec l'aéronautique et je termine avec le génome, deux sujets qu'il est intéressant de rapprocher. En effet, les sommes impliquées dans le projet génome, à savoir l'infiniment petit, sont comparables aux sommes qui avaient été engagées pour le projet Apollo, c'est-à-dire la découverte de l'infiniment grand. C'est le monde de demain que nous préparons avec l'ouverture d'une nouvelle médecine et l'avènement de la thérapie génique. Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, nous appelons de nos vœux la structure promise de coordination de toutes les sciences du vivant.

Nous accueillons avec beaucoup d'attention et d'intérêt votre volonté de lancer une consultation publique sur les priorités de la recherche, votre souci d'établir des comparaisons avec les autres grands pays, Etats-Unis, Japon, Grande-Bretagne et Allemagne, qui vont de l'avant, et votre désir d'engager dans cette enceinte un grand débat sur la politique de recherche que vous proposerez au pays.

Cela dit, dans le domaine de la recherche aussi, la situation est grave, tant en ce qui concerne le personnel, que les orientations.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Alors, pourquoi approuvez-vous le projet de budget ?

**M. Jean-François Mattei.** Le nombre de postes créés est toujours insuffisant.

A ce propos, j'ai relu le discours que j'ai prononcé l'année dernière, devant M. Curien...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Moi aussi !

**M. Jean-François Mattei.** ... et je pourrai répéter la même chose, à savoir que nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui, compte tenu des recrutements, de renouveler les générations et que cela pose un vrai problème pour la recherche de demain.

Vous avez pris des mesures positives relatives à la mobilité et elles seront naturellement bénéfiques. Néanmoins, nous ne pourrions pas mener à son terme la

décentralisation, qui est pourtant dans vos intentions, si nous n'en avons pas les moyens. Aucun développement en région n'est possible sans un flux acceptable d'entrées dans l'organisme concerné. Ainsi, le recrutement de douze ITA pour le seul INSERM, dont huit sont pré-affectés, laisse mal augurer des attributions que l'on pourra faire aux trente-six unités qui viennent d'être créées ou recrées.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Bravo !

**M. Jean-François Mattei.** J'ai discuté de cette question de la décentralisation avec certains de mes collègues, dont M. Leroy qui a exercé cette responsabilité au sein du conseil régional de Haute-Normandie. Elle constitue pour nous un grand souci. Il vous faut donc, monsieur le ministre - et nous allons vous y aider - obtenir des créations d'emploi supplémentaires.

Il faut, par ailleurs, ouvrir des postes de doctorants, car nous sommes figés dans un statut de chercheur que nous n'avons pas souhaité, avec des rigidités incontournables ; en tout cas il faut, dans une période transitoire, ouvrir des vacances complémentaires. Vous devez nous donner davantage de souplesse.

Les orientations budgétaires ne seront pas non plus sans créer des difficultés qui nous empêcheront d'assurer le développement de nos recherches. En effet, le budget de fonctionnement de l'INSERM sera amputé et n'atteindra plus que 85 p. 100 de la dotation prévue au 1<sup>er</sup> janvier 1992, ce qui correspond à moins de 50 p. 100 des besoins réels d'une unité. Bientôt, ce seront essentiellement des fonds que les chercheurs chercheront !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Absolument !

**M. Jean-François Mattei.** Cela dit, je souhaiterais vivement qu'un audit des grands organismes nous permette de connaître les coûts de l'infrastructure par rapport à la recherche, les frais directs par rapport aux frais indirects et nous donne une évaluation de leur efficacité...

**Mme Nicole Catala et M. Etienne Garnier.** Très bien !

**M. Jean-François Mattei.** ... et de leur capacité d'anticipation. Par exemple, aujourd'hui, nous avons le nez sur le génome ; mais demain - nous le savons déjà - nous aurons besoin de spécialistes dans le domaine des protéines. Les avons-nous prévus ?

L'attention a déjà été suffisamment appelée sur les difficultés que nous rencontrons dans le domaine de la stratégie pour que je n'y revienne pas. J'insiste à nouveau cependant sur la nécessité de développer la recherche fondamentale. On a trop longtemps privilégié la recherche-développement, le court terme, mais c'est la recherche fondamentale qui alimente l'économie de demain. Il faut donc faire un effort dans ce domaine.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, vous devrez, pour vos actions de décentralisation, rechercher les synergies possibles avec les choix industriels. Regardez ce que le CNES a apporté à Toulouse, le CEA à Grenoble, non seulement dans le domaine de l'économie, mais aussi dans celui de la recherche. C'est dire combien votre ministère participe à l'aménagement du territoire.

Enfin, je terminerai par l'éthique et l'informatique médicales.

S'agissant de l'éthique, nous sommes dans l'attente d'une discussion au Parlement. Pour le moment, le comité consultatif national d'éthique émerge à votre budget. Cette instance est la seule dans notre pays à réfléchir à ces problèmes et manifestement elle ne dispose pas des moyens nécessaires pour faire face à sa tâche.

Quant à l'informatique médicale, peu de personnes en parlent. C'est un domaine transversal qui touche à toutes les disciplines. Les Etats-Unis en ont compris l'enjeu et ont prévu un plan dont le budget est en cours de discussion, mais s'élèvera à plusieurs dizaines de millions de dollars par an pendant trois ans. Si nous ne faisons rien, nous serons condamnés dans quelques années à acheter tous nos logiciels et tous nos matériels aux Etats-Unis et à renoncer à la culture médicale française. Je n'argumenterai pas plus longuement sur ce point. Je vous suggère, monsieur le ministre, d'organiser une mission sur le sujet. Elle serait, je crois, extrêmement importante.

En conclusion, en quelques mois à la tête d'un ministère reconstitué - il fallait réunir à nouveau enseignement supérieur et recherche - vous avez entrepris, monsieur le ministre, le redressement des comptes. Pour être démagogique, ce n'était pas ce qu'il fallait faire ! Mais vous avez choisi d'assumer votre responsabilité politique. Il est clair que ce n'était pas la solution de facilité. Il fallait fixer les priorités indispensables, vous l'avez fait. Il fallait engager la réflexion et la concertation, vous le faites. Vous pouvez naturellement compter sur notre total soutien et j'espère que l'analyse critique, quelquefois un peu sévère, que j'ai été amené à faire du système dont vous avez hérité...

**Mme Muguette Jacquaint.** Les chercheurs apprécieront !

**M. Jean-François Mattei.** vous permettra d'obtenir une rallonge budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Gayssot.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Monsieur le ministre, les puissantes manifestations à l'appel des deux UNEF vous convaincront-elles que votre budget est mauvais, ou bien vous obstinez-vous, en rejetant avec mépris les exigences que les jeunes expriment avec force dans tout le pays ?

Si j'en crois ce que vous avez dit ce matin sur France Inter et ce que j'ai entendu il y a quelques instants, il ne semble pas que la sagesse l'emporte. Pourtant, vous devriez réfléchir. Déjà, à propos de l'allocation logement vous avez été contraint à une première volte-face. D'autres que vous - je pense en particulier, mais ce n'est pas le seul, à votre collègue des transports à propos du conflit d'Air France - ont dû revoir leur copie. Et je ne vous rappellerai pas les déboires de M. Devaquet !

**M. Alain Devaquet.** Merci !

**M. Jean-Claude Gayssot.** Le monde des études, du travail et de la création peut d'ailleurs en tirer un enseignement intéressant : le gouvernement Balladur, malgré son écrasante majorité parlementaire, n'est pas invincible !

Il y a plusieurs raisons à cela. Votre victoire en mars dernier fut essentiellement une victoire par défaut. Comment voulez-vous que les gens approuvent une politique qui fait encore plus mal que celle qu'ils ont rejetée ? Il y a également la montée des luttes unitaires, comme en témoigne aujourd'hui l'action du syndicalisme étudiant.

J'ajouterai deux autres raisons. Lorsque les étudiants, les enseignants, les personnels ATOS, les chercheurs et les personnels ITA réclament un budget à la hauteur des besoins, ils ne défendent pas seulement leurs intérêts immédiats, leurs conditions d'étude et de recherche et leurs droits, ils défendent aussi l'avenir du pays. C'est un enjeu de civilisation qu'ils posent. En cela, ils bénéficient de l'appui de tous ceux qui se placent dans une perspective progressiste de la société.

Enfin grandit l'idée que vos choix ne sont pas les seuls possibles. Quand, depuis mars, près de 200 milliards ont été octroyés au patronat sous diverses formes sans contrepartie, quand 80 p. 100 de l'impôt sur le revenu servent à financer le budget du surarmement, quand vous disposez de dizaines de milliards de francs en réserve suite à l'emprunt Balladur, vous ne ferez croire à personne qu'on ne peut pas augmenter sérieusement le budget de l'éducation nationale, celui de l'enseignement supérieur et de la recherche !

Au lieu de cela, vous persistez à justifier un budget dont l'évolution est en net retrait sur les budgets antérieurs, pourtant jugés insuffisants par les intéressés eux-mêmes, alors que le nombre d'étudiants augmente chaque année. Étonnez-vous, dans ces conditions, que, dans toutes les universités, la colère monte !

Partout, les étudiants manifestent contre la dégradation de leurs conditions d'études, le manque de locaux, d'enseignants, de personnels ATOS. Le temps qui m'est imparti ne suffirait pas à citer tous les exemples concrets de cet état de carence.

Je sais bien que vous utilisez volontiers l'argument selon lequel cette rentrée n'est pas la vôtre mais celle des gouvernements précédents...

**M. Patrice Martin-Lalande.** C'est exact !

**M. Jean-Claude Gayssot.** ... mais que vaut cet argument quand, dans le même temps, vous organisez une rentrée 1994 plus dure et plus difficile encore ?

Ce qu'il faut, ce sont dès aujourd'hui des moyens supplémentaires pour faire face à la situation, et c'est un budget différent afin que les rentrées prochaines ne se passent pas dans les mêmes conditions déplorables.

Partout, les cours et les travaux dirigés sont surchargés, des travaux dirigés sont même supprimés. Les difficultés d'inscription malheureusement habituelles pour les bacheliers, ont aussi touché les étudiants des deuxième et troisième cycles. Il n'est pas un endroit où les enseignants et les personnels ATOS soient en nombre suffisant.

J'ai rencontré ces derniers jours de nombreux responsables de syndicats d'enseignants, de personnels, d'étudiants, de chercheurs. Tous étaient unanimes pour dire que, derrière les nuages de fumée autour des chiffres du budget, dont la structure a été inodifiée, apparaît clairement votre volonté de réduire la mission de service public, de mettre en concurrence des universités, de guider en aval par les seuls intérêts privés, celle de renforcer la sélection par le fric et par les mauvaises conditions d'études ; autant de choix qui heurtent de plein fouet, alors que les possibilités existent, le devoir d'un pays moderne d'investir durablement et fortement dans l'éducation, la formation et la recherche civile.

Vous comprendrez donc aisément que notre groupe soit totalement solidaire des luttes actuelles. En effet, accéder massivement à des études supérieures est devenu une nécessité impérieuse et nous voyons non comme une contrainte, mais comme une chance à saisir s'exprimer avec force l'aspiration des jeunes à apprendre, à poursuivre leurs études dans des conditions dignes de notre temps.

Cela nécessite un budget en rupture avec celui que vous nous proposez et avec les précédents, un budget permettant de réelles avancées du point de vue tant du recrutement que des moyens matériels. Celui que vous nous proposez est à cent lieues de ces exigences.

Prenons l'évolution des mesures nouvelles, qui représentent le véritable apport de moyens nouveaux : elle est la plus basse depuis 1990. Celle concernant les dépenses

ordinaires – créations d'emplois, crédits de fonctionnement, mesures en faveur des personnels, action sociale – est en chute libre. Seul l'enseignement privé voit ses dotations augmenter sensiblement.

Comment, avec un tel budget, sera-t-il possible de faire face aux insuffisances des budgets de 1992 et 1993, de prendre en compte la hausse du nombre d'étudiants évaluée à 4,8 p. 100 cette année et à 3,4 p. 100 l'an prochain ? Comment pourront être mis en place les formations nouvelles et notamment en IUT, les moyens pour réformer les premier et deuxième cycles et pour rattraper les retards pris par le plan Université 2000 ?

La faiblesse des crédits de fonctionnement, en hausse de 3,4 p. 100, aura pour conséquence directe que de nombreux établissements ne verront pas leurs crédits augmenter au même rythme que les prix.

La part des crédits attribués aux instituts universitaires de formation des maîtres diminue alors que la demande augmente fortement.

Vous n'envisagez que 900 emplois nouveaux d'enseignants, – auxquels s'ajoutent des crédits pour rémunérer 300 professeurs associés à temps partiel. Pour les postes de non-enseignants, les augmentations sont ridicules, de l'ordre de 0,3 p. 100.

La seule augmentation du nombre d'étudiants justifierait mécaniquement une progression du nombre d'enseignants et d'ATOS largement supérieure. Pour répondre aux besoins et commencer à combler les retards, ce sont 5 000 postes d'enseignants et plusieurs milliers de postes de non-enseignants qu'il faudrait créer chaque année.

En vérité, votre budget entraînerait une nouvelle dégradation du taux d'encadrement des étudiants, des conditions de travail des enseignants et des autres personnels. La précarité va encore croître alors que tant de jeunes diplômés attendent un emploi dans l'enseignement supérieur.

L'écart entre la réalisation du plan Université 2 000 et les besoins se creuse. Vous répétez que les moyens seront répartis inégalement au détriment de la région parisienne. Allez dire aux étudiants de la région parisienne qui manifestent à quelques pas d'ici qu'ils peuvent attendre ! C'est dans tout le pays qu'il faut affecter les moyens nécessaires pour répondre aux besoins !

Il est un autre domaine sur lequel je veux insister.

La démocratisation des études supérieures appelle également des mesures supplémentaires afin de permettre à chacun de ne pas être victime de ségrégation, car la sélection par l'argent se poursuit jusqu'à l'université. Les moyens pour l'allocation logement, pour l'augmentation de la part et du nombre des bourses, pour une politique audacieuse de construction de logements étudiants et de restaurants universitaires, doivent être votés. Plus généralement, n'y a-t-il pas à créer un véritable statut social pour tous les étudiants, un statut qui témoignerait de leur rôle, de l'enjeu de leur réussite, avec une série de droits, à commencer par la gratuité des inscriptions ?

Il faut aussi renforcer le nombre et les droits des personnels non enseignant, revaloriser leur statut.

En effet, l'université est à la fois un lieu d'enseignement, de recherche et de vie. On ne le dira jamais assez : sans les personnels ATOS, il n'est pas d'études supérieures possibles. Or ce personnel croule sous le boulot, leurs conditions de travail, de rémunération sont de plus en plus dégradées, précarisées. Allez voir sur place comment cela se passe, monsieur le ministre !

Quelques chiffres : 150 postes créés contre 600 l'an dernier, 25 postes de bibliothécaires contre 85 l'an dernier, alors que le rapport Miquel évalue les besoins à 240 postes supplémentaires par an.

Des filières nouvelles sont ouvertes sans postes d'ATOS correspondants !

Quinze postes pour les CROUS, c'est misérable ! Il n'existe qu'un peu plus d'une centaine de postes d'assistantes sociales pour deux millions d'étudiants, alors que leur rôle est reconnu par tous dans la lutte contre l'échec scolaire et universitaire.

**Mme Muguette Jacquaint.** Très bien !

**M. Jean-Claude Gayssot.** A Saint-Denis, pour ne citer qu'un exemple, une personne sur un poste à mi-temps s'occupe de 10 000 étudiants répartis sur deux sites universitaires dans deux départements différents ! Comment voulez-vous qu'elle y arrive ?

Au contraire de ce qui se passe, il faudrait établir une véritable symbiose entre la sphère pédagogique et la sphère sociale et administrative pour offrir les meilleures chances à tous les étudiants.

Monsieur le ministre, lorsque les étudiants, les enseignants et les personnels non enseignant exigent un autre budget que celui sur lequel vous vous arc-boutez, ils ont mille fois raison, comme ont mille fois raison les enseignants qui signent massivement l'appel pour que le budget de l'éducation nationale soit largement augmenté.

En ce qui concerne la recherche, notre critique est tout aussi sévère.

Alors qu'il faudrait une politique audacieuse de la recherche universitaire et civile participant aux efforts pour sortir la France de la crise, vous faites un tout autre choix : une précarité accrue, la stagnation, dans certains cas, le recul des moyens, une dépendance aggravée à l'égard du marché et une mise en cause à la fois des organismes et des universités. C'est d'ailleurs ce que vous avez assez brutalement exposé devant le Comité national de la recherche scientifique et devant les présidents d'université le 17 juin dernier.

Examinons votre budget. D'abord, monsieur le ministre, pour reprendre un mot qui vous paraît cher, il ne faut pas manipuler les chiffres.

Votre budget est en recul de 2 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1993.

**M. François Fillon,** *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.* C'est faux !

**M. Jean-Claude Gayssot.** Je parle de la loi de finances initiale, car il faut comparer ce qui est comparable. D'ailleurs, à l'époque, que je sache, messieurs de l'opposition, vous n'aviez pas dit que le budget voté était trop lourd, au contraire !

Prenons les crédits de paiement. Ils augmentent de 1,5 p. 100, c'est-à-dire moins que l'inflation. C'est donc une baisse. Quant aux autorisations de programme, qui expriment les choix à moyen terme, elles sont en recul de 6,7 p. 100. Evidemment, c'est un moyen de rapprocher les crédits de paiement et les autorisations de programme !

Au total, vos propositions mettent en cause l'idée qu'il est nécessaire d'accorder une priorité à la recherche. Elles abandonnent l'objectif de combler notre retard sur les autres pays industrialisés et *a fortiori* celui de consacrer 3 p. 100 du produit intérieur brut à la recherche.

Pour la première fois depuis près de dix ans, vous nous proposez un budget en recul.

L'année 1994 sera une année sombre pour l'emploi scientifique. Pour les chercheurs à temps plein, la création nette d'emplois est la plus faible des dernières décennies. Le CNRS et l'INSERM prévoient une baisse du taux de recrutement de près de 30 p. 100. Concernant les ITA, ce qui est proposé correspond à une baisse absolue de soixante-treize postes. Ainsi, vous sacrifiez le potentiel humain et qualifié dans un secteur vital pour l'avenir où la régularité d'une politique de recrutement des chercheurs et des ITA doit être une priorité, ainsi que l'a noté la commission.

Il en va de même des atouts que constituent les grands organismes que de nombreux pays nous envient. Les autorisations de programme les concernant seront diminuées de façon dramatique. Compte tenu des engagements internationaux à tenir, cela signifiera, pour la plupart, une diminution du soutien de base aux laboratoires.

Or, vous le savez bien, d'ores et déjà les budgets des organismes sont très tendus, et vous voulez accentuer encore la course aux contrats, qui a déjà porté atteinte à la cohérence de la politique nationale de recherche. Pas à pas, la nation perd ainsi la maîtrise de ses efforts de recherche au détriment de la recherche fondamentale et au seul bénéfice d'une dérive utilitaire qui nuit à l'efficacité.

Ce constat est confirmé par le maintien d'une mauvaise orientation pour le soutien à la recherche industrielle. Le Gouvernement continue dans la voie de la distribution de fonds publics aux entreprises sans contrôle réel, et le déficit de la France en matière de recherche industrielle n'est pas comblé.

La raison est évidente : les industriels français, notamment les grands groupes et les branches, n'investissent pas suffisamment dans la recherche et l'emploi scientifique. On ne règle pas le problème en faisant des cadeaux. L'effet du crédit d'impôt recherche est faussement incitatif. Il est même négatif. Les organismes publics sont contraints de se substituer aux entreprises. La course aux contrats représente le principal moyen pour les laboratoires publics et universitaires d'assurer leur financement.

En multipliant les cadeaux aux entreprises sans financer convenablement la recherche publique, vous encouragez ce pilotage, vous affaiblissez la recherche publique et vous ne développez pas vraiment la recherche industrielle du fait des stratégies financières des entreprises.

Nous sommes favorables à de véritables mesures d'incitation pour la recherche industrielle. En ce sens, nous proposons à la discussion l'instauration d'un impôt recherche dont les entreprises pourraient se libérer en participant à des programmes. Nous pensons même qu'à terme, les entreprises devraient consacrer au moins 5 p. 100 de leur chiffre d'affaires à la recherche.

Evidemment, comme cela vous a été dit en commission, le contrôle de l'efficacité des aides publiques pour le développement technologique et le soutien de la recherche industrielle est indispensable.

Enfin, une autre dérive inquiétante se profile derrière votre budget. Vous ne concevez le rapprochement entre la recherche et l'enseignement supérieur que comme une possibilité de faire avec moins de moyens !

Le lien entre recherche et enseignement est une exigence même de la recherche au niveau le plus avancé. Cela signifie des moyens réels pour exercer le métier d'enseignant-chercheur et des chercheurs à temps plein dans les organismes publics.

En réalité, il n'y aura pas de développement sérieux et efficace de la recherche sans un développement de ses trois composantes - université, industrie, grands orga-

nismes - en liaison avec l'expression des besoins sociaux en France et dans le monde, ce qui suppose un véritable essor démocratique et le rejet, dans ce domaine aussi, des prétentions américaines telles qu'elles s'expriment dans les négociations du GATT.

La recherche est loin d'être la seule activité humaine posant de grands enjeux de société, mais les enjeux qu'elle propose sont réels et spécifiques. Ils présentent souvent un intérêt crucial immédiat - la santé, la transition du militaire au civil, la coopération internationale, etc. Ils mettent l'éthique scientifique à la portée et sous le regard des citoyens et contribuent à élargir la conscience commune dans sa dimension scientifique, technique et humaine.

L'existence en France des universités et des grands organismes doit être conçue comme une originalité à préserver, à valoriser, et non comme un gâchis. Penser qu'on règlera le manque de professeurs d'université en puisant dans le vivier des chercheurs, c'est faire fausse route.

Ce dont la France a besoin, c'est d'une coopération entre ces deux structures, ce sont des universités branchées sur la recherche pour assurer leur mission de formation et des organismes à l'écoute des besoins de connaissances et de formation de la société.

Votre budget n'en prend pas le chemin.

Vous l'avez compris, monsieur le ministre, qu'il s'agit de l'enseignement supérieur ou de la recherche, nous nous prononçons contre ce budget et pour l'examen d'un nouveau budget radicalement différent, avec les moyens correspondants, ainsi que pour des mesures exceptionnelles immédiates afin de s'attaquer sérieusement aux difficultés actuelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le ministre, une impulsion sans précédent avait été donnée à la recherche et à l'enseignement supérieur par les précédents gouvernements.

Le crédit de confiance s'est aujourd'hui totalement dissipé. Les leçons de 1986 n'ont pas été retenues. Or aucun chercheur n'a oublié ce triste collectif ponctionnant 3 milliards sur les laboratoires, aucun étudiant n'a oublié les réformes qui avaient été imposées à notre collègue Devaquet par des conseillers idéologiques.

Tout cela s'est soldé par une déroute politique, mais aujourd'hui, vous êtes à nouveau rattrapés par vos vieux démons. (*Protestations sur les bancs du groupe du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*): reprendre le pouvoir politique dans les universités, mettre les établissements en compétition, notamment par la création d'universités privées, mettre les organismes de recherche à la diète budgétaire, avec le secret espoir d'élaguer des recherches classées non rentables et, pour certains - je ne dis pas que c'est votre cas - casser le CNRS. Je suis totalement d'accord avec ce qu'a dit tout à l'heure un de mes collègues qui n'est pas de mon groupe sur la rentabilité de la recherche.

Même avec les précautions oratoires que vous prenez pour expliquer que, dans l'actuelle crise financière, ce budget est le moins mauvais possible, vous ne trompez personne, pas même vous puisque vous avez avoué que ces crédits ne permettraient aucune innovation.

Sans inflexion sensible lors de cette discussion, ce projet de budget, qui met les universités au régime et les laboratoires à la diète, signifie, je le dis avec force et

détermination, la fin de ce qui fut pendant dix ans la toute première priorité de l'Etat, l'enseignement supérieur et la recherche.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Avec quel résultat !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ce n'est pas mon budget, dites-vous sur les radios, monsieur le ministre, comme l'ALS n'était pas la vôtre.

Comment n'est-ce pas votre budget alors que, dans le collectif du mois de juin, les crédits, au lieu d'augmenter comme cela aurait dû être le cas si vous aviez pressenti les difficultés dans l'enseignement supérieur et dans la recherche, ont baissé tant pour le premier que pour la seconde ?

Comment n'est-ce pas votre budget quand, pour les autorisations de programme ou les emplois scientifiques, les moyens sont beaucoup plus faibles pour 1994 ? Cela a été dit par M. Mattei, qui, je dois le reconnaître, est constant dans ses propos puisqu'il soulignait déjà l'année dernière qu'il fallait un taux de renouvellement de 2,5 p. 100 si l'on voulait avoir un potentiel de recherche fort dans notre pays.

Comment n'est-ce pas votre budget quand, en 1994, vous aurez des difficultés encore plus grandes qu'avec celui qui a préparé la rentrée de 1993 ?

Comment n'est-ce pas votre budget quand, dans leur tour de France sur le thème de l'aménagement du territoire, M. Pasqua et M. Balladur viennent nous dire qu'ils vont développer le potentiel de recherche dans les régions alors que nous n'avez aucun degré de liberté dans cette discussion budgétaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En ce qui concerne les universités, l'avenir est compromis. Avec 60 000 étudiants supplémentaires à la rentrée de 1993, la France compte aujourd'hui plus de 2 millions d'étudiants, et 45 000 étudiants supplémentaires sont prévus pour la rentrée de 1994. C'est une chance pour notre pays si nous savons accueillir et intégrer ces afflux successifs d'étudiants. L'augmentation de leur nombre suppose un effort budgétaire réel et continu. Or, alors que le budget de 1993 avait progressé de plus de 9 p. 100, le vôtre n'augmente que de 1,8 p. 100, ne prenant même pas totalement en compte l'inflation.

En faisant, par ailleurs, le pari d'une diminution prochaine du nombre d'étudiants, vous commettez une lourde faute, car, même si les inscriptions de premier cycle se stabilisaient, il conviendrait de tenir compte des croissances d'effectifs de second et troisième cycles, particulièrement dans la période actuelle où l'insertion professionnelle devient de plus en plus difficile.

Ce budget, enfin, tourne le dos à la démocratisation du système éducatif, car, dans une période où le chômage s'accroît, de plus en plus de familles demanderont une aide sociale à la nation. Les sureffectifs dans certaines disciplines prouvent que les efforts de rénovation, de construction d'amphithéâtres, de salles de travaux dirigés ou de bibliothèques, et la signature de nouveaux contrats de plan avec les régions exigeront des moyens accrus.

La lecture des différentes lignes budgétaires est malheureusement limpide. En prévision de la prochaine rentrée universitaire, tous secteurs confondus, enseignants et personnels, 1 108 emplois supplémentaires sont en tout et pour tout programmés ; il y en avait près de 5 000 à la dernière rentrée universitaire.

Moins de moyens de fonctionnement, moins de crédits pour l'équipement, moins de constructions de logements nouveaux pour les étudiants : on peut déjà prédire une

rentrée de 1994 très difficile avec une nette diminution du taux d'encadrement des étudiants et des conditions de travail très dégradées dans les universités.

Les amphithéâtres sont aujourd'hui surchargés, ainsi que le montrent les manifestations d'étudiants dans la rue. Certaines disciplines connaissent un sureffectif. Ce sera malheureusement pire demain. C'est un budget d'impréparation.

La situation des personnels, les primes d'encadrement doctoral, les nouveaux contrats pédagogiques, les difficultés spécifiques des instituts universitaires de formation des maîtres ne sont malheureusement pas prises en compte.

Le plus grave est qu'avec ce budget vous n'arrivez même pas à assurer les créations de postes prévues dans les contrats quadriennaux avec les universités. Vous rompez avec la continuité de l'État, avec le respect de la parole donnée et du contrat signé. Les universités ont fait de gros efforts de restructuration, de redéploiement entre les disciplines, ont accepté d'être évaluées, et, demain, vous allez leur dire : « Non, tout cela n'était que du trompe-l'œil, vous ne bénéficierez pas des postes qui vous avaient été promis. »

Les étudiants sont aujourd'hui dans la rue. Ils sont inquiets pour leur avenir, car les difficultés d'insertion sur le marché du travail ne sont plus l'apanage des jeunes sans formation. Elles concernent aussi les jeunes diplômés à bac + 6 ou bac + 7, qui viennent aujourd'hui frapper à la porte des permanences de député. J'ai ainsi reçu, voici quinze jours, une jeune fille, Sophie, diplômée d'une école d'ingénieur de Toulouse, titulaire d'un *master* préparé aux États-Unis en deux ans, spécialiste dans le génie de l'environnement...

**M. Robert Galley**, *rapporteur pour avis*. Après dix ans de socialisme !

**M. Jean-Yves Le Déaut**. Cela n'a rien à voir, mon cher collègue !

Cette jeune fille est depuis six mois à la recherche d'un emploi.

**M. Michel Jacquemin**, *rapporteur spécial*. En tout cas, cela ne résulte pas du budget pour 1994 !

**M. Jean-Yves Le Déaut**. Dans le même temps, des titulaires d'un DUT ou d'un BTS veulent, devant la difficulté de l'intégration sur le marché de l'emploi, continuer leurs études dans les deuxième et troisième cycles.

Le diagnostic est connu : les moyens que vous mettez en place ne permettront pas de résoudre le problème. Vous n'avez pas obtenu, monsieur le ministre, les arbitrages suffisants. Les 800 emplois de plus qu'il aurait fallu pour améliorer la rentrée de 1994 n'auraient représenté que 200 millions de francs. Permettez-moi de vous dire que certains de vos collègues ont obtenu satisfaction sur des arbitrages qui concernaient des sommes plus élevées !

Enfin, vous avez voulu revenir sur une des clés de la démocratisation pour les étudiants : l'allocation de logement sociale.

Lors de l'examen du budget du logement, M. de Charrette n'a pas fait passer d'amendement à ce sujet, l'article correspondant ayant été réservé. Je souhaiterais que vous nous indiquiez si les engagements qui ont été pris seront effectivement tenus et comment ils le seront.

Le budget de la recherche illustre de manière plus éclatante encore le désengagement de l'État. C'est l'élan brisé - cela a été dit par d'autres collègues sur tous ces bancs - c'est le frein moteur pour la recherche française, c'est le retour cinq ans en arrière.

En dix ans, il y avait eu effectivement une restauration de l'alliance entre science et société. Les gouvernements successifs avaient permis de mieux lier université, recherche publique et industrie. On était arrivé au quatrième rang mondial au niveau du potentiel de recherche.

Dans ce budget, les indicateurs passent, les uns après les autres, au rouge, notamment l'emploi scientifique et les autorisations de programme des grands organismes de recherche.

Monsieur le ministre, moins 23 p. 100 en autorisations de programme à l'INRA ! Je vous l'ai dit voici un mois ; je ne vous prends donc pas en traître en le disant à cette tribune. Or, par un effet mécanique, les autorisations de programme représentent l'avenir d'une recherche. Une réduction de 23 p. 100 aujourd'hui signifie que les biotechnologies françaises et la filière agro-alimentaire seront sacrifiées demain. Si aucune inflexion n'est apportée à ces autorisations de programme, il n'y aura pas demain de crédits de paiement correspondants. Le rapporteur a parlé tout à l'heure de crédits de paiement qui n'avaient pas été honorés et a expliqué qu'il y avait un « mieux » à ce niveau. Mais ce n'est pas ainsi qu'on développera les recherches pour demain !

Dans le domaine du génie des protéines, qu'évoquait M. Mattei, il faut effectivement consentir des efforts. Cela passe par les biotechnologies. Et cela exige des crédits supplémentaires au niveau de l'INRA. Dans le même temps où vos collègues discutent de l'agriculture dans le cadre du GATT, nous devons avoir une politique cohérente, notamment au niveau des universités. Nous ne pouvons, dans ce domaine, avoir une politique sinusoïdale, une politique par à-coups. Les emplois scientifiques ne peuvent subir des baisses exceptionnelles.

Je n'aurai pas l'outrecuidance de rappeler ce qui a été dit l'année dernière par M. Mattei ou par M. Dubernard, selon qui il fallait un taux de renouvellement des personnels de recherche de 2,5 p. 100. Vous en êtes bien loin. Alors que, sur les cinq dernières années, 500 emplois, en moyenne, avaient été créés chaque année ; il n'y en aura que 50 cette année, - 80 ou 100 avec les crédits d'ITA. Et encore, dans les crédits d'ITA, certains postes sont gelés et vous mettez en place des demi-postes d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche, ce qui revient à un SMIC scientifique. Dans les laboratoires, certains vivent actuellement avec 6000 francs par mois.

Enfin, ce budget de récession est un budget « maquillé ». Non seulement le budget civil de la recherche et du développement est en recul de 1 p. 100, mais la baisse réelle est encore plus forte, car, à notre sens, vous avez très nettement surévalué le crédit d'impôt recherche, en n'hésitant pas à pratiquer la « gonflette budgétaire ». Il n'y aura pas - nous le vérifierons l'année prochaine - 4 milliards de francs de distribués. Si 2 milliards seulement sont distribués l'année prochaine, nous nous retrouverons avec un budget inférieur de 2 milliards à celui que vous nous présentez aujourd'hui.

Enfin, ce crédit d'impôt recherche profite trop aux grandes entreprises et aux grands groupes. Deux tiers des crédits distribués vont vers les grands groupes. On n'arrive pas à irriguer les PME-PMI avec ce type de crédit, et il serait, à mon sens, très important de favoriser des transferts d'emplois scientifiques vers les PME-PMI.

Crédits amputés, élan brisé, emplois évaporés, budget en trompe l'œil, c'est le métier d'enseignant et de chercheur et la survie de nos laboratoires qui sont en péril, mais également la place de la France qui est en jeu.

Vous avez hérité d'un ministère porteur. Pourquoi braquez-vous aujourd'hui les acquis que nous avons obtenus hier, dans des joutes budgétaires souvent difficiles? Certains disent que ce poste vous intéressait peu, que vous n'envisagez votre passage rue Descartes et rue Dutot que comme une parenthèse. Mais comment pouvez-vous admettre que vos amis sacrifient rituellement les synapses aux missiles ou au béton?

**M. Patrice Martin-Lalande.** Vos propos sont scandaleux!

**M. Jean-Yves Le Déaut.** D'un côté, on refuse 200 millions pour quelques postes; de l'autre, on annonce 140 milliards sur dix ans pour de nouvelles autoroutes!

C'est là l'enjeu de la France! Ces 140 milliards de francs consacrés aux autoroutes prépareront-ils le monde de 2020 ou 2025? Ou n'aurait-il pas fallu plutôt 800 postes supplémentaires dans les universités et dans les organismes de recherche pour préparer une rentrée digne de ce nom?

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Me permettez-vous de vous interrompre?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je veux simplement faire remarquer à M. Le Déaut que les 140 milliards de francs de crédits pour les autoroutes ne sont pas des crédits budgétaires. Ils seront financés sur emprunt.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Pour une partie, monsieur le ministre!

La même remarque vaut pour le TGV. A cet égard, on pourrait d'ailleurs observer, quand on voit l'accident qui s'est produit la semaine dernière sur l'autoroute A 10, qu'il serait sans doute préférable d'engager des recherches sur les autoroutes ferroviaires plutôt que consacrer sans cesse des crédits à la construction d'autoroutes alors qu'il manque 200 millions de francs dans le présent budget.

Je vous encourage à réfléchir au rapprochement de ces deux chiffres: 140 milliards d'un côté, et 200 millions de l'autre.

Enfin, ce budget ne vous permet pas de définir la moindre priorité et ne vous laisse aucun degré de liberté. Il fait de vous une sorte de ministre des objectifs microscopiques, reconnaissables uniquement à l'aide d'un prisme grossissant. Il conduit inmanquablement à la détérioration des conditions d'accueil des étudiants et à l'abandon de pans entiers de nos domaines d'excellence. Alors, monsieur le ministre, nous ne vous demanderons qu'une chose: ne pas hésiter à monter au feu des arbitrages budgétaires dès cette session, défendre pied à pied les acquis, vous battre pour nos laboratoires, nos universités, nos grands organismes, afin que les étudiants, les universitaires et les chercheurs redeviennent effectivement les enfants chéris de la République, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Votre budget, monsieur le ministre, est mauvais. Nous ne le voterons pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jacques Guyard.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Guyard, pour un rappel au règlement.

**M. Jacques Guyard.** Mon rappel au règlement est fondé sur l'article 58.

La manifestation d'étudiants qui se déroule actuellement vient d'arriver devant le Palais-Bourbon. Des députés demandent à s'entretenir avec le groupe socialiste, et sans doute aussi avec les autres groupes de l'Assemblée.

Afin que nous les recevions correctement et que la discussion puisse ensuite se poursuivre dans des conditions normales, je vous demande de bien vouloir suspendre la séance une demi-heure.

**M. le président.** Monsieur Guyard, la suspension n'est de droit que pour des réunions de groupe. Or ce n'est pas à cette fin que vous me l'avez demandée.

Je vais en conséquence la refuser, me référant au surplus à une tradition fort ancienne, que dis-je, une tradition séculaire. Je considère en effet qu'il m'appartient d'éviter que le rythme des travaux parlementaires ne dépende d'événements extérieurs...

**M. Bernard Pons, M. Pierre Mazeaud et M. Patrice Martin-Lalande.** Très bien!

**M. le président.** ... y compris, et peut-être surtout, de manifestations organisées à leur propos. Dans cet esprit - vous le savez aussi bien que moi - dès la période révolutionnaire le droit de pétition a rencontré une limite, et une seule: très vite, les assemblées se sont refusées à recevoir les pétitions lorsqu'elles étaient transmises par un rassemblement formé sur la voie publique.

Dans ces conditions, je ne fais pas droit à votre demande de suspension de séance, et je donne la parole à M. Alain Devaquet.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Rappel au règlement!

**M. le président.** M. Devaquet a seuil la parole.

**M. Alain Devaquet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le temps de parole de dix minutes qui m'est imparti étant trop modeste pour que je traite à la fois du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, je ne parlerai que de la recherche.

**M. Alain Marseaud.** Les socialistes s'en vont: preuve que le budget ne les intéresse pas!

**M. Alain Devaquet.** Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, je m'abriterai derrière le cinquième amendement de la Constitution des Etats-Unis, qui permet à un témoin de ne pas faire de déclaration qui pourrait conduire à sa propre inculpation. *(Sourires.)*

En ce qui concerne le budget de la recherche, monsieur le ministre, je formulerais tout d'abord une critique technique concernant les changements de présentation par rapport au budget 1993. Les informations chiffrées très partielles sur certains sujets font qu'il est parfois impossible de retrouver certains des chiffres que vous avancez, ou même de s'en approcher.

En d'autres termes, le budget des scientifiques ne semble pas toujours vérifier la règle majeure de l'expérimentation scientifique, qui est la reproductibilité.

Pour établir votre budget, monsieur le ministre, vous étiez face à deux contraintes.

La première contrainte est générale: c'est celle du budget de l'Etat. Vous l'avez prise en compte, d'abord, par des autorisations de programme, c'est-à-dire des engagements pour l'avenir, qui sont en forte diminution; ensuite, par des dépenses ordinaires et des crédits de paiement, c'est-à-dire les ressources immédiates, qui progressent légèrement en francs courants et permettent donc tout juste le maintien du pouvoir d'achat; enfin par un très sévère resserrement des créations de postes de chercheurs.

La seconde contrainte est spécifique à votre ministère, et vous n'en êtes pas responsable. Il s'agit des dettes ou des impayés dont vous avez hérité. On parle - je dis bien : on parle - de la situation catastrophique du fonds de la recherche et de la technologie qui, alors qu'il s'élève chaque année de environ 1 milliard de francs, aurait 2,5 milliards de francs ou presque d'impayés. On parle aussi d'une dette du CNES de près de 2 milliards de francs vis-à-vis de l'Agence spatiale européenne. J'aimerais savoir ce qu'il en est exactement de ces chiffres.

La première contrainte étant donc prise en compte, la seconde ne l'étant sans doute que très imparfaitement, quelle politique scientifique conduisez-vous à travers ce budget ?

Je tiens d'abord à vous dire - et c'est mon premier point - que nous espérons que la consultation nationale que vous avez lancée permettra enfin de définir une véritable stratégie scientifique et technologique pour notre pays. Cette démarche n'avait pas eu lieu depuis douze ans.

Elle explique peut-être le prudent attentisme de votre budget, car - et c'est mon second point - il n'y a pas, à mon sens, d'infléchissement décisif par rapport à l'an dernier, à l'exception peut-être de l'aéronautique. Je constate que, tout naturellement, vous êtes, dès votre arrivée à ce ministère, plongé dans le système de pensée et dans les démarches intellectuelles mis en place par votre prédécesseur.

Ce système de pensée reposait, et repose, sur deux éléments.

Le premier, c'est le refus de toute réforme qui pourrait susciter quelque inquiétude dans la communauté des chercheurs.

**M. Bernard Pons.** Eh oui !

**M. Alain Devaquet.** Le second, c'est la répartition totalement indifférenciée des ressources financières disponibles. Si le budget augmente de 3 p. 100, tout le monde dispose de 3 p. 100 de plus.

Cet immobilisme aboutit, certes, aux apparences de la popularité dans le milieu des chercheurs mais aussi à l'absence de stratégie scientifique pour la nation.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, la politique de recherche consiste moins à optimiser notre système de recherche, considéré comme un système quasi-clos, qu'à favoriser - ou à forcer - son évolution propre en le faisant interagir fortement avec les autres mondes de notre société, le monde industriel, le monde politique, en le faisant interagir fortement avec l'ensemble de cette société, c'est-à-dire les citoyens et le grand public.

J'examinerai rapidement deux de ces aspects : le monde industriel et le monde politique.

Pour le monde industriel, l'aide à l'innovation est l'une de vos priorités. Bien ! Il faudrait cependant distinguer deux types d'industries.

Dans les industries de processus, l'objectif de l'innovation technologique est de diminuer les coûts, et la plupart du temps les coûts salariaux. Le progrès technologique est nécessaire, mais il n'engendre aucune croissance forte des marchés qui, en général, sont très élastiques par rapport au prix de vente. Il apparaît donc comme destructeur d'emplois.

En revanche, lorsque l'innovation se manifeste au niveau des produits, c'est-à-dire des produits que l'on améliore ou des produits que l'on crée, alors elle est génératrice de croissance et de nouveaux marchés. Mais dans ce cas, ce sont la plupart du temps les petites et moyennes entreprises qui sont les mieux à même de faire

naître cette innovation et de l'exploiter. Malheureusement, la recherche et le *marketing* sont, pour elles, des zones de faiblesse.

Depuis des années, on favorise l'innovation par l'offre de recherche, c'est-à-dire par des moyens financiers et fiscaux, dont l'impact réel n'a d'ailleurs jamais été sérieusement évalué. On a par contre négligé jusqu'à présent les actions qui pourraient créer une demande nouvelle de technologie. Et là, il s'agit non d'un problème financier, mais d'un problème humain : il s'agit des ressources humaines de l'entreprise. Le problème est que des centaines de chercheurs puissent quitter des organismes publics et aller dans des entreprises petites ou moyennes pour se mobiliser sur des recherches susceptibles de créer des produits nouveaux ou d'améliorer des produits existants.

Les difficultés de cette mobilité sont bien connues : difficultés administratives, difficultés culturelles, difficultés de carrière.

Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, de créer pour ces chercheurs mobiles une agence spécifique, qui prendrait en charge leur gestion, leur carrière, voire leur formation culturelle ? Cela permettrait de remédier à bien des difficultés actuelles.

Plus important pour l'avenir : l'interaction avec le monde politique. Les grands domaines du politique - la santé, le travail, l'environnement, la défense - ont une composante scientifique et technique de plus en plus décisive. Les fins et les moyens d'une politique scientifique doivent être compris dans l'ensemble de leurs effets, non par la juxtaposition d'expertises sectorielles souvent contradictoires par nature, mais par une analyse globale propre aux politiques et cohérente avec l'ensemble du travail gouvernemental.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Alain Devaquet.** Cela implique que l'on définisse - au-delà, bien entendu, de la recherche fondamentale qui traite des exigences internes de la connaissance scientifique - des objectifs clairs, acceptés par ceux dont la mission est de les atteindre et compréhensibles par une majorité des citoyens.

Des objectifs clairs. Ils doivent partir des besoins des hommes - et, d'abord la priorité accordée aux recherches sur le sida et à l'environnement entrent dans cette catégorie - ou ils doivent être requis par la puissance nationale : l'aéronautique est un exemple.

Pour chacun de ces objectifs une ou plusieurs lignes d'action doivent être définies, et ce pour deux raisons : d'abord, parce que tout chercheur un peu astucieux est capable d'insérer ses propres recherches, quelles qu'elles soient, dans une priorité gouvernementale ; ensuite, parce qu'il faut prendre des risques. A l'inverse de votre prédécesseur, ayez une dizaine de lignes d'actions fortes, disposant de l'argent et des hommes nécessaires. Nous échouerons peut-être sur cinq ou six d'entre elles, mais, pour les autres, nous serons les premiers au monde, avec les avantages industriels et économiques que cela implique.

Des objectifs acceptés par ceux dont la mission est de les atteindre, ensuite. Cela implique de vraies instances de concertation, qui permettent aux responsables politiques, au plus haut niveau, de réintégrer dans leurs décisions cette composante scientifique et technique et non plus de la déléguer à des experts, quelle que soit leur qualité.

Nombre d'instances actuelles de concertation, à commencer par le CSRT - le conseil supérieur de la recherche et de la technologie - sont devenues par leur

taille et leur composition des forums inefficaces, dominés par des intérêts particuliers et, à court terme, pour ne pas dire corporatistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Des choix compréhensibles par une large majorité de citoyens, enfin. Cela me conduit, une fois de plus, à déplorer la fracture - qui s'élargit - entre des scientifiques, quelle que soit leur discipline, qui manient des concepts, des appareils très sophistiqués et l'ensemble du public qui ne comprend pas parce qu'on ne le respecte pas assez pour essayer de lui faire comprendre. Comme toute fracture dans la société, celle-ci est grosse de dangers : si certains scientifiques ne font pas aujourd'hui l'effort, en temps et en pédagogie, d'ailer vers le public, ils ne devront pas s'étonner, demain, que des peurs et des rejets se développent face au nucléaire, à la génétique et à la chimie.

**M. Jean-François Mattei et M. Pierre Mazeaud.** Très juste !

**M. Alain Devaquet.** Faute d'avoir été rationnels et généreux aujourd'hui, nous ne pourrions pas reprocher demain au public d'être replié et irrationnel. « Science et société » devrait être un thème de réflexion important - j'aurais des propositions à faire, mais le temps me manque - dans le cadre de la consultation que vous avez lancée.

En conclusion, monsieur le ministre, je dirai que ce budget de la recherche ne compromet l'avenir ni ne l'engage. Il ne démobilise ni n'enthousiasme. Il maintient.

Certains membres de l'opposition y ont trouvé substance - ou manque de substance - pour affirmer que la recherche n'était plus une priorité gouvernementale, comme, paraît-il, elle l'était jusqu'à présent. S'il est vrai qu'à l'époque de Jean-Pierre Chevènement la recherche fut « l'enfant chéri de la République » selon cette formule du Président de la République qu'a rappelée M. Le Déaut, ce ne fut plus le cas durant les cinq dernières années : au-delà d'un discours doucereux, l'enfant a beaucoup maigri !

A cet égard, je ne citerai que deux exemples. Depuis cinq ans, quels que soient les appels lancés dans cette enceinte, le CEA a été très dangereusement affaibli. Certes, il vogue encore, il court sur son erre, mais personne ne lui a jamais dit quelle terre il devait découvrir. Par ailleurs, depuis trois ans, la France n'a plus de politique spatiale sérieuse et cohérente, et, de ce fait, l'Europe non plus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous, députés du RPR, voterons moins ce budget en lui-même que ce budget renforcé par la consultation nationale que vous avez engagée, monsieur le ministre, et dont devrait naître, nous l'espérons, une véritable stratégie avec de vrais choix pour une politique scientifique et technologique...

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Alain Devaquet.** ... stratégie qui devra être immédiatement traduite dans le budget de 1995. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en décidant de rapprocher la recherche et

l'Université, le Premier ministre a voulu réunir au sein d'un même ministère deux domaines qui préparent l'avenir. Vous examinez aujourd'hui le premier projet de budget consolidé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je veux d'abord remercier les rapporteurs pour la qualité de leurs contributions à ce débat. Je souhaite aussi remercier les orateurs qui se sont exprimés à cette tribune et tout particulièrement ceux qui ont apporté à cette occasion leur soutien au Gouvernement.

L'examen de ce budget intervient dans un contexte malheureusement peu exempt de surenchères et de contrevérités, tant au plan de la recherche, où nous serions en train de briser un élan, que de l'enseignement supérieur où nous ne prêterions pas assez attention aux conditions de travail et de vie des étudiants.

On veut faire croire que notre majorité serait indifférente, voire hostile au monde universitaire et à la recherche. Ce n'est pas seulement ridicule, c'est indigne !

**M. Patrice Martin-Lalande.** Très juste !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** La jeunesse étudiante pose de vraies questions. Je la comprends et je n'entends pas me dérober au débat ouvert. Le devenir de notre recherche ne va pas non plus sans susciter de vraies interrogations.

Mais les étudiants et leurs parents, comme nos chercheurs, doivent savoir où sont les causes de la situation actuelle. A l'occasion de la présentation du budget, je souhaite vous dire d'où nous venons, où nous en sommes et dans quelle direction j'engage mon action.

En raison de la démographie et de la croissance constante du nombre des bacheliers, la France connaît depuis dix ans l'afflux le plus massif de son histoire aux portes de l'enseignement supérieur. Pour l'ensemble des filières postbaccalauréat, cette décennie a été marquée par un doublement des effectifs d'étudiants, au rythme de 100 000 étudiants supplémentaires chaque année depuis 1987. Il faut prendre la mesure de cette révolution pour l'institution universitaire, obligée à une mutation sans précédent vers ce qu'il est convenu d'appeler l'université de masse.

Sous la pression des faits, les gouvernements de la majorité précédente ont été contraints de trouver des réponses à ce défi. A partir de 1988, la gauche a mis en œuvre une politique universitaire qu'elle veut aujourd'hui ériger en modèle et qui se caractérise par la rénovation des cursus universitaires, la mise en place de schémas d'orientation académiques, la création des instituts universitaires de formation des maîtres, le lancement d'un plan de constructions, le tout agrémenté d'un effort budgétaire selon des principes mécaniques et avec une approche purement quantitative.

Je le reconnais volontiers, nombre de ces mesures étaient nécessaires. Mais, par conservatisme et par corporatisme, on a renoncé à se poser la question centrale, la question déterminante : les structures et le fonctionnement de l'institution universitaire demeuraient-ils adaptés aux conditions économiques et culturelles de notre temps ?

Sans minimiser en quoi que ce soit le rôle de l'Etat dans l'accès de tous au savoir et à l'égalité des chances, il eût fallu donner plus d'autonomie aux établissements...

**M. Francis Saint-Ellier.** Très bien !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... leur permettre d'expérimenter de nouvelles filières mieux adaptées aux conditions locales et au marché de l'emploi, déconcentrer et moderniser les modalités de gestion.

Alors que la mutation en cours imposait et continue d'imposer de la souplesse, de la flexibilité et une adaptation dynamique, le système universitaire français reste figé en l'état depuis 1984, au point que l'on en vient aujourd'hui à se demander s'il n'est pas décidément impossible de le réformer.

Par rapport à cette question centrale, les réformes entreprises comme l'effort financier engagé par le passé ne pouvaient répondre que de manière extraordinairement partielle à la réalité des besoins et renvoyer le fond de la question universitaire à d'autres échéances.

A cette approche dilatoire sur l'essentiel, il faut ajouter une politique budgétaire en trompe l'œil dont nous faisons aujourd'hui les frais.

Dans le domaine de la recherche, la pratique consistait à lancer des autorisations de programme incompatibles avec les moyens de paiement ouverts. Depuis 1991, l'écart s'est accumulé au point d'atteindre 3 milliards de francs lorsque j'ai pris mes fonctions. Le seul Fonds de la recherche et de la technologie, qui représente l'essentiel des moyens d'intervention du ministère, concentre à lui seul 800 millions de francs de dettes, qui se seraient transformés en 2 milliards d'ici à 1995 si nous avions cédé aujourd'hui aux mêmes facilités. A ce rythme de déséquilibre entre les engagements et les paiements, la recherche française allait rapidement à l'impasse en perdant la réalité de ses moyens !

Dès 1991, alors qu'il était déjà évident que les ressources du pays se dégradaient, les promesses pour l'Université, mais seulement les promesses, ont continué à être lancées sur le même rythme, selon la même approche mécanique et quantitative. Il en résulte aujourd'hui un retard d'un an dans la réalisation du plan Université 2000 : les locaux sur lesquels comptent les étudiants et les enseignants ne sont tout simplement pas là !

Mesdames, messieurs les députés, l'Assemblée va se prononcer sur un projet de budget qui prépare la prochaine rentrée universitaire, celle de 1994. La rentrée du mois d'octobre 1993 est donc, en vérité, celle de la majorité précédente. C'est elle qui l'a préparée et programmée lors du précédent exercice budgétaire.

**M. Jean de Boishue.** C'est elle qui est partie !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Résultat : un afflux d'étudiants vers des filières engorgées et mal préparées à les recevoir, des retards dans la réalisation des constructions et dans l'ouverture des nouveaux locaux, des dizaines de projets lancés avec une tendance au saupoudrage sans que les financements indispensables aient été prévus.

Les tensions de la rentrée ont été aggravées par une augmentation du nombre des étudiants en premier cycle, supérieure de deux points aux prévisions du gouvernement précédent : cette année, 274 000 étudiants se sont inscrits en premier cycle. La croissance des premières inscriptions est nettement plus importante que l'année dernière : 5,4 p. 100 contre 2,4 p. 100. Cela s'explique en particulier par une forte augmentation du nombre des étudiants en lettres et en sciences humaines : 10 500 étudiants supplémentaires. Il faut également noter des difficultés en deuxième et troisième cycles en raison d'un allongement des cursus d'études par crainte de la crise et du chômage.

Parallèlement, 3 000 étudiants de moins se sont inscrits en économie. Et, pour la première fois depuis leur création, les instituts universitaires de technologie et les sections de techniciens supérieurs n'ont pas fait, loin s'en faut, le plein.

Certains établissements ont su faire face et trouver des solutions. Leurs responsables ont démontré leur dévouement au service public et leur sens des responsabilités. Toutefois, d'autres universités éprouvent de réelles difficultés, notamment en lettres et dans les premiers cycles de psychologie. Tous les problèmes rencontrés n'ont pas été réglés, d'où des manifestations d'étudiants souhaitant disposer rapidement de conditions d'études acceptables.

A ces étudiants, aux enseignants, je fais une proposition précise et simple : si une université le souhaite, c'est-à-dire si elle me le demande, je suis prêt à envoyer sur place dans les jours qui viennent une mission composée d'un membre de mon cabinet et de représentants de l'administration centrale.

Cette mission aura pour tâche de se rendre compte de la situation sur le terrain en rencontrant les autorités académiques et universitaires, les enseignants, le personnel, les étudiants et les élus souhaitant être entendus. Elle aura compétence pour apprécier les difficultés rencontrées, pour suggérer des solutions et, au besoin, pour engager des moyens d'urgence. Avec mon concours et la bonne volonté de tous, je suis convaincu que nous pouvons trouver des solutions rapides et efficaces aux problèmes qui subsistent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Voilà, mesdames, messieurs, l'héritage que nous assumons : une question de fond sur l'avenir de notre système universitaire demeurée sans réponse et une accumulation d'impayés ! Refuser de voir dès à présent cette réalité en continuant à user d'expédients nous mènerait à des révisions déchirantes, au détriment d'une évolution progressive destinée à préparer les réformes indispensables de demain.

C'est pourquoi je me suis assigné une double tâche dès mon arrivée rue Descartes : redresser la situation financière et poser les jalons du changement.

C'est là toute la philosophie du projet de budget qui vous est soumis. Pour mener à bien cette politique, le Gouvernement devait décider d'accorder une forte priorité à l'enseignement supérieur et à la recherche. C'est le choix qu'a fait le Premier ministre.

Il l'a fait d'abord en limitant les restrictions budgétaires décidées dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 1993 : les annulations n'ont quasiment pas touché l'enseignement supérieur et n'ont représenté que 1,2 p. 100 du budget de la recherche, soit beaucoup moins que les mesures de gel décidées en février dernier par le précédent gouvernement dans ce domaine.

Quant à ce budget, il marque bien l'importance que le Gouvernement lui accorde dans le projet de loi de finances. L'accroissement que vous avez pu mesurer - 6 p. 100 pour l'enseignement supérieur et 3,7 p. 100 pour la recherche, soit respectivement 2,4 et 1,8 milliards de francs supplémentaires - est sensiblement supérieur à la moyenne de 1,1 p. 100 consentie pour l'accroissement du budget de l'Etat. C'est, d'ailleurs, une des plus fortes hausses parmi les budgets de l'Etat - ce que beaucoup semblent avoir oublié - et ce dans un contexte économique et financier extraordinairement dégradé : en 1993, pour la première fois depuis trente ans, nous avons connu une croissance « négative », comme on dit, de 0,7 ou 0,8 p. 100.

Cette enveloppe nous permettra d'assurer le redressement financier et de prendre les mesures d'urgence. Tel est mon premier objectif. Plutôt que de céder à la facilité des promesses, nous préférons privilégier la réalité des crédits.

Je commencerai par la recherche.

Nous avons choisi une croissance de 4,5 p. 100 pour les crédits de paiement, ce qui représente 1 milliard de francs supplémentaires. Cela permettra d'assainir la situation, quitte à accepter une diminution momentanée de la progression des autorisations de programme. Un tel choix permettra également de réduire des deux tiers l'écart entre les autorisations de programme et les crédits de paiement pour l'ensemble de l'enveloppe recherche, écart qui sera ramené de 3 milliards en 1993 à moins de 1 milliard dès 1994. La situation alors assainie permettra de répartir de l'avant en 1995.

Mais, dès 1994, l'Etat pourra verser 300 millions de francs dus depuis deux ans aux organismes de recherche. Les moyens de paiement alloués au CNRS lui permettront de développer les programmes scientifiques prévus dans son schéma stratégique. Nous pourrions aussi rebudgétiser 740 millions de francs pour le Commissariat à l'énergie atomique qui se trouvait depuis deux ans en situation d'incertitude.

L'opposition met souvent en avant - et elle l'a fait encore aujourd'hui - les 200 créations annuelles d'emplois de chercheur qu'elle serait parvenue à garantir. J'ai même entendu citer les chiffres de 250 et de 500 emplois !

**M. Patrice Martin-Lalande.** Au diable l'avarice !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** C'est vrai, elle a garanti ces 200 créations par an, mais à quel prix !

Il y a vingt ans, 60 p. 100 du budget du CNRS étaient consacrés aux rémunérations et 40 p. 100 aux programmes scientifiques. Aujourd'hui, ce rapport est de 77 p. 100 contre 23 p. 100 !

Vaut-il mieux accumuler les emplois ou assurer le renouvellement des équipes par une mobilité croissante vers l'Université comme vers l'industrie ? Ce renouvellement, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, sera permis par le budget pour 1994 avec 200 possibilités de recrutement au-delà des départs à la retraite : 50 créations seulement sur le budget, mais 100 mobilités vers l'enseignement supérieur et 50 anticipations sur les départs à la retraite des années 1998-2000.

L'effort public de recherche civile préparera ainsi l'avenir sur des bases saines et confortera notre rang dans la compétition scientifique internationale.

J'ajoute que l'existence du budget civil de la recherche et du développement, enveloppe commune à l'ensemble des ministères et regroupant l'effort de recherche du pays, dont le maintien a été décidé par le Premier ministre, garantit une politique volontariste de l'Etat.

J'en viens à l'enseignement supérieur.

Le redressement était tout aussi nécessaire dans ce domaine, et d'abord pour les constructions universitaires si attendues : salles de cours et de travaux dirigés, restaurants universitaires, bibliothèques, équipements sportifs et logements. Le retard pris sur le plan Université 2000 en 1992 sera résorbé grâce à l'emprunt d'Etat lancé en juin dernier. Suffisamment de crédits ont ainsi été dégagés pour rattraper l'ensemble des opérations prêtes à démarrer, sinon des chantiers se seraient arrêtés en 1993. D'ores et déjà, l'achèvement du plan fait partie des noyaux durs des contrats Etat-région en cours de négocia-

tion. La volonté du Gouvernement est claire : terminer le plan Université 2000 dans les meilleures conditions, c'est-à-dire dès 1995. Ces mesures seront accompagnées d'une revalorisation des crédits d'équipement à hauteur de 20 p. 100, soit 115 millions de francs supplémentaires, afin de faire face aux besoins les plus urgents.

Concernant les emplois et la question essentielle de l'encadrement des étudiants, nous proposons de créer 1 258 emplois, dont 1 050 d'enseignants, en 1994. Ces chiffres, qui représentent un quart des créations d'emplois de la fonction publique, doivent être rapportés à l'effort de rigueur qui s'impose à l'ensemble du budget de la nation. Une augmentation du budget de l'enseignement supérieur de 6 p. 100 avec une croissance estimée à 1,4 p. 100 permet de maintenir un niveau au moins équivalent à celui des années précédentes, si l'on veut bien prendre en compte le niveau de la croissance dans les années 1988 ou 1989.

Il faut d'ailleurs constater que les emplois prévus par mon prédécesseur dans le budget de 1993 n'ont manifestement pas suffi à éviter les difficultés actuelles. Et la raison en est simple : c'est moins le nombre de postes que leur juste répartition qui est en cause. Mesdames, messieurs les députés, il faut rompre avec le raisonnement purement quantitatif et global qui prévalait jusqu'à présent pour concentrer les emplois nouveaux dans les établissements manifestement sous-encadrés. Il n'est pas raisonnable que nous nous retrouvions dans la situation actuelle où le gouvernement précédent ne nous a pas laissé la moindre réserve de postes pour faire face aux problèmes les plus pressants de la rentrée.

**M. Patrice Martin-Lalande.** C'est scandaleux !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Dans cet esprit, je souhaite organiser la répartition des postes selon des critères précis afin que chaque année nous puissions nous engager là où c'est vraiment nécessaire. Contrairement à ce que j'ai lu ici ou là, cela ne signifie nullement l'abandon de la politique contractuelle entre l'Etat et les établissements, que j'entends plutôt renforcer.

Ainsi, nous avons décidé d'élaborer, dès l'année prochaine, de véritables contrats conclus par le ministre avec les universités. Au lieu d'engagements distincts selon qu'il s'agit de formation ou de recherche, ces nouveaux contrats seront un document unique concernant tous les aspects de l'activité et du fonctionnement des établissements. Si j'ai indiqué qu'il faudra renoncer dans ces contrats à déterminer un nombre fixe d'emplois à créer sur quatre ans, c'est qu'une telle mesure, purement démagogique, contrevient au principe de l'annualité budgétaire et surtout ne pouvait que conduire aux rigidités perturbant chaque année la rentrée universitaire.

La création des emplois d'enseignants et de non-enseignants reposera désormais sur quatre principes : elle visera d'abord à corriger les inégalités d'encadrement ; elle se déroulera dans la transparence ; elle fera l'objet d'une concertation avec les présidents et directeurs d'établissement ; enfin, elle prendra en compte les besoins spécifiques en matière de recherche.

Toujours dans le cadre de cette politique de redressement, j'évoquerai enfin la réforme de l'allocation de logement social dont on a beaucoup parlé ces derniers temps. Dépourvue en fait de tout critère social, cette allocation était à terme condamnée car son maintien en l'état aurait rapidement représenté l'équivalent d'un quart du budget de l'enseignement supérieur. Avec le concours des ministres du budget et du logement, la réforme que nous avons décidée sauvera l'allocation de logement sociale en

restaurant la justice sociale qui aurait toujours dû être sa finalité première. Lancée par un gouvernement de gauche sans considération sociale et financière, l'ALS respectera le principe d'aide aux plus défavorisés et aux étudiants qui choisissent de vivre de manière autonome, ou qui y sont contraints.

**M. Patrice Martin-Lalande et M. Alain Marsaud.** Très bien !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Redressement donc de la gestion en matière de recherche, de constructions universitaires et dans le domaine des créations d'emplois. C'est sur cette base assainie que nous comptons réaliser le changement. Je l'ai dit, c'est mon deuxième objectif. A cette fin, j'ai voulu que ce projet de budget reflète des orientations nouvelles pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Nous avons décidé de privilégier l'amélioration des conditions de vie des étudiants. Alors qu'ils sont toujours plus nombreux à provenir de catégories sociales défavorisées, il est pour la République un devoir : celui de promouvoir l'égalité des chances par un traitement différencié des étudiants en fonction de leurs handicaps de départ.

Pour cette rentrée 1993, le taux des bourses a été majoré de 3 p. 100 par rapport à l'année dernière, pour un total de 348 000 bénéficiaires. Dans le projet de budget pour 1994, les crédits consacrés aux bourses connaissent une progression de 5 p. 100 en montant comme en nombre, avec plus de 600 millions de francs supplémentaires, ce qui représente plus de 10 p. 100 d'augmentation du budget des bourses. Nous devons tendre vers l'objectif de 25 p. 100 d'étudiants boursiers ces prochaines années, tout en réalisant la mensualisation des versements.

Les crédits affectés aux œuvres universitaires augmenteront de 50 millions de francs pour de nouvelles places de restaurant et pour l'amélioration du fonctionnement des cités universitaires. Je mentionnais à l'instant les mesures prises pour sauvegarder l'ALS. Il faut y ajouter 6 000 logements supplémentaires ouverts aux étudiants en 1994.

Mais nous devons accroître encore l'effort de l'Etat en faveur de la condition étudiante. J'ai demandé dès le mois d'avril au directeur du CNOUS de me soumettre des propositions concrètes. Les conclusions de son rapport seront mises en œuvre. Nous organiserons sur ce thème une large consultation à laquelle j'invite les organisations étudiantes au tout début de 1994.

Parmi les mesures envisagées, il en est une à laquelle j'attache de l'importance : c'est la possibilité de proposer aux étudiants des prêts garantis par l'Etat et bonifiés par les collectivités locales. Plusieurs conseils régionaux ou généraux se montrent intéressés par cette formule et préparent sa mise en place avec les services du ministère.

Les bibliothèques seront également privilégiées en 1994. L'université française compte aujourd'hui une place de bibliothèque pour dix-huit étudiants, contre une place pour cinq chez nos voisins européens. Il faut corriger cela car la bibliothèque est le cœur de l'université : trente-sept projets de bibliothèque figurent ainsi dans les opérations à réaliser d'ici à 1995.

**M. Yves Fréville.** Très bien !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Orientations nouvelles également en matière de recherche : le budget qui vous est proposé traduit le choix de quatre axes qui me paraissent s'imposer en attendant le résultat de la consultation nationale. Ce sont

la recherche biologique et médicale, la recherche industrielle, l'aéronautique et l'environnement.

Une mesure nouvelle de 100 millions de francs permettra de conforter l'action de nos laboratoires dans la lutte contre le sida, dans le domaine de la génétique, de la recherche clinique et médicale. J'ai, en outre, pris l'initiative de préparer la mise en place d'une structure de coordination nationale dans le domaine biologique et médical. Elle facilitera la circulation de l'information et favorisera une répartition plus souple des moyens pour permettre, si nécessaire, l'octroi d'aides ponctuelles et urgentes pour les équipes de chercheurs au seuil d'une découverte.

De la qualité de notre recherche industrielle et de l'innovation technologique dépendent notre place de demain dans de nombreux secteurs économiques et notre capacité à lutter contre le chômage. Je crois, dans ce domaine, aux programmes concrets, proches des entreprises. Pour le soutien aux PMI, l'ANVAR a fait ses preuves avec 80 p. 100 de décisions prises au niveau régional. Ses crédits augmenteront de 16 p. 100 pour atteindre un milliard de francs. Les collaborations entre laboratoires publics et grands groupes industriels seront également développées.

Dans le domaine de l'aéronautique, la France doit défendre ses intérêts dans la bataille commerciale très rude que nous livrent les Etats-Unis en soutenant avec autant de volontarisme que de discrétion leur tissu industriel. Je propose donc d'augmenter de 25 p. 100 l'aide de l'Etat à la recherche amont dans ce secteur.

Enfin, les crédits de recherche sur l'environnement seront en progression de 6 p. 100, ceux de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de 20 p. 100 et ceux de l'Institut polaire de 28 p. 100.

Parallèlement à ces orientations budgétaires, nous avons l'ambition de participer activement au grand débat national sur la relance de la politique d'aménagement du territoire voulue par le ministre de l'intérieur et décidée par le Premier ministre.

Le ministère dont j'ai la charge peut devenir l'un des acteurs structurants de l'espace français. L'aménagement du territoire doit désormais faire partie intégrante de notre conception de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le budget 1994 nous donnera les moyens de conduire une telle politique. Les contrats de plan entre l'Etat et les régions sont à la fois une occasion à saisir et l'instrument de l'élan recherché.

Mais, mesdames, messieurs les députés, nous devons déjà envisager l'après-Université 2000. C'est pourquoi j'ai décidé de lancer un nouveau programme de constructions universitaires au-delà de la réalisation du plan actuel, c'est-à-dire pour les années 1995 à 1998.

**M. Jean de Boishue.** Très bien !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** La part de l'Etat devrait ainsi dépasser 3 milliards de francs dans les contrats de plan pour le financement d'opérations nouvelles avec les régions. J'ai demandé au Premier ministre de disposer en outre chaque année d'une dotation complémentaire non contractualisée, de manière à réaliser les opérations nécessaires qui n'auraient pas été intégrées dans les contrats de plan ou que l'urgence révélera indispensables.

Ainsi, non seulement nous accélérons la réalisation du plan Université 2000, mais nous avons déjà lancé le plan suivant, 1995-1998, puisque nous sommes en discussion avec les présidents de région sur les contrats de plan, et nous préparons la prochaine décennie.

Et puisque nous parlons de la prochaine décennie, je vous fais part de notre volonté de limiter à 20 p. 100 le nombre d'étudiants en Ile-de-France à l'horizon 2010, contre 25 p. 100 aujourd'hui. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il s'agit non pas de diminuer le nombre de places offertes aux étudiants parisiens, mais d'augmenter celui des universités de province pour parvenir, à l'horizon 2010, à un rapport de 20 p. 100 pour la région Ile-de-France et 80 p. 100 pour le reste du pays.

Ce n'est pas un pari impossible à tenir. Ce pourcentage était de 30 p. 100 il y a dix ans ; il est de 25 p. 100 aujourd'hui et nous entendons faire en sorte qu'il soit de 20 p. 100 en 2010. C'est un objectif à long terme et un pari sur la qualité et l'attrait de l'enseignement supérieur en province. A cette fin, la part réservée aux universités et établissements en région dépassera 80 p. 100 de nos investissements. La recherche participera tout autant à ce mouvement puisque, en 1997, 55 p. 100 de la recherche publique devront être localisés en province. Deux chercheurs sur trois seront recrutés en dehors de l'Ile-de-France.

Mesdames, messieurs les députés, si le changement passe par de nouvelles orientations budgétaires et par une politique résolue d'aménagement du territoire, il n'en resterait pas moins sans objet si nous renoncions à l'essentiel : agir sur l'organisation même de l'Université et de la recherche.

Le Gouvernement entend contribuer à résoudre le problème de fond de l'avenir de notre système universitaire resté sans réponse depuis bientôt dix ans. Comme vous le savez, je suis attaché à la notion d'expérimentation telle qu'elle s'est concrétisée dans les universités nouvelles. Il y a là les germes d'une mutation qu'il faut favoriser. Voilà pourquoi l'idée lancée par quelques-uns d'entre vous au printemps dernier pour ouvrir cet espace de liberté à tous les établissements m'avait séduit.

Le Conseil Constitutionnel a barré la route à la proposition de loi sur l'expérimentation et le droit de déroger que le Parlement avait adoptée. Loin de nous décourager, cette décision n'a fait que relancer la réflexion. Elle pose dès à présent la question de l'avenir des universités nouvelles qui doivent pouvoir garder, comme elles le souhaitent, leur statut. Nous n'entendons pas les contraindre à rentrer dans le rang. De même, nous ne renoncerons pas à offrir la possibilité d'expérimenter de nouvelles formules dans d'autres universités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En respectant, bien entendu, les termes de la décision du Conseil constitutionnel, nous préparons un projet de loi que je demanderai au Gouvernement de présenter au Parlement dès le printemps prochain.

**M. Francis Saint-Ellier.** Très bien !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Mais l'heure est aussi venue pour la France de s'interroger sur sa politique de recherche. Il est temps de renouveler les données et les instruments dont dispose l'Etat pour le pilotage stratégique de notre effort scientifique. C'est pourquoi j'ai lancé une consultation nationale qui mobilisera mon ministère et la communauté de la recherche pour définir les priorités de la politique scientifique et technique des années à venir dans tous les domaines de la connaissance. L'office parlementaire d'éva-

luation des choix scientifiques et technologiques, l'Académie des sciences et le Collège de France sont également associés à cette grande entreprise.

Un document préparatoire, qui sera prêt au mois de janvier prochain, sera le point de départ d'un large débat auquel participeront tous les milieux intéressés. Il est en effet indispensable que l'opinion mesure pleinement l'importance, économique autant que culturelle, de la recherche scientifique, de la diffusion et de l'application de ses résultats pour le renforcement de notre société et de notre économie.

Après cette phase de réflexion et de consultation, le Parlement sera saisi, dès la session de printemps, d'un rapport d'orientation avant que le Gouvernement ne décide les choix et les priorités qui engageront l'avenir de la recherche française.

La mise en place de contrats pluriannuels entre l'Etat et chaque organisme de recherche permettra de faire entrer ces choix dans les faits. Sans remettre en cause l'autonomie des établissements, ils définiront leur mission scientifique et les objectifs à atteindre, assurant ainsi la coordination du dispositif national de recherche. Ces contrats seront élaborés et signés à la fin de l'année 1994 et en 1995.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les grandes lignes du projet de loi de finances pour l'enseignement supérieur et la recherche qui est soumis à votre examen. Les moyens accordés à ce département ministériel seront gérés dans le souci de développer au maximum les synergies entre l'enseignement supérieur et la recherche. L'administration de mon ministère a d'ailleurs été transformée dès juillet dernier dans cette perspective. Les nouvelles structures sont aujourd'hui en place.

Mais au-delà des questions d'organisation, au-delà des priorités du moment, au-delà même du redressement, il y a le malaise de notre société qui s'exprime à travers la jeunesse.

Bien sûr, il y a le pessimisme dû à la crise, la peur de ceux qui anticipent une situation de chômage ou de précarité. Comment expliquer autrement cet invraisemblable paradoxe en vertu duquel les formations plus courtes, qui offrent les meilleures chances d'une embauche, sont délaissées au profit des études longues, dont l'intérêt premier semble être, aux yeux des étudiants, de retarder le plus possible leur entrée dans la vie active ?

La génération étudiante des années quatre-vingt-dix n'est pas celle de la fuite en avant et du nihilisme. Elle veut, au contraire, nous faire entendre qu'elle est prête à se mobiliser là où la solidarité et la justice sont en cause.

**M. Jean-Claude Gaysset.** Elle est mobilisée !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Notre société a-t-elle pris conscience de l'insuffisance de ses réponses à cet appel ? Pour ma part, j'en doute. La jeunesse est de plus en plus critique à l'égard d'un système qui ne paraît pas savoir comment lui faire une place, ni maîtriser son avenir. Croit-elle encore dans la capacité de nos institutions et de notre débat public à tracer de nouvelles perspectives ?

Je suis pourtant convaincu que cette crise n'a rien de fatal car elle est le fruit de choix ou de renoncements politiques qui imposent leurs conséquences. Notre ambition première doit être claire : il n'y aura pas de politique de l'enseignement supérieur qui vaille, quels que soient ses moyens et ses objectifs, sans rendre à la jeunesse l'espoir politique qu'elle attend. (*Applaudissements sur les*

*bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, je vais suspendre la séance pour quelques minutes.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-huit heures, est reprise à dix-huit heures dix.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par le groupe UDF, pour quinze minutes.

La parole est à M. Michel Pelchat.

**M. Michel Pelchat.** Monsieur le ministre, au cours du débat budgétaire d'octobre 1992, j'avais exprimé les plus vives inquiétudes et critiques sur la politique menée par le gouvernement d'alors à l'égard du Commissariat à l'énergie atomique, et les cinq crises qu'elle avait engendrées : l'opération désastreuse Thomson-CEA Industrie, le moratoire des essais nucléaires sans contrepartie, la suspension de Superphénix, la préparation des décrets de démantèlement du CEA, enfin la débudgétisation de plus de 1 milliard de francs de ses crédits.

En quelques mois, je dois reconnaître que vous avez ramené un peu d'espoir dans ce grand organisme au service du pays par quelques bonnes décisions :

Le renforcement de l'industrie nucléaire et la recapitalisation de SGS-Thomson, industrie stratégique pour la France ;

Le lancement du programme de simulation PALEN des essais, qui devrait permettre au centre de Bruyère-le-Châtel de se doter d'un laser mégajoule ;

La redéfinition de la stratégie du CEA autour du nucléaire ;

Enfin, la rebudgétisation de 780 millions de francs dès 1994.

Il convient donc de se féliciter des encouragements que vous venez d'apporter aux chercheurs du CEA.

Mais des mauvaises actions de vos prédécesseurs, subsistent une difficulté.

Le CEA avait dû emprunter en 1992, à très court terme, avait-on dit, 500 millions de francs pour rembourser la part du contentieux franco-iranien que l'ancien gouvernement n'avait pas su financer. Ce dernier avait assuré le CEA qu'il lui verserait ces 500 millions de francs avec les agios correspondants pour lui permettre de rembourser cet emprunt.

Ma question, monsieur le ministre, sera donc la suivante : quand vous sera-t-il possible d'apurer et d'assainir cette situation ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, je vous remercie des appréciations que vous avez portées sur la politique que nous avons engagée avec le Commissariat à l'énergie atomique.

Le règlement du dossier entre l'Etat et CEA Industrie a été bouclé en décembre dernier.

S'agissant du contentieux entre le CEA et l'Iran, le ministère de l'économie et des finances a prévu, à notre demande, un dispositif qui permettra de déboucler l'opération, sans charge pour le budget du CEA, et qui sera mis en place très rapidement.

**M. le président.** La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

**M. Francis Saint-Ellier.** Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur le projet Ceplus. Celui-ci consiste à construire sur un même site un équipement national qui combinerait deux projets : d'une part, la source de rayonnement synchrotron du projet Soleil, proposée par le laboratoire pour l'utilisation du rayonnement électromagnétique, le LURE, et, d'autre part, le collisionneur d'électrons et d'antiélectrons positons étudié par le LAL, le laboratoire de l'accélérateur linéaire.

La combinaison des deux projets permettrait une réduction importante de l'investissement. Par ailleurs, un tel équipement ouvrirait des perspectives scientifiques remarquables pour l'étude de la matière et contribuerait à assurer à notre pays un rôle scientifique de premier plan en ce domaine.

Ce projet est né à Caen, compte tenu des fortes potentialités de cette ville en matière de recherche. Les succès scientifiques du GANIL - le grand accélérateur national à ions lourds - et de CYCERON, la réussite du CIRIL et la vitalité des laboratoires de l'Institut supérieur de la matière et du rayonnement, l'ISMRA, ont en effet fait de Caen un pôle de recherche majeur qui souhaite affirmer son rôle international dans ce domaine.

Vous savez, monsieur le ministre, combien la recherche a des incidences fortes dans l'environnement universitaire ainsi qu'auprès des écoles d'ingénieurs et combien elle renforce l'attractivité d'une région.

Vous savez aussi combien les retombées culturelles et technologiques d'un équipement de recherche qu'on a, il est vrai, beaucoup de mal à mesurer, sont importantes pour la dynamisation d'une structure industrielle régionale.

La région caennaise connaît actuellement de graves difficultés liées à la fermeture de la Société métallurgique de Normandie à la fin de cette année. A l'occasion de son annonce par le précédent gouvernement, des mesures spécifiques avaient été promises : « Si la construction en est décidée, la candidature de Caen sera ainsi considérée comme prioritaire pour l'implantation, aux côtés du GANIL, du collisionneur d'électrons et d'antiélectrons associé à une source de rayonnement synchrotron, dit projet Ceplus. »

Qu'en est-il du projet de rassemblement sur un site unique des deux projets Soleil et UTC ?

En effet, la région de Basse-Normandie souhaite faire de la recherche un de ses atouts pour assurer sa mutation, et nous comptons beaucoup sur la réalisation de ce projet.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, vous le savez, à l'heure actuelle, aucune décision n'a été prise en ce qui concerne la mise en œuvre des projets Soleil et UTC. Ce sont deux projets de très grande ampleur financière puisque le coût du projet Soleil est estimé, hors salaires, à plus de 800 millions de francs. Une décision de cette importance nécessite, vous vous en doutez, une étude approfondie des dossiers scientifiques et techniques. En outre, elle ne peut être prise sans qu'ait été soigneusement examinée son intégration dans la politique nationale de recherche. Dans cet esprit, la consultation nationale que nous engageons devra, pour une part, répondre à la question de savoir quels sont, parmi les grands équipements, ceux que nous devons réaliser en priorité.

Au-delà du résultat de la consultation nationale, je confierai bientôt la présidence du comité des très grands équipements, qui relève de ma compétence et qui a pour mission de réfléchir à la politique scientifique, à une personnalité scientifique de très grande stature dont j'attends qu'elle prépare une série de propositions sur l'ensemble des grands équipements. En effet, outre les projets Soleil et UTC, il y a aussi le projet du LHC au CERN qui, depuis l'annonce par les États-Unis de l'abandon de leur propre projet, trouve une actualité nouvelle et pourrait faire du CERN, et donc de l'Europe, le cœur de la recherche mondiale en matière de physique des hautes énergies.

**M. le président.** La parole est à M. François Loos.

**M. François Loos.** Monsieur le ministre, l'aspect des pyramides des âges des chercheurs alsaciens et des chercheurs français dans leur ensemble motive ma question. Leur comparaison fait en effet apparaître un décalage vers la droite de la pyramide des âges des chercheurs publics en Alsace et révèle que, dans cette région, le nombre des chercheurs âgés de plus de cinquante-cinq ans est supérieur de 17 p. 100 à celui qui est observé au niveau national. Quant au nombre des agents de moins de quarante-cinq ans, il est inférieur de 9 p. 100.

Cela signifie, monsieur le ministre que, même si notre réputation internationale est toujours excellente, du fait notamment du grand nombre et de la haute qualité de nos publications, très souvent citées, nous assistons à l'amorce d'un changement. Ce dernier aurait pu être évité grâce à l'implantation à Strasbourg du Synchrotron. Malheureusement, cette éventualité a tourné court à cause de certains qui sont absents pour l'instant. Il est donc nécessaire que, dans la politique d'aménagement du territoire que vous avez exposée, vous preniez en compte le décalage existant.

Monsieur le ministre, comptez-vous ou pouvez-vous agir sensiblement dans le cadre du contrat de plan avec la région Alsace pour développer et rajeunir nos équipes ?

S'agissant précisément des emplois, le budget que vous nous présentez prévoit la création franche de cinquante postes. Cent postes sont par ailleurs gagés sur des départs vers l'enseignement supérieur et cinquante sur de futurs départs à la retraite. Ne pourrait-on pas également gager des postes sur les départs vers l'industrie ? Pourquoi ne profite-t-on pas de l'augmentation non négligeable des crédits de l'ANVAR ? Cela permettrait de procéder à des redéploiements par thèmes et par zones géographiques, et témoignerait de notre confiance dans le système qui consiste à créer des emplois de recherche dans l'industrie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, avec les cinquante créations d'emplois inscrites au projet de loi de finances pour 1994, les cinquante autorisations de surnombre par anticipation de départs à la retraite et les cent autorisations de surnombre par anticipation de mobilité vers l'enseignement supérieur, on aboutit à l'équivalent de 200 créations d'emplois de chercheurs. Si l'on prend en compte les départs, et notamment les départs à la retraite qu'on peut estimer à plus de 300, la possibilité de recrutement atteindra au moins 500 chercheurs. Cela représente plus de 3 p. 100 de l'effectif et correspond à un taux de renouvellement normal.

Cela étant, vous l'avez dit, la pyramide des âges n'est pas satisfaisante. En effet, les titularisations massives effectuées en 1981 et 1982 posent aujourd'hui un problème de gestion des carrières.

Je suis favorable à votre suggestion de gager aussi des postes sur la mobilité vers l'industrie. Celle-ci est très faible aujourd'hui : quelques dizaines de postes par an. J'ai également entendu la proposition de M. Devaquet. Créer une agence est une idée qui va peut-être très loin, mais qui me paraît tout à fait intéressante. L'objectif que nous pourrions nous fixer serait une mobilité de l'ordre de cinquante à cent départs vers l'industrie par an, ce qui ne serait pas négligeable.

J'ai inclus dans la mission du groupe chargé de préparer la consultation cette question essentielle de l'emploi scientifique. En effet, pour convaincre les chercheurs d'aller vers l'université ou l'industrie, il faut que nous soyons capables de les mobiliser, de retenir leur attention et d'obtenir leur accord. C'est donc par le biais de la consultation nationale que nous pourrions avancer sur ce point.

**M. le président.** La parole est à M. Francis Saint-Ellier, pour une seconde question.

**M. Francis Saint-Ellier.** Monsieur le ministre, nous assistons actuellement à une explosion des effectifs étudiants. Ainsi, à l'université de Caen, le nombre d'étudiants en premier cycle a augmenté de 14 p. 100 et nous constatons que plus de 54 p. 100 des étudiants titulaires d'un diplôme universitaire de technologie reviennent à l'université.

Aucun prévisionniste ne s'attendait à cette forte croissance qui génère les graves difficultés de vie contre lesquelles protestent aujourd'hui les étudiants et que le retard pris dans l'application du plan Université 2000 a accentuées. Nous comprenons, les uns et les autres, une partie de leur angoisse.

Dès lors, ne serait-il pas opportun d'engager une réflexion avec l'ensemble des partenaires concernés - étudiants, enseignants, personnels, élus locaux - afin que les bâtiments existants soient mieux utilisés ? En effet, ceux-ci ne sont, par définition, occupés qu'une partie de l'année. Nous pourrions en tirer un meilleur parti en organisant différemment les rythmes de la vie étudiante. Il conviendrait d'y réfléchir car nous ne pourrions pas poursuivre cette course aux mètres carrés supplémentaires, même si cela était nécessaire, notamment dans le cadre du plan Université 2000.

Monsieur le ministre, tous les élus locaux vous ont accompagné et vous accompagneront encore, tant ils pensent que le développement de l'université est absolument nécessaire au développement de nos régions, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire. Comptez-vous lancer une réflexion dans ce sens ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, la réflexion à laquelle vous appelez est lancée. L'effort considérable consenti par l'Etat et les collectivités locales, qui sera poursuivi au-delà de 1995 et sans doute même de 1998, implique que les locaux d'enseignement supérieur soient mieux utilisés. Dès et déjà, dans la quasi-totalité des universités, l'année universitaire commence un mois plus tôt qu'il y a quelques années ; c'est un progrès. En outre, les établissements ont toutes possibilités, dans le cadre de la rénovation pédagogique, d'organiser leur scolarité dans l'optique d'une plus grande durée de l'année universitaire.

Pour ce qui me concerne, j'ai l'intention de lier l'attribution de moyens nouveaux, notamment en emplois de non-enseignants, à une durée plus grande d'utilisation des

locaux. C'est déjà le cas pour les bibliothèques universitaires et l'attribution de crédits de moniteurs ; je crois qu'on peut poursuivre dans cet esprit.

Par ailleurs, la construction de plus en plus fréquente de locaux en centre ville devrait également permettre une utilisation plus large des locaux dans la journée. Enfin, plusieurs universités ont accepté de réaliser à la rentrée de 1994 des expérimentations dans ce domaine afin que l'on puisse juger de la faisabilité des propositions présentées.

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jacques Guyard.

**M. Jacques Guyard.** Comme le dit sobrement un journal du soir, l'incompréhension grandit entre le Gouvernement et les étudiants – et les universitaires aussi, d'ailleurs. Beaucoup sont en train de le crier autour de l'Assemblée, d'autres dans les grandes villes universitaires de province. Presque tous le disent en privé, dans leur travail, dans les amphithéâtres, dans les discussions. Et ce n'est pas seulement à cause d'inquiétudes légitimes quant à leur avenir professionnel. C'est aussi à cause des conditions de travail qu'on leur impose aujourd'hui et qu'on leur imposera demain.

En effet, le projet de budget que vous présentez aggravera inévitablement les conditions de travail de demain, en cassant un rythme qui a été pris depuis une dizaine d'années et qui a permis, au moins, de faire face à la croissance du nombre d'étudiants et de commencer à faire évoluer l'université afin qu'elle réponde aux besoins du marché du travail.

Nous le savons tous, c'est pour une large part la contractualisation entre les universités et l'Etat, procédure dans laquelle on discute des nouvelles formations et de l'affectation des moyens et des postes nécessaires, qui est à l'origine de cette évolution. Or le budget que vous nous présentez ne permettra pas de poursuivre dans des conditions normales cette procédure, et c'est ce qui me paraît le plus grave. Ainsi, les créations de postes, divisées par quatre, ne permettront pas d'honorer les contrats en cours de manière satisfaisante et encore moins de continuer à faire évoluer les formations. Cela me paraît d'autant plus grave que, nous le savons tous et M. Saint-Ellier vient de le rappeler, les étudiants s'orientent de plus en plus vers des filières longues, délaissant les BTS voire les DUT. Face à cette tendance, les universités et le Gouvernement doivent afficher une stratégie éducative forte qui nécessite des moyens.

Monsieur le ministre, avec 1 100 postes d'enseignants et 150 postes d'ATOS, comment comptez-vous l'année prochaine tenir cette procédure contractuelle avec les universités qui n'ont pas encore contractualisé et qui souhaitent le faire comme avec celles qui sont déjà engagées et qui ont à faire face au flux d'étudiants supplémentaires ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Si M. Guyard avait été présent tout à l'heure, il aurait pu entendre la réponse que j'ai faite sur ce sujet.

**M. Jacques Guyard.** C'est le président qui est responsable !

**M. Julien Dray.** Tout à fait ! Il n'a pas voulu accorder la suspension de séance que nous demandions !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Quoi qu'il en soit, je vais me répéter à l'intention de M. Guyard et à celle du groupe socialiste.

La contractualisation sera non seulement maintenue, mais elle sera renforcée, puisque nous allons introduire, dans un seul contrat, la formation et la recherche qui, au fond, n'auraient jamais dû être séparées. Il n'y a pas de différence de nature entre la formation à l'université et la recherche. Elles n'étaient séparées que pour des raisons de structure administrative.

Mais, ainsi que je l'ai indiqué aux présidents d'université, je n'entends pas faire figurer dans les contrats, comme l'ont fait mes prédécesseurs, le nombre d'emplois. D'abord, parce que c'est contraire à la règle de l'annualité budgétaire – nos prédécesseurs s'en sont d'ailleurs rendus compte, car les budgets n'ont pas suivi les promesses qui avaient été faites – mais surtout parce que cela nous mettrait dans l'impossibilité de répondre le cas échéant à une demande urgente, demande dont on voit bien une nouvelle fois cette année qu'elle n'est pas prévisible, en tout cas qu'elle n'est pas prévue correctement par l'administration. En effet, l'administration précédente avait tablé pour la rentrée de 1993 sur une augmentation des effectifs de l'ordre de 2,5 p. 100. Or elle est de 5,4 p. 100. Elle n'avait pas non plus envisagé qu'il y aurait 10 500 étudiants de plus dans les filières des sciences humaines, sinon j'imagine qu'elle aurait prévu les postes nécessaires pour faire face à cet afflux.

Je l'ai dit tout à l'heure, il est inacceptable que le ministre de l'enseignement supérieur n'ait aucun poste disponible pour faire face aux problèmes de la rentrée parce que tous les postes ont été affectés en mars dernier. Avec le système qui avait été mis en place, nous n'avons, sur quatre ans, aucune souplesse pour répondre aux besoins des universités.

Je suis convaincu qu'avec le nombre de postes dont nous disposons, et moyennant certains redéploiements, nous allons pouvoir affecter les moyens nécessaires aux universités sous-encadrées. En répartissant ainsi les postes et en opérant en toute transparence, ce qui n'a pas non plus toujours été le cas dans le passé, je suis convaincu que la rentrée de 1994 sera meilleure que celle de 1993. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à Jean-Claude Bois.

**M. Jean-Claude Bois.** Monsieur le ministre, les crédits proposés par votre ministère pour 1994 ne placent plus l'enseignement supérieur parmi les priorités du budget national. Ce constat, aggravé par la réforme prévue à l'article 63 de la loi de finances pour 1994 de l'aide au logement pour les étudiants – ALS et APL – inquiète vivement les milieux universitaires, les étudiants et les populations qui revendiquent, légitimement, une délocalisation et une démocratisation véritables de l'enseignement supérieur.

Votre budget appréhende difficilement la réalité universitaire et la croissance inévitable des admissions de nouveaux étudiants : plus de 45 000 en 1994. Comment allez-vous notamment assurer la participation de l'Etat dans les programmes du plan Université 2000 ? La construction de locaux de ces nouvelles universités, créées à l'initiative de M. Lionel Jospin au début de cette décennie, a fait l'objet de contrats de financement entre plusieurs partenaires, l'Etat devant rester le principal bailleur.

Tel n'est pas le cas pour la faculté des sciences Jean-Perrin et l'institut universitaire de technologie de Lens, l'un des quatre pôles de l'université d'Artois. Les locaux actuels de la faculté Jean-Perrin, ouverts en 1992, ont fait l'objet d'une première tranche de 3 872 mètres carrés.

Une deuxième tranche de 5 812 mètres carrés doit, en principe, être réalisée. Mais plusieurs questions sont posées.

Le financement, d'abord. La Communauté européenne a réglé 62 p. 100 de la facture des locaux existants, l'État 7,90 p. 100, c'est-à-dire autant que la région et moins que le département. La deuxième tranche de travaux nécessitera un crédit de 30 millions de francs, voire davantage. Or le solde des crédits contractualisés affectés à l'université d'Artois s'élève à moins de 65,2 millions. Sachant que ce solde est déjà réparti entre les pôles d'Aras, pour l'extension duquel sont prévus 24,2 millions, et de Béthune, qui doit recevoir la même somme pour son institut universitaire professionnalisé, et la demande d'investissements immobiliers du pôle de Douai, le financement de la deuxième tranche de la faculté de Lens n'apparaît pas assuré.

Mes craintes grandissent dès lors qu'une nouvelle université de droit à Lille, programmée après l'université d'Artois, va opérer une ponction supplémentaire sur l'enveloppe régionale, tous partenaires confondus, des crédits affectés au titre du plan Université 2000.

**M. le président.** Veuillez poser votre question.

**M. Jean-Claude Bois.** L'insuffisance du programme lensois, ensuite.

**M. le président.** Veuillez poser votre question mon cher collègue.

**M. Jean-Claude Bois.** Toutes les prévisions concernant les admissions à la faculté Jean-Perrin de Lens se sont révélées insuffisantes. Programmés à l'origine pour 635 étudiants en 1993 et 833 en 1994, les locaux doivent accueillir 900 inscrits pour cette année universitaire.

Pouvez-vous nous assurer, monsieur le ministre, (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) de l'engagement financier de l'État afin de permettre l'extension convenable de la faculté de Lens ?

Ma question vaut aussi pour l'institut universitaire de technologie de Lens, dont la construction du deuxième département, gestion des entreprises et administrations, a été financée surtout par des crédits européens - 50 p. 100 du total. Un troisième département, le département informatique, fonctionne dans les locaux des deux autres unités.

Enfin - et ce sera ma dernière question, monsieur le président - l'accueil des 100 étudiants - 250 à l'horizon 1996 - à l'institut de génie industriel et informatique de Lens, l'IGII, qui forme des ingénieurs recherchés et fonctionne dans le pôle lensois, n'est pas acté dans le schéma Université 2000. Pouvez-vous, monsieur le ministre, faire décider d'un avenant au schéma Université 2000 approuvant l'implantation d'IGII à Lens afin de permettre la mobilisation des partenaires financiers de cette procédure ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, je ne sais pas ce que signifient les chiffres pour vous. Si une augmentation de 6 p. 100 dans un budget qui croît de 1 p. 100 ne traduit pas l'affirmation d'une priorité, c'est que nous ne comptons pas de la même manière.

**M. Jean-Marie André.** Ils ne savent pas compter !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** L'éducation est une priorité pour le Gouvernement. Elle dispose de ressources qui, pour des raisons qui tiennent à la situation actuelle mais aussi à votre question, sont inférieures à ce dont vous disposiez lorsque vous prépariez les budgets de 1989, 1990 ou 1991.

A propos de l'allocation logement, je ne vous laisserai pas dire qu'il y a des incertitudes. Il n'y en a aucune. J'ai présenté au Parlement une réforme qui se propose de la moraliser en évitant que des familles disposant de revenus élevés puissent cumuler les avantages tirés du quotient familial et l'allocation logement, comme c'était le cas dans le passé.

Concernant les autres questions, je connais bien l'université d'Artois ; c'est même elle qui a fait l'objet du premier contrat - nouvelle façon - que j'ai signé avec l'enseignement supérieur et la recherche.

Tout ce qui figure dans le programme Université 2000, c'est-à-dire tout ce qui avait été conclu du temps où vous étiez dans la majorité, sera financé avant la fin de 1995 et constitue donc le noyau dur du mandat de négociation qui a été confié par le Gouvernement aux préfets de région.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Même en région parisienne ?

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Non, sauf en région parisienne.

Pour le reste, j'ai indiqué tout à l'heure - mais vous n'étiez pas là - que nous avons, contrairement aux idées qui sont complaisamment véhiculées par un ancien ministre de l'éducation nationale, lancé depuis déjà plusieurs mois un programme pour les années 1995-1998, doté de plus de 3 milliards de francs. Les préfets de région négocient sur cette base pour l'après-Université 2000. Cependant, ayant une autre conception du respect des collectivités locales, nous attendons que les contrats de plan soient négociés avant d'annoncer les dépenses qui seront réalisées par les collectivités locales, ce qui n'avait pas été le cas pour le programme Université 2000.

Par conséquent, les deux projets qui vous tiennent à cœur pourront être financés dans le cadre du contrat de plan sur l'enveloppe supplémentaire pour l'après-Université 2000, c'est-à-dire sur l'enveloppe 1995-1998, dans la mesure où la négociation entre le préfet et le président de région conduira à ce résultat. De mon côté, je m'y emploierai.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le ministre, vous ne cessez de dire que vous venez d'arriver. Vous êtes là depuis huit mois ! Et vous avez fait voter un collectif budgétaire. Donc, les problèmes dont vous parlez aujourd'hui, vous auriez pu les résoudre si vous en aviez saisi l'importance.

Vous dites que vous n'avez pas trouvé de postes. Vous allez peut-être convaincre des parlementaires de votre majorité, des généralistes, mais pas un universitaire ! Il y a en permanence des départs à la retraite. Vous disposez donc d'un volant de postes, monsieur le ministre ; si vous ne le savez pas, demandez à vos conseillers ! Tout universitaire le sait ! Ne nous faites pas prendre des vessies pour des lanternes !

Ne dites pas non plus que ce n'est pas votre budget ! C'est votre budget ! Il est mauvais parce que vous n'avez pas réussi à convaincre M. Sarkozy sur certains arbitrages budgétaires.

J'en viens à ma question. Elle concerne les établissements publics de recherche.

La recherche est un domaine assez compliqué dans la mesure où cohabitent la recherche industrielle, les grands programmes technologiques et des établissements publics. Or, à l'heure actuelle, les établissements publics souffrent d'une diminution des autorisations de programme. J'ai donné, tout à l'heure, l'exemple de l'INRA; j'aurais pu citer l'ADEME - moins 27,5 p. 100 en autorisations de programme - le CNRS, la Cité des sciences et de l'industrie, le CIRAD. C'est une longue litanie! Tous les établissements publics vont perdre des crédits en autorisations de programme car, cette année, votre budget est inférieur à l'inflation en volume et en prix. Ils devront faire face à des difficultés très importantes: soit les chercheurs seront en cessation de paiement au mois d'octobre, soit ils devront partir - notre collègue Mattei le disait - à la chasse aux contrats. Est-ce là ce que vous souhaitez pour la recherche publique française?

Vous rendez-vous compte que, avec cette politique de Gribouille, il y aura un grand problème d'emplois scientifiques dans notre pays? Plusieurs centaines de diplômés qui comptaient sur de nombreux postes, si l'on était resté sur la lancée d'une augmentation budgétaire, ne vont plus trouver de place dans les laboratoires, lesquels, faute de crédits, ne prendront plus d'étudiants en thèse. Ainsi, dans quatre ou cinq ans, même si vous avez maintenu le chapitre de formation par la recherche, quand les entreprises auront besoin de personnes formées par la recherche, elles n'en trouveront pas puisqu'on n'en aura pas fait entrer dans les laboratoires en période de conjoncture difficile.

Une politique de recherche ne se mène pas par coups d'accordéon, même si certains leaders de votre majorité connaissent cette technique.

Monsieur le ministre, il est très important que vous nous indiquiez quelle politique d'emploi vous allez mener concernant le remplacement des chercheurs et les postes d'ingénieur, technicien et administratif gelés ou précaires.

Enfin, quelle est votre politique à l'égard des attachés temporaires d'enseignement et de recherche qui, à l'heure actuelle, sont recrutés sur des demi-postes, ce qui veut dire que certains jeunes chercheurs touchent 5 000 ou 6 000 francs par mois.

Puisque certains sont amnésiques sur les bancs de la majorité - ils disaient l'année dernière exactement ce que je dis! - je voudrais que vous nous indiquiez quelle est votre politique en matière de contractualisation des établissements publics scientifiques et techniques. Quand on voit ce que vous avez fait pour les universités, on ne peut être que très inquiet.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Le Déaut, tout ce qui est excessif est insignifiant.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Vous me l'avez déjà dit en juin! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme Nicole Catala.** Cela reste vrai!

**M. Bruno Bourg-Broc.** Votre discours n'a pas changé!

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Décidément, vous avez vraiment la mémoire courte! Vous parlez d'annulations dans le collectif budgétaire. Qu'avons-nous fait dans le collectif de juin sur le budget de l'enseignement supérieur? Non seulement

nous avons rétabli les crédits que vous aviez gelés, mais nous en avons inscrit plus encore. C'est cela, la réalité! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Mais non!

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** J'ai lu dans un journal, hier, que les universités auraient appris par hasard, au mois de juin, que 40 p. 100 de leurs ressources allaient être supprimées. Je me demande dès lors comment elles pourraient terminer l'année 1993! La réalité est que ce journaliste a confondu annulations et crédits gelés en février que nous avons rétablis en juin puisque, vous le savez, il n'y a eu aucune annulation sur le budget de l'enseignement supérieur.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je parle de la recherche!

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Sur la recherche, je l'ai dit, les annulations portaient sur 1,2 p. 100. Sur l'enseignement supérieur, il n'y en a eu aucune. Ne dites pas que c'est notre budget que nous sommes en train d'appliquer. C'est celui que vous avez voté. Ce n'était pas un bon budget. Vous avez mal fait la répartition des postes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'en viens maintenant aux questions sur la recherche.

Il y aura cette année, monsieur Le Déaut, si l'on tient compte des créations, des postes gagés par anticipation sur les départs à la retraite, de la mobilité vers l'enseignement supérieur et des départs prévisibles, 500 créations de postes de chercheur, ce qui représente le taux de renouvellement de 3 p. 100 que vous estimez. que nous estimons tous nécessaire.

Vous avez parlé de coups d'accordéon, mais vous êtes un expert! Pourquoi sommes-nous aujourd'hui dans une situation difficile en ce qui concerne la pyramide des âges? Parce que, en 1981 et 1982, vous avez mené une politique tout à fait irresponsable de titularisation de chercheurs et que, aujourd'hui, il nous faudrait accélérer la mobilité pour avoir une meilleure gestion des carrières!

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Les chercheurs vont apprécier!

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Quant à la contractualisation, monsieur Le Déaut, je ne sais pas si celle que nous allons mettre en place est inquiétante pour les organismes. En revanche, je suis sûr que la vôtre ne pouvait pas les inquiéter pour la bonne raison que vous n'avez jamais passé de contrat avec les organismes de recherche! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à Mme Nicole Catala.

**Mme Nicole Catala.** Monsieur le ministre, ma question porte sur l'apport de l'enseignement supérieur à la formation professionnelle des jeunes.

Pendant longtemps, les filières technologiques, qu'il s'agisse des BTS, des IUT, plus tard des DESS ou encore de l'université technologique de Compiègne, ont été bien distinctes des filières universitaires classiques. Le dispositif était lisible: on choisissait une voie de formation scientifique et technique ou une voie académique générale.

Par la suite, la création des instituts universitaires professionnalisés, au cœur même des universités, a quelque peu brouillé ce paysage. C'est sur ce sujet que portent mes interrogations.

Il me semble que le développement des IUP pose un problème, d'abord, au regard de la mission traditionnelle de l'université, qui est de transmettre un savoir fondamental plus qu'un savoir-faire.

Elle pose aussi un problème au regard du recrutement des enseignants. Si l'on veut professionnaliser la formation dans l'université, il faut recruter des personnes issues des milieux professionnels ; on recrutera donc moins de chercheurs. C'est un problème pour l'avenir de la recherche.

Enfin, je trouve assez surprenant que ces filières à finalité professionnelle recrutent de façon sélective alors que les filières classiques, elles, doivent accueillir tous les étudiants qui les choisissent. Ces observations pourraient inspirer quelques réserves quant au développement des IUP au cœur même des universités. Or on est bien obligé de constater que le chômage des jeunes atteint une gravité telle qu'aucun moyen, qu'aucune possibilité de formation à notre portée ne doit être négligée.

Monsieur le ministre, comment voyez-vous l'évolution de ces filières professionnelles au sein de l'université ?

Quel recrutement envisagez-vous pour elles, du point de vue tant des enseignants que des étudiants ?

Ne conviendrait-il pas de mieux individualiser certaines des structures qui accueillent ces filières au sein de l'enseignement supérieur ?

Je crois savoir que vous avez constitué un groupe de travail sur ce sujet. J'aimerais connaître l'état de vos réflexions.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Madame, l'un des défis majeurs qui se posent aujourd'hui à notre système d'enseignement supérieur est de pouvoir offrir aux jeunes une palette beaucoup plus diversifiée d'offres de formation : formation longue, formation courte professionnalisée, formation en alternance, formation continue pour permettre à ceux qui ont choisi une formation courte de réintégrer une filière longue après quelques années d'insertion professionnelle. Il ne doit pas en effet y avoir de filière fermée ou sans perspective. C'est une des inquiétudes que suscitent chez les jeunes les filières courtes. Outre les problèmes immédiats de recrutement, ils ont le sentiment que celles-ci ne permettent pas des évolutions de carrière aussi satisfaisantes que les filières longues.

Il faut donc pouvoir créer dans le domaine de l'enseignement technologique une vraie filière, une filière centrale aussi prestigieuse que les filières scientifiques ou littéraires. Cette filière devrait être cohérente. On devrait pouvoir la quitter à chaque niveau pour entrer dans la vie active professionnelle et la réintégrer par le biais, notamment, de la formation continue.

Or, aujourd'hui, cette filière n'existe pas. La géographie des STS et des IUT est incohérente. Les IUT ont été créés d'une manière peu réfléchie et ils posent un vrai problème d'intégration dans la filière technologique. Les DEUG technologiques posent aussi beaucoup de questions. Comme vous le savez, les entreprises s'interrogent sur la valeur des diplômés ; le titre d'ingénieur-maître, par exemple, est reconnu par certaines branches professionnelles, mais il l'est moins par d'autres.

Nous souhaitons assurer à cette filière une certaine cohérence, en conservant bien entendu chacun des niveaux qui existent aujourd'hui. Peut-être faudra-t-il en ajouter d'autres, dans l'université ou à côté de l'université.

C'est en raison de la complexité de cette question que j'ai mis en place un groupe de travail qui doit me rendre ses conclusions au début de 1994. Je voudrais pouvoir mettre en œuvre cette filière technologique rénovée pour la rentrée 1994, car je suis convaincu que c'est une des réponses essentielles à la massification de l'enseignement supérieur. La grande faute qui a été commise a été d'envoyer vers une université qui n'a pas été rénovée une masse aussi importante d'étudiants, comme si notre pays allait demain pouvoir fonctionner seulement avec des professeurs d'université, des ingénieurs et des avocats. Il nous faut aussi des techniciens, des techniciens supérieurs, des techniciens très qualifiés. Il faut que l'enseignement supérieur soit capable, demain, d'offrir toutes les filières répondant à la fois aux aspirations des jeunes et aux besoins de l'économie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du Groupe de l'union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Monsieur le ministre, au printemps dernier, une proposition de loi sur l'expérimentation et le droit de déroger à la loi de janvier 1984,...

**M. Jean Glavany.** Ah !

**M. Bruno Bourg-Broc.** ... dite loi Savary, a été votée par le Parlement.

La décision du Conseil constitutionnel du mois de juillet a figé en l'état notre système universitaire en n'autorisant pas le droit à l'expérimentation. Cette décision me paraît regrettable puisque la formule de l'expérimentation aurait dû permettre à notre système universitaire d'évoluer en douceur. Je rappelle que cette proposition donnait aux universités la liberté et non pas l'obligation, contrairement à ce qui a été écrit ou dit ici ou là, d'adapter leurs modalités de gestion et leur statut, si et quand elles le souhaitaient.

Nous le savons, seules sept universités nouvelles à statut dérogatoire ont pu voir le jour avant votre arrivée aux affaires. Chacun s'accorde à reconnaître que ces expériences ont considérablement enrichi la réflexion sur l'adaptation du système universitaire.

Grâce à des aménagements internes, tant sur le plan de la gestion que sur celui des enseignements offerts, ces universités nouvelles ont incontestablement contribué à promouvoir une nouvelle approche de leur gestion. Leur pérennité doit être assurée ; tout le monde s'accorde aussi à le dire. La menace que représente le caractère transitoire, voulu par le gouvernement précédent, de leur statut doit être levé.

Monsieur le ministre, que ferez-vous pour ces sept universités nouvelles, en particulier ? Pouvez-vous aujourd'hui nous préciser si d'autres universités pourraient bénéficier d'un statut dérogatoire et, si oui, dans quelles conditions ?

**M. le président.** Je vous remercie ; monsieur Bourg-Broc ; d'avoir respecté votre temps de parole. Cela reste trop rare pour ne pas être souligné.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, la décision du Conseil constitutionnel pose, d'une manière très générale, le problème de l'expérimentation dans notre droit. Je suis

convaincu que nous avons besoin de l'expérimentation pour faire évoluer non seulement notre système d'enseignement supérieur, mais plus généralement notre société. Dans de nombreux domaines, les « monuments législatifs » ne peuvent plus répondre à la complexité des situations ; l'expérimentation doit donc pouvoir être utilisée.

C'est la raison pour laquelle le ministre de la justice est en train de préparer un texte permettant de créer les conditions d'une expérimentation compatible avec notre Constitution.

J'ai indiqué, dans mon discours, que j'entendais présenter au Parlement, au printemps prochain, un projet de loi qui tiendra compte des remarques formulées par le Conseil constitutionnel, et permettra de répondre au souhait des universités nouvelles qui désirent conserver leur statut dérogatoire. Je suis sûr que, même sur les bancs du groupe socialiste, des voix s'élèveront pour défendre ces universités dérogatoires qui réussissent très bien dans bon nombre de domaines.

Je voudrais ajouter dans ce texte quelques expérimentations supplémentaires qui seront localisées géographiquement et limitées dans le temps. Rendez-vous donc au printemps 1994 pour poursuivre notre effort dans ce domaine.

**M. le président.** La parole est à Mme Nicole Catala.

**Mme Nicole Catala.** Monsieur le ministre, en dépit de la rénovation des premiers cycles universitaires, engagée avec un certain « tapage » mais non sans quelques faux-pas par vos prédécesseurs, beaucoup d'étudiants, au cours des deux premières années universitaires, échouent et sont conduits à l'abandon. Ces échecs et ces abandons sont dus, pour une large part, à la mauvaise articulation qui perdure entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, beaucoup de bacheliers de l'enseignement technologique sont encore évincés des IUT, essentiellement au profit de bacheliers des séries C, D ou B de l'enseignement général.

**M. Jean Glavany.** Vous avez raison !

**Mme Nicole Catala.** Ces bacheliers C ou D, ayant obtenu un DUT, s'inscrivent ensuite en troisième année, en vue de préparer une licence, mais après avoir évincé des formations supérieures courtes une grande partie des bacheliers de l'enseignement technologique. Monsieur le ministre, pensez-vous pouvoir prendre des dispositions pour atténuer ce dysfonctionnement ? Quelles mesures pourraient être envisagées ?

Par ailleurs, songez-vous - mais peut-être est-il trop tôt pour en parler - à des mesures qui permettraient de réorienter les étudiants qui s'inscrivent en université et qui abandonnent leurs études au cours de la première année ? On pourrait imaginer, par exemple, de leur proposer une formation courte en alternance, ce qui éviterait de les laisser désarmés en milieu d'année ou après un échec à la fin de la première année. Avez-vous d'autres projets pour eux ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Madame le député, la rénovation des premiers cycles avait - vous vous en souvenez - causé un certain émoi dans la communauté étudiante. Il semble d'ailleurs que certains commentateurs l'aient oublié ! Elle est aujourd'hui mise en œuvre, mais au rythme des crédits dont disposent les universités, puisqu'on n'avait pas prévu, là non plus, les financements nécessaires. Toutes les universités n'étaient pas en mesure, en 1993, de

mettre en place le nouveau dispositif dans les délais prévus par la loi. Je leur ai donné un sursis pour le faire, sursis qui expirera en 1995. D'ici à 1995, toutes les universités devront donc avoir mis en œuvre la rénovation des premiers cycles.

Cela dit, vous avez raison, cela ne suffira pas et il nous faut trouver des solutions nouvelles pour permettre, d'une part, que les baccalauréats technologiques soient des voies d'accès à la filière technologique et, d'autre part, que soit créé un système de repêchage.

Pour le moment, aucun ministre n'a réussi à imposer aux directeurs d'IUT de choisir d'autres personnes que les meilleurs élèves sur dossier. D'ailleurs beaucoup pensent, sans le dire, y compris parmi les enseignants, que c'est - en tout cas, que c'était jusqu'à présent - la raison du succès des instituts universitaires de technologie. Nous examinons comment introduire dans le contrat avec l'établissement une forme d'« obligation » d'accueillir des étudiants titulaires d'un baccalauréat des séries technologiques. On pourrait imaginer de subordonner l'obtention de moyens nouveaux au respect de dispositions dans ce domaine.

Votre suggestion sur le second point pourrait être proposée à des universités, peut-être de manière expérimentale pour commencer. L'idée d'une voie de repêchage avec une formation en alternance me paraît être une piste extrêmement intéressante.

**M. le président.** Nous en revenons au groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Claude Birraux.

**M. Claude Birraux.** Monsieur le ministre, l'intitulé même de votre ministère marque l'intention de fusion entre l'enseignement supérieur et la recherche. C'est le moyen de rappeler que l'université participe à l'effort de recherche nationale et aussi une manière de réhabiliter la recherche universitaire qui s'était vue écartée dans les années 80 de certaines instances dirigeantes du CNRS.

L'organisation nouvelle de votre ministère doit porter la marque tangible de l'orientation politique affichée par votre département ministériel. Cela peut se faire de deux manières : soit juxtaposer ou empiler les services existants, soit réorganiser l'architecture du ministère pour renforcer la synergie entre ses deux volets, et par conséquent, leur efficacité.

A quel état d'avancement en est la réorganisation de votre ministère ? Quels indicateurs visibles permettent déjà d'en juger ? Avez-vous défini ou programmé une méthode d'évaluation et de suivi de cette fusion ? Les missions des différentes directions ont-elles déjà été redéfinies ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, la fusion entre l'enseignement supérieur et la recherche n'a pas de conséquence négative sur l'équilibre entre recherche fondamentale et recherche industrielle, et le décret sur les attributions du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche confirme les fonctions de coordination du budget civil de recherche et développement, qui inclut les crédits de recherche industrielle. Le décret d'organisation ne modifie pas non plus les missions des services et la direction de l'innovation, de la technologie et de l'action régionale, est compétente, au sein de la direction générale de la recherche et de la technologie, en matière de recherche industrielle.

Au contraire, je suis convaincu, comme l'affirme d'ailleurs M. Robert Galley dans son rapport, que la fusion de l'enseignement supérieur et de la recherche est porteuse d'un renouvellement des liens entre la recherche et les activités économiques et sociales. Seule la conjonction totale des volets recherche et formation peut permettre de surmonter les difficultés réelles qui freinent la synergie entre la recherche publique et l'ensemble des acteurs économiques, en particulier les PME et PMI.

La réorganisation du ministère est aujourd'hui achevée. Le dispositif fonctionne et il sera évalué en son temps. Comme je vous l'ai déjà indiqué en commission, il fallait qu'il fût mis en place et qu'il fonctionnât avant que son évaluation ne fût réalisée. Mais les dispositifs existent - ils ne sont d'ailleurs pas nouveaux - qui nous permettront d'évaluer son efficacité.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

**M. Jean-Pierre Foucher.** Monsieur le ministre, ma question porte sur l'application du nouveau système de répartition de la dotation globale de fonctionnement des établissements, dit système SANREMO, qui est un système analytique de répartition. Cette méthode aboutit à doter les différentes UFR en fonction d'une classification des études dans les catégories fondamentale, expérimentale ou technologique. Ainsi, les dotations par étudiant sont plus importantes pour les études classées en catégorie technologique qu'en catégorie fondamentale.

Le problème est que le caractère scientifique, expérimental et technologique des études pharmaceutiques est très peu pris en compte et de nombreuses UFR voient leur dotation de fonctionnement diminuer dans des proportions importantes. Ainsi, l'UFR de pharmacie de Caen, chère à mon collègue et ami M. Saint-Ellier, voit sa dotation diminuer de 40 p. 100. Cette mesure a des conséquences dramatiques pour le maintien des travaux pratiques si nécessaires à la formation des futurs pharmaciens, que ce soit en officine, dans l'industrie ou en biologie. La situation est particulièrement grave en troisième, quatrième, cinquième et sixième années.

Au-delà de ses incidences financières, l'application du système SANREMO remet en cause le caractère scientifique des études pharmaceutiques, dont la qualité scientifique, pluridisciplinaire et universitaire est pourtant reconnue.

Monsieur le ministre, quel est votre sentiment sur une éventuelle adaptation à la réalité de ce système ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Foucher, la dotation globale de fonctionnement des universités est calculée, vous le savez, à partir d'un coût moyen par étudiant dans chaque famille de formation. Quarante-cinq familles ont été identifiées, croisant le secteur disciplinaire, le cycle et la nature de la formation, qu'elle soit fondamentale, expérimentale ou professionnelle.

En 1993, les formations des cinquième et sixième années de pharmacie avaient été classées dans les formations fondamentales, dans la mesure où le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne supportait pas les coûts des stages hospitaliers et en officine. Néanmoins, pour satisfaire la demande des représentants de ces formations, les coûts formation professionnelle seront appliqués en 1994, contrairement à ce qui avait été fait en 1993.

**M. Francis Saint-Ellier.** Très bien !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je rappelle toutefois qu'il revient à l'université de répartir entre les différentes UFR la dotation globale qu'elle reçoit selon les critères qu'elle s'est elle-même fixés, indépendamment des modalités de calcul utilisées par l'administration centrale. J'envisage, en concertation avec les présidents d'université, d'adapter ce dispositif car il est, vous l'avez noté vous-même, extraordinairement rigide.

**M. Francis Saint-Ellier et M. Yves Fréville.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Yves Fréville.

**M. Yves Fréville.** Monsieur le ministre, vous venez de manifester votre attachement à la procédure contractuelle entre des universités autonomes fortes et l'Etat. Mais les contrats devraient être désormais des contrats uniques et ne plus comporter de volet « recherche » spécifique. Quelle sera votre politique en ce qui concerne le volet recherche des contrats uniques ?

La recherche universitaire a été relativement mal traitée dans les précédents budgets...

**M. Jean Glavany.** Parce que ça s'arrange ?

**M. Yves Fréville.** ... en ce qui concerne tant les crédits de soutien de programmes que les crédits de renouvellement de matériels.

Comment pourriez-vous, dans ces conditions, attirer des jeunes de valeur dans les filières universitaires si vous ne leur donnez pas les moyens d'exercer leur talent de chercheur et comment ferez-vous émerger les pôles d'excellence que nous souhaitons tous ?

Ma question est triple, monsieur le ministre.

Premièrement, vous avez indiqué que vous tiendriez compte des « besoins spécifiques » de la recherche. Pouvez-vous nous préciser cette notion ?

Deuxièmement, je suis contre le saupoudrage des crédits. Il est nécessaire d'évaluer et vous disposez pour ce faire de plusieurs organismes, le comité national du CNRS et une autre instance en place au niveau de la direction. Avez-vous l'intention de maintenir cette double instance d'évaluation ?

Troisièmement, comment allez-vous associer le CNRS ou, de façon plus générale, les grands organismes de recherche à la conclusion des contrats uniques ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, le projet de budget pour 1994 permet de maintenir les capacités d'engagement et de paiement de la recherche universitaire puisque ses crédits sont supérieurs en autorisations de programme et en crédits de paiement à ceux de la loi de finances rectificative de 1993 et que, sur ce sujet comme sur tous les autres, les crédits de l'enseignement supérieur n'ont fait l'objet d'aucune annulation. Je note d'ailleurs que l'évolution des autorisations de programme de la recherche universitaire est l'une des plus favorables du budget civil de recherche et de développement et que sa part, au sein du BCRD, est la plus forte depuis 1988.

S'agissant du mécanisme des contrats, j'ai indiqué tout à l'heure que nous tiendrions compte dans la répartition des postes des besoins spécifiques à la recherche, ce qui veut dire que, dans un certain nombre de cas, parce que les besoins seront recensés dans des domaines d'excellence reconnus, nous pourrions attribuer des postes même s'il n'y a pas de problème d'encadrement particulièrement difficile.

**M. Yves Fréville.** Très bien !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** S'agissant de votre deuxième question, nous sommes en train de réfléchir à une réforme des systèmes d'évaluation, réforme nécessaire si nous voulons accélérer la mobilité. Dans le cadre de cette réflexion, nous cherchons évidemment comment mettre un terme à une double évaluation qui n'aurait pas de véritable utilité.

Enfin, le CNRS sera, bien entendu, associé à la réflexion sur les contrats ; ce sera d'autant plus facile qu'il n'existe plus qu'une structure pour conseiller le ministre et l'ensemble de l'administration centrale sur ce sujet : la mission scientifique et technique qui regroupe à la fois les compétences en matière de recherche universitaire et celles de l'organisme qui existait autrefois au ministère de la recherche et de la technologie.

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Leroy.

**M. Bernard Leroy.** Dans les résultats de la recherche d'aujourd'hui se trouvent les gisements de richesses et d'emplois de demain, nul ne le conteste. Or la rigueur du moment conduit, dans le privé, à privilégier la recherche à court terme au détriment de la recherche à long terme, et, au niveau de l'Etat, à freiner la progression du budget civil de recherche-développement.

Les avancées décisives dans ce domaine passeront donc dans l'avenir par un accroissement de l'efficacité des moyens disponibles. Plusieurs voies existent pour aller dans ce sens. On a parlé de la maîtrise des coûts de structures, et notre collègue M. Mattei a fait allusion au ratio coûts directs sur coûts indirects. Il y a aussi la création de pôles de compétences régionaux. Les conseils régionaux n'hésitent pas à mettre la main à la poche. Mais beaucoup reste à faire. En Haute-Normandie, par exemple, qui fournit 3,5 p. 100 du produit intérieur brut, les effectifs de la recherche publique représentent 0,3 p. 100 des effectifs nationaux.

L'efficacité passe aussi par la collaboration étroite et sans *a priori* entre la recherche publique et la recherche privée sur des axes stratégiques majeurs.

Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour inciter les centres de recherche publique, les universités et les entreprises à se rapprocher, à renforcer leur coopération, à développer des synergies, voire à former parfois des équipes mixtes de recherche ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, le CIAT de Mende a confirmé la politique de délocalisation des activités de recherche conduite depuis 1992. Celle-ci s'était fixé un objectif de rééquilibrage : ramener à 48 p. 100 la part de la région parisienne dans les d'emplois du secteur de la recherche. L'objectif que s'est fixé le CIAT de Mende est de la ramener à 45 p. 100 d'ici à 1997.

On peut, d'ores et déjà, dresser un premier bilan. A la fin d'octobre 1993, 1100 emplois ont été transférés en province, soit par mutation volontaire des personnes, soit par redéploiement de postes vacants. Si l'on met de côté le cas particulier du CEMAGREF, l'objectif fixé en 1992 est atteint à 50 p. 100, ce qui est déjà, il faut le souligner, un bon résultat. Plus des trois quarts des opérations sont engagées, voire la quasi-totalité pour des organismes comme le CNRS, l'INRA, l'INSERM ou l'INRIA.

Dans l'ensemble, cette politique a été bien acceptée par la communauté scientifique, en tout cas chaque fois qu'elle a été conduite dans le cadre d'une concertation étroite et lorsque la délocalisation est cohérente avec les possibilités d'accueil de la région concernée. Je suis

convaincu que cette politique ne peut être que facilitée par le rapprochement avec l'enseignement supérieur, la recherche universitaire étant le plus souvent partie prenante des opérations de localisation.

La politique de localisation s'ajoutant à la poursuite du plan Université 2000 et à sa continuation au-delà de 1995, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est incontestablement au premier rang pour sa contribution à l'aménagement du territoire. Cet effort sera poursuivi dans les prochains contrats de plans.

**M. le président.** La parole est à M. Claude Birraux.

**M. Claude Birraux.** Monsieur le ministre, si la part du produit national brut consacrée à la recherche dans notre pays tend à se rapprocher de celle observée dans les autres grands pays industrialisés, la structure en est assez différente. En particulier, dans le domaine de la recherche industrielle, la part financée par l'industrie est nettement inférieure en France à ce qu'elle est ailleurs.

Vous avez déclaré qu'à cet égard la coopération organisée autour de Rhône-Poulenc était un bon modèle. Des coopérations du même type, réunissant partenaires publics et privés, sont-elles d'ores et déjà programmées dans le budget pour 1994 ? Si oui, avec quels partenaires ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Birraux, vous avez raison de souligner que la part de la recherche industrielle financée par les entreprises est plus faible dans notre pays que dans les autres grands pays industrialisés. C'est l'une de nos faiblesses et nous devons tout faire pour combler ce retard. Mais, il faut bien le dire, depuis des années, nous n'y arrivons pas. C'est la raison pour laquelle je ne suivrai pas la proposition qui m'était faite tout à l'heure de supprimer le crédit d'impôt recherche. Ce serait une erreur, car ce serait aller à l'encontre de l'objectif que nous nous sommes fixé.

Nous avons décidé d'augmenter de 16 p. 100 les crédits de l'ANVAR parce que notre structure industrielle explique en partie la faiblesse de la recherche dans le secteur privé. Beaucoup de petites et moyennes entreprises qui n'ont ni le goût ni les moyens de lancer des opérations de recherche doivent être soutenues et conduites vers cette perspective, la seule qui leur permette de pérenniser leur existence. Parce qu'il existe, qu'il est sur le terrain, qu'il a du savoir-faire, l'ANVAR est le meilleur outil pour accroître notre effort de recherche dans les petites et moyennes entreprises.

De même, la politique que nous conduisons pour soutenir l'emploi de chercheurs dans les petites et moyennes entreprises est importante.

Je voudrais évoquer les grands programmes mobilisateurs comme « Bio-avenir », dont je note en passant que, pour l'instant, il n'est guère financé que par des promesses de crédits. Les membres du groupe socialiste n'étant pas là tout à l'heure, je me permets de leur rappeler que j'ai trouvé, en arrivant au ministère, 800 millions de dettes sur le Fonds de la recherche et de la technologie, alors que la dotation du fonds pour 1993 était de 600 millions de francs. Cela montre à quel point la situation en termes d'impayés est lourde au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Malgré cela, en 1994, grâce à un crédit d'un milliard qui nous permettra de rattraper les retards accumulés, nous allons lancer de nouveaux programmes et notam-

ment un programme qui associera l'Institut national de recherche en informatique et automatique et la société Dassault sur la recherche relative aux logiciels critiques.

**M. le président.** Nous en revenons au groupe socialiste. La parole est à M. Jacques Guyard.

**M. Jacques Guyard.** Monsieur le ministre, votre problème a été longtemps le nôtre : il y avait un million d'étudiants en 1981, il y en a deux millions aujourd'hui, et il faut gérer intelligemment une croissance forte. C'est une croissance que nous avons voulue : nous avons ainsi rejoint le peloton des grands pays industrialisés en matière de formation. C'est un pari que nous avons su tenir. Je vous rappelle que Lionel Jospin, pour ne citer que lui, a géré une croissance de 80 000 étudiants par an, avec des orientations parfois imprévues, sans remous majeurs.

Les conditions d'accueil et d'orientation des étudiants ne sont pas à la hauteur de la massification de l'université. Tant que l'université accueillait une élite sociale et intellectuelle, ces problèmes se posaient peu, ou se réglaient de manière quasi naturelle par l'environnement. Aujourd'hui, un élément majeur de l'efficacité du système, et cela doit se préparer dès le lycée.

On a parfois l'impression que les choix de filières de l'enseignement supérieur pour les jeunes bacheliers ressemblent plus à une loterie qu'à une stratégie éducative réfléchie, cette année comme les années précédentes, et nous savons tous que c'est là une des causes des taux d'échec élevés dans le premier cycle de l'enseignement supérieur.

Pour améliorer la situation, il faut un accueil plus attentif lors des inscriptions universitaires et dans les choix de filières en terminale au lycée. J'ai eu l'occasion, par enfant interposé, de voir cette année comment se passe l'inscription administrative et pédagogique dans les grandes universités, de la région parisienne. Les circuits sont un peu fous. L'information donnée est gravement insuffisante. Je ne le reproche pas aux universités, car elles n'ont pas les moyens en personnels administratifs et en personnels d'orientation pour répondre aux attentes d'étudiants qui arrivent un peu perdus, et je ne vous l'impute pas : c'est le fruit même de la croissance massive de l'université.

Cela suppose également des réponses en matière de moyens de travail personnels. Plus l'université est de masse, plus les étudiants sont nombreux, plus ils ont besoin de moyens de travail personnels. Or on manque toujours, vous le savez bien, de bibliothèques et de bibliothécaires. Vous avez annoncé - c'est un énorme soulagement - que vous renonciez à retirer l'allocation de logement sociale à l'immense majorité des étudiants qui y avaient droit. Heureusement, parce que les conditions de logement, comme le transport ou l'alimentation, sont l'un des facteurs majeurs de la réussite dans l'enseignement supérieur.

Comment comptez-vous, dans le budget de 1994 et ensuite, répondre à ces besoins de qualité d'accueil et d'orientation que les étudiants d'aujourd'hui ressentent beaucoup plus que les étudiants d'hier ?

**M. Louis Mexandeau.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Guyard, permettez-moi tout d'abord de vous dire que les remous, en 1989 et en 1992, ont été au moins aussi importants que ceux d'aujourd'hui, sinon largement supérieurs, n'en déplaise aux

augures qui étaient pourtant nombreux à annoncer des événements qui n'avaient rien à voir avec la réalité des problèmes.

Par ailleurs, il n'a jamais été question de retirer l'allocation de logement à l'immense majorité des étudiants, mais simplement de mettre en place un système de moralisation. Vous n'avez jamais pu trouver un texte émanant du Gouvernement où il était question de la retirer alors que cela a pourtant été véhiculé dans de nombreux médias. Il s'agissait de moduler l'allocation en fonction du revenu et c'est sur cette modulation que sont intervenues des modifications au texte qui avait été initialement prévu.

S'agissant de l'orientation, c'est évidemment l'une des missions de l'enseignement supérieur que de concourir à l'orientation des étudiants qui, vous avez raison, se passe aujourd'hui dans de très mauvaises conditions.

L'université doit en principe organiser une semaine d'accueil et d'information portant sur l'organisation des études et comportant des rencontres avec des étudiants déjà engagés dans des cursus. Elle a également la responsabilité de fournir des informations sur les débouchés professionnels des études envisagées.

Je crois que la liaison entre les universités et les lycées n'est pas suffisante et qu'il faut offrir une meilleure information avant l'entrée à l'université, donc au lycée.

Je voudrais aller plus loin et, avec François Bayrou, j'ai décidé de prendre pour la rentrée de 1994, un certain nombre de mesures d'urgence qui nous permettront d'offrir des informations plus satisfaisantes sur les orientations dès la classe de terminale.

On ne peut pas, en effet, se satisfaire d'une situation où trop d'étudiants se dirigent en masse vers des filières qui ne sont pas susceptibles de les conduire à un emploi.

Je suis convaincu qu'ils s'y dirigent pour les raisons indiquées tout au long de l'après-midi, notamment leur crainte de l'avenir et la difficulté de l'insertion professionnelle, mais aussi tout simplement parce qu'ils ne savent pas que ces filières conduisent à une impasse. Prenons l'exemple de la psychologie. Il y a deux ans, je crois, des revues spécialisées ont titré que c'était la meilleure préparation aux IUFM. C'est sûrement l'une des raisons de l'engouement actuel. Il faut que nous arrivions à éviter que de telles situations ne se reproduisent, mais, surtout, que nous soyons capables de contredire ces fausses rumeurs qui circulent périodiquement dans la communauté éducative.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Glavany.

**M. Jean Glavany.** Monsieur le ministre, le Gouvernement a lancé un grand débat national sur l'aménagement du territoire et je pense que, les uns et les autres, nous ne voudrions pas que ce débat, faute d'actes concrets, se traduise par l'avènement du gouvernement de la parole.

L'enseignement supérieur et la recherche sont au cœur de la politique d'aménagement du territoire - on en a parlé à plusieurs reprises cet après-midi. Vous le savez, et on le voit d'ailleurs avec la crise étudiante qui est d'actualité, l'aménagement éducatif du territoire - c'est un concept que je vous propose - est une bonne réponse à la question de l'entassement des étudiants dans des universités qui sont trop souvent gigantesques. Or, nous disent les étudiants, un tel aménagement se fait d'abord avec des locaux et des postes d'enseignants. C'est pourquoi je voudrais vous interroger sur deux points relatifs à cette politique.

Premier point, le partenariat avec les collectivités locales. Lui aussi est au cœur de la politique d'aménagement du territoire, notamment avec le plan Université 2000. Ce partenariat doit reposer sur la confiance mutuelle et sur le respect de la parole donnée.

Quand des collectivités locales, souvent défavorisées, font le pari courageux de l'investissement dans la formation supérieure, tiennent scrupuleusement leurs engagements et même parfois les dépassent comme c'est le cas dans mon département pour le pôle universitaire tarbais, l'Etat ne peut pas se permettre le moindre retard, sous peine de tourner le dos spectaculairement à son discours sur l'aménagement du territoire. Or nous avons les uns et les autres des informations inquiétantes sur les crédits pour 1994, notamment sur le pôle universitaire tarbais et en particulier pour le quatrième département de l'IUT dont nous avons préfinancé la première tranche. Je vous demande d'apaiser ces inquiétudes, comme je vous redemande pourquoi les engagements qui avaient été pris en matière de personnel pour le nouveau DEUG technologique n'ont pas été tenus, de sorte qu'une telle formation n'a pu être lancée il y a un mois, faute de techniciens de laboratoire.

Deuxième point, la sauvegarde des grands pôles de recherche. Eux aussi participent directement de l'aménagement du territoire. Les délaisser, voire les menacer, c'est tourner le dos aux intentions affichées.

Je vous ai déjà interrogé il y a quelques mois, ici même, sur l'avenir de l'observatoire du pic du Midi, qui est un lieu à combien symbolique pour l'ensemble de la chaîne des Pyrénées et même pour notre pays, et vous aviez tenu des propos plutôt rassurants. Depuis, rien n'est venu et l'inquiétude renait. Pouvez-vous, oui ou non, donner des instructions rapides et précises au recteur et au préfet pour qu'une table ronde associant l'ensemble des collectivités publiques et l'université concernées permette de définir l'avenir du site dans le cadre du développement du pôle universitaire tarbais? Je vous en remercie à l'avance.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, il faut, vous avez raison, que l'éducation participe à l'aménagement du territoire, mais de manière rationnelle.

On peut dire aujourd'hui qu'une partie des difficultés que les étudiants rencontrent dans les grandes universités sont dues à l'ouverture massive d'antennes universitaires, très consommatrices de postes, souvent dans des bassins qui ne comportent pas un nombre d'étudiants suffisant pour les faire fonctionner correctement. On a vu aujourd'hui à la télévision le contraste entre des antennes universitaires où il fallait regrouper plusieurs sections pour avoir un effectif cohérent et des universités complètement saturées.

Il est clair que l'avenir, c'est une meilleure répartition de l'enseignement supérieur sur le territoire, mais en tenant compte de critères objectifs d'implantation. D'abord, la démographie étudiante doit être étudiée plus sérieusement. Je pourrais vous citer quelques exemples d'IUT qui ont été ouverts dans des bassins démographiques tellement inférieurs au minimum nécessaire que nous n'arriverons pas à les faire fonctionner correctement. Je crains que beaucoup, mais je ne citerai pas de noms, l'aient été pour des raisons politiques!

**M. Louis Mexandeau et M. Jacques Guyard.** En Corrèze?

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Il faut donc mettre en place des critères objectifs pour permettre l'ouverture de futures antennes universitaires dans des villes moyennes, en accord avec les collectivités locales, avec les acteurs économiques et, surtout, avec les universités-mères, car on a dans certains cas ouvert des départements d'IUT contre leur avis, ce qui, je crois est une erreur.

S'agissant du partenariat avec les collectivités locales, étant moi-même responsable de plusieurs collectivités locales, j'y suis attaché autant que vous. Je crois d'ailleurs que, dans le plan Université 2000, dans certaines régions en tout cas, les collectivités locales avaient été mises devant le fait accompli. C'est la raison pour laquelle je n'avais pas encore annoncé que l'Etat consacrerait plus de trois milliards de francs supplémentaires au nouveau programme de constructions qui succèdera au plan Université 2000. Il me semblait plus correct d'attendre l'accord des collectivités locales qui est en train de se réaliser dans le cadre de la négociation des contrats de plan. Cela étant, puisque l'on a voulu me faire dire qu'il n'y avait plus rien après 1995, qu'il n'y avait plus d'avenir après Université 2000, j'ai souhaité confirmer aujourd'hui qu'il y aurait un plan pour les années 1995-1998, doté déjà de plus de trois milliards de francs.

Dans votre région, toutes les opérations prévues dans le plan Université 2000 seront financées. J'en prends l'engagement.

Tout ce qui était prévu, dans le plan Université 2000 hors Ile-de-France sera, je le répète, financé avant 1995, et je vous assure que le ministère de l'enseignement supérieur fait tout ce qui est en son pouvoir pour que les crédits soient débloqués dans les meilleures conditions et que les procédures techniques d'autorisation de construction soient raccourcies. J'espère d'ailleurs que vous m'aidez, au printemps, à mettre au point une nouvelle législation en matière de déconcentration pour que les recteurs puissent avoir un peu plus d'autonomie sur place pour les constructions universitaires.

S'agissant maintenant de l'observatoire du pic du Midi, je vous confirme que j'ai bloqué le mécanisme qui conduisait à sa fermeture. Les collectivités locales, les scientifiques et les autorités rectores cherchent à élaborer un projet. Pour le moment, ils ne m'en ont pas proposé, mais ils ont mandat pour en bâtir un. En attendant, j'ai complètement bloqué le processus de fermeture et j'attends des propositions qui sont en cours d'élaboration, je le répète. Sur le plan technique, entre les scientifiques, le recteur, le préfet et les collectivités locales.

**M. le président.** Mes chers collègues, il est dix-neuf heures trente. Il nous reste cinq questions du groupe RPR, une question du groupe UDF et un amendement. Je pense que personne ne verra d'inconvénient à ce que nous poursuivions la séance jusqu'à la fin du débat? (*Assentiment.*)

Nous revenons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. Serge Poignant.

**M. Serge Poignant.** Monsieur le ministre, je serai très bref. Je souhaitais vous poser une question sur la décentralisation de la recherche. M. Leroy vous ayant interrogé sur ce point et M. Glavany y ayant fait allusion, je ne la développerai pas. Simplement, la région à laquelle j'appartiens, et que vous connaissez bien, est loin en arrière en matière de recherche. S'il vous faut des soutiens pour les arbitrages, je crois que nous serons assez nombreux! Pensez-vous vraiment avoir les moyens suffisants pour atteindre l'objectif que vous vous êtes fixé dans le délai imparti?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, j'ai indiqué que les moyens pour 1994 nous permettraient d'avancer sur les opérations en cours et d'en lancer de nouvelles, et que j'avais demandé au Premier ministre une enveloppe hors contractualisation pour réaliser des opérations supplémentaires.

Par ailleurs, dans le cadre de la négociation des contrats de plan, il existe une enveloppe permettant de corriger certaines inégalités qui sont apparues du fait du mécanisme de calcul des contrats de plan. Le Premier ministre a déjà indiqué qu'un certain nombre de régions bénéficieraient de cette enveloppe supplémentaire. Pas la Bretagne, monsieur Josselin, qui a la plus belle enveloppe que l'on puisse imaginer.

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** C'est encore trop peu ! (*Sourires.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Boyon.

**M. Jacques Boyon.** Monsieur le ministre, en tant qu'élu de l'Ain, et comme beaucoup d'autres, je me suis rendu compte, il y a quelques années, que l'enseignement supérieur et la recherche étaient un levier et un moteur indispensables au développement d'un département.

L'Ain a donc fait un effort considérable puisque deux ans, en 1992 et 1993, il a créé et mis en service deux ensembles : à Bourg-en-Bresse, dans l'industrie alimentaire, un pôle d'industrie et de recherche et un IUT. et à Oyonnax, un pôle de recherche en plasturgie et une école supérieure d'ingénieurs, dont M. le Premier ministre a posé récemment la première pierre.

C'est dire que, jusqu'à une date très récente, mon département pouvait légitimement être ignoré de votre ministère, mis à part le Centre européen de recherche nucléaire, que nous partageons avec l'Etat de Genève. Il a donc la malchance de se manifester en un temps de rigueur mais, puisque vous venez de dire que vous voulez renforcer le poids de la recherche en province, en voici une occasion.

Aux outils d'enseignement supérieur et de recherche que je viens d'évoquer, que, personnellement, je crois remarquables et que j'aimerais vous faire découvrir si vous en avez un jour prochain le loisir, il faudrait donner rapidement les moyens humains et financiers de bien fonctionner.

J'ai appelé l'attention de votre collègue M. le ministre de l'agriculture, qui en est le tuteur, sur la recherche dans le domaine des produits et technologies alimentaires. Je souligne tout de même qu'une antenne du CNRS travaille sur un champ qui me semble avoir grand intérêt pour notre agriculture et pour notre industrie, ce qu'en appelle les produits du terroir ou les appellations d'origine contrôlée, et je souhaiterais que vous renforciez ses moyens d'action.

En revanche, pour la plasturgie, en accord avec mon collègue et ami Lucien Guichon, député-maire d'Oyonnax, je viens vous demander un soutien et un effort.

L'industrie française de la plasturgie n'a pas encre fait l'objet de la part des pouvoirs publics d'une politique clairement définie et soutenue face à la concurrence redoutable de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne ou du Portugal. Son avenir dépend pour une large part de la recherche. La profession l'a compris, elle s'y attache. La région et le département y apporteront leur contribution, mais il faut que l'Etat s'y associe. Avez-vous l'intention de faciliter l'arrivée de nouveaux chercheurs ainsi que l'implantation et l'équipement de nouveaux laboratoires,

notamment à Oyonnax ? Et surtout, comment et selon quelles procédures pouvons-nous amorcer efficacement dans l'Ain une intervention qui serait la première de votre ministère ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** S'agissant du projet concernant le génie alimentaire, le projet Alimenrec, nous allons, monsieur le député, lui adjoindre un soutien des établissements de recherche et des universités. Nous sommes déjà en train d'y travailler, à votre demande et à celle du Premier ministre.

Le pôle de plasturgie à Oyonnax est évidemment un secteur essentiel pour votre département. Chacun sait que c'est le premier pôle de France dans ce domaine. Je crois même que 40 p. 100 de la plasturgie française y est concentrée.

L'école de plasturgie pourra recevoir des boursiers - c'est un point important pour son développement - dès que sa reconnaissance par l'Etat sera achevée, ce qui, à ma connaissance, est en cours puisque l'établissement est d'ores et déjà habilité par la commission des titres d'ingénieur à délivrer un titre d'ingénieur diplômé.

Le projet de centre de ressources et de technologie est à l'étude dans le cadre des contrats de plan Etat-région, et cela pourrait être la première participation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans votre région, si toutefois l'accord peut intervenir sur ce projet entre le préfet de région et le président du conseil régional.

J'ajouterai, concernant l'école, qu'une subvention de fonctionnement pourrait éventuellement lui être accordée lorsque sa reconnaissance par l'Etat sera effective.

**M. le président.** La parole est à M. Christian Estrosi.

**M. Christian Estrosi.** Monsieur le ministre, l'université de Nice - Sophia-Antipolis a connu au cours des dernières années une formidable expansion, associée notamment au développement de la technopole de Sophia-Antipolis. Pour poursuivre ce développement et, surtout, pour faire face à l'accroissement du nombre d'étudiants prévu pour les années à venir, elle a besoin de nouveaux locaux. Ainsi, il est prévu qu'elle comptera plus de 31 000 étudiants en l'an 2000, alors qu'elle en compte aujourd'hui 25 000.

Les responsables de l'université estiment qu'il conviendrait d'ores et déjà, pour répondre à cette augmentation, de construire plus de 15 000 mètres carrés de locaux supplémentaires.

Ce chiffre constitue l'hypothèse la plus basse, qui ne prend pas en compte le rattrapage sur les sites existants, où le ratio est de 1,7 mètre carré par étudiant, alors que la base normale est de 3,4 mètres carrés, pour les filières lettres et droit.

Les bibliothèques, restaurants, logements universitaires, locaux de recherche et installations sportives viennent s'ajouter à ces données. De fait, si l'on intègre l'ensemble de ces paramètres, la surface totale à construire pour l'université de Nice s'établit à près de 70 000 mètres carrés.

Monsieur le ministre, je connais l'attachement que vous portez au développement de l'université de Nice et au développement de la technopole de Nice - Sophia-Antipolis, que vous avez d'ailleurs visitée récemment. Je souhaiterais savoir quelle place vous souhaitez accorder dans ce budget et au cours des années futures à la satisfaction des besoins induits par l'expansion de l'université de Nice.

Je tiens également à souligner, dans la perspective du développement de cette université, combien un projet d'implantation au cœur même de la ville de Nice, sur le site de l'ancienne gare du Sud, actuellement propriété de l'Etat, répondrait aux attentes de l'université, mais aussi s'inscrirait dans une politique d'aménagement du territoire particulièrement ambitieuse.

En effet, une pression s'exerce de la part de certains pour que ce pôle soit aménagé dans la proche banlieue niçoise, ce qui me paraît un leurre car nous savons que toute université implantée en banlieue ou en périphérie est actuellement vouée à l'échec, alors que, implantée au cœur des villes, c'est un extraordinaire pôle de développement économique, qui répond en outre à une attente sociale de la part des étudiants. La gare du Sud est propriété de l'Etat. L'université serait favorable à une telle implantation, au cœur d'un quartier du vieux Nice qui est en pleine paupérisation. Je souhaite du fond du cœur que vous donniez un avis favorable au choix de cet emplacement et que ce pôle obtienne votre soutien.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, vous avez raison de souligner que les locaux actuels de l'université de Nice ne permettent pas d'accueillir, en tout cas, les effectifs prévus pour les années à venir. Nous devons donc poursuivre l'effort.

J'ai indiqué clairement au préfet de région ce qui devait être contenu dans le « noyau dur » des contrats de plan et dans la poursuite au-delà de 1995 du programme Université 2000.

J'ajoute que, si l'exécution de ce programme s'effectue à un rythme normal en ce qui concerne la mise à disposition des crédits, ce rythme aurait pu être plus rapide si la rareté des terrains à Nice ne l'avait pas entravé.

C'est pourquoi votre proposition de développer l'université de Nice en centre ville sur le site de la gare du Sud recueille mon accord. Je vous l'ai déjà dit : elle est bienvenue, à condition toutefois que les conditions offertes à l'université et à l'Etat par la ville de Nice soient correctes dans cette opération d'urbanisme, qui est une opération un peu complexe. Vous le savez comme moi : le vrai problème réside dans le désaccord qui existe aujourd'hui entre l'université et la ville de Nice.

Nous ne pouvons pas, car ce ne serait pas conforme au souci normal de concertation qui doit être de règle entre l'Etat et les collectivités locales, imposer nos vues. Nous devons arriver à convaincre la ville de Nice du caractère judicieux du choix que vous proposez, lequel correspond au choix de l'université et correspond d'ailleurs à un mouvement plus général de retour en centre ville des universités.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Marsaud.

**M. Alain Marsaud.** Monsieur le ministre, j'ai quelque réticence à vous poser aujourd'hui une question à caractère local, alors même que des problèmes à caractère national se posent à l'université, mais cette procédure du budget est peut-être, pour nous parlementaires, le meilleur moyen de nous renseigner sur l'état d'achèvement de certains travaux.

En effet, le 29 juillet 1993, le Premier ministre m'adressait une lettre concernant l'incidence que les mesures de restructuration de la défense auraient sur le site de Limoges.

Dans cette lettre, il évoquait la constitution d'un groupe de travail interministériel devant lui rendre compte, sous trois mois, des conditions dans lesquelles l'enseignement supérieur pourrait être développé à Limoges.

Il indiquait que le travail de ce comité devrait tenir compte du potentiel de fréquentation et des débouchés qui résultent de la perspective du prochain désenclavement, des besoins actuels des entreprises et de ce que générerait une activité exportatrice de nouveaux savoir-faire.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, qu'un projet d'école supérieure de commerce est actuellement présenté par la chambre de commerce et d'industrie de Limoges. Il est indispensable, pour renforcer l'enseignement supérieur dans une région défavorisée dans ce domaine - Limoges possède une moyenne de 48,4 étudiants pour 1 000 habitants, alors que la moyenne des vingt et une capitales régionales est de 74,2 - ainsi que pour donner aux entreprises le potentiel humain nécessaire dans un contexte de concurrence de plus en plus sévère.

Ce projet vise à créer un pôle d'enseignement supérieur de formations industrielles et de gestion, en rapprochant les projets pédagogiques de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges d'une école d'ingénieurs informatique et de la future école supérieure de commerce.

Il permettra, à moyen terme, ainsi que le souligne le Premier ministre, de rétablir et renforcer le potentiel de Limoges.

Je vous prie, monsieur le ministre, de bien vouloir m'indiquer les orientations que la commission a pu prendre sur cette question et de faire le point du dossier, notamment sur l'autorisation d'ouverture qui a été déposée.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a rendu un avis favorable à ce projet. Il incombe désormais au ministère du commerce et au ministère de l'industrie d'autoriser la chambre de commerce et d'industrie de Limoges à ouvrir le nouveau service d'enseignement consulaire qu'est l'école supérieure de commerce, ce qui, me semble-t-il, ne devrait soulever aucune difficulté.

C'est donc une opération qui est désormais engagée.

**M. le président.** La parole est à M. Yves Deniaud.

**M. Yves Deniaud.** Les délocalisations universitaires vers les villes moyennes sont maintenant le résultat d'un mouvement irréversible autant qu'indispensable. Elles ont certes été prises en compte dans le plan Université 2000, mais - on le constate à la mise en œuvre - de façon tout de même un peu sommaire.

En effet, les clés de répartition des financements sont les mêmes pour ces délocalisations que pour les simples extensions des sites universitaires traditionnels, dont le coût proportionnel est forcément moins élevé.

L'effort ainsi demandé à des collectivités aux moyens limités est énorme, car tout est à mettre en œuvre *ex nihilo* : les locaux d'enseignement et les locaux administratifs, mais aussi l'hébergement, la restauration, les loisirs, etc.

Par ailleurs, les mêmes collectivités sont sollicitées pour financer des établissements d'enseignement supérieur privés, dont le développement est important et qui concernent souvent des secteurs technologiques très porteurs, pour les étudiants comme pour l'environnement économique.

J'ai naturellement à l'esprit, vous le comprendrez, l'exemple de l'école d'ingénieurs en plasturgie d'Alençon, qui est le deuxième site de formation en plasturgie, après celui de Rhône-Alpes, dont il a été question tout à l'heure.

Les promoteurs de projets de ce genre, en l'occurrence la chambre de commerce et la chambre syndicale professionnelle, ne peuvent faire face à la masse des investissements. L'apport des collectivités locales est indispensable. Mais l'effort est très lourd pour ces dernières, qui sont également sollicitées pour une partie du fonctionnement initial.

Les difficultés financières, jointes à l'« empilage » des financements croisés, lesquels imposent l'accord de quatre niveaux de décision, risquent, je le crains, de faire capoter ou d'amoindrir des projets indispensables.

Ne croyez-vous pas qu'il faudrait donner un coup de main supplémentaire, à la fois sur le plan financier et sur le plan méthodologique - par « méthodologique », j'entends une solution à ce problème des financements croisés - aux implantations dans les villes moyennes, afin qu'elles réussissent à prendre toute la part d'enseignement supérieur public et privé qui doit être la leur ?

En effet, sans des réalisations suffisantes sur ces sites à taille humaine, nous ne parviendrions certainement pas à fournir les capacités d'accueil de qualité qui font défaut dans l'héritage qui nous a été transmis et dont la demande s'est exprimée aujourd'hui.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, votre intervention montre bien à quel point il nous faut adopter une démarche rationnelle face aux nouvelles implantations d'antennes universitaires : il nous faut mettre au point une véritable carte universitaire.

On le voit bien : un certain nombre d'antennes - je ne pense pas uniquement à celle d'Alençon - ont été conçues de telle manière qu'il y a aujourd'hui une difficulté en raison de la trop faible offre d'enseignement supérieur dans un site.

Il faut désormais que nous confortions les antennes qui existent. On ne peut pas laisser pendant des années un seul département d'IUT ou une seule école vivre dans une ville moyenne où il n'y a pas, autour, la vie universitaire qui justifie les investissements des collectivités locales.

La politique de ce Gouvernement sera désormais de concentrer, de « sécuriser », de « solidifier » les implantations qui existent avant d'en créer de nouvelles.

S'agissant des problèmes de financement, il est clair que, dans de nombreux cas, les collectivités locales sont venues trouver le Gouvernement en lui demandant de créer une antenne universitaire et en lui disant : « Ne vous inquiétez pas ! Nous allons assurer leur financement. » Deux ans après, les mêmes collectivités locales reviennent vers le Gouvernement en disant : « Mais c'est votre responsabilité ! C'est à vous de financer ! »

Elles ont raison ! Simplement, il aurait peut-être fallu que le Gouvernement soit plus ferme à l'origine et n'engage les opérations que lorsqu'il avait les moyens de les réaliser.

Pour ce qui me concerne, je vais tout mettre en œuvre pour que toutes les opérations qui sont aujourd'hui financées par les collectivités locales et les budgets de fonctionnement qui sont assurés par les collectivités locales puissent, progressivement bien sûr, être pris en charge par

l'Etat. Mais cela impose des limites à la mise en œuvre d'opérations nouvelles.

Enfin, permettez-moi de vous dire - mais c'est là un clin d'œil - que, si Alençon est le deuxième pôle de la plasturgie au plan national, c'est beaucoup grâce aux établissements industriels qui se trouvent dans le département voisin de la Sarthe. (*Sourires.*)

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe UDF. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

**M. Jean-Pierre Foucher.** Monsieur le ministre, lors d'un comité interministériel de 1992, un précédent gouvernement avait envisagé la délocalisation de l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort.

Il semble, d'après les propos qui ont été tenus lors du CIAT de Mende en juillet 1993, que cette délocalisation soit maintenue. Cependant, certains s'inquiètent aujourd'hui du fait que la clinique attachée à l'école serait également fermée.

Vous connaissez comme moi la renommée de cette école, en France comme à l'étranger. Vous comprenez l'émoi des professeurs et des élèves.

Ils voudraient savoir quelles sont les intentions du Gouvernement. S'agit-il d'une simple délocalisation, d'une fermeture de la clinique ou d'une fermeture de l'ensemble de l'école ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je suis désolé, monsieur Foucher, de vous décevoir, mais c'est une question qui n'est absolument pas de la compétence du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, puisque cette école est sous la tutelle du ministre de l'agriculture.

Je ne voudrais pas gêner le ministre de l'agriculture, qui a sûrement le plus grand attachement pour l'école de Maisons-Alfort et qui aura certainement à cœur, avec vos conseils, de régler ce problème au mieux des intérêts nationaux.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

### I. - Enseignement supérieur

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Enseignement supérieur et recherche : I. - Enseignement supérieur. »

#### ETAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 687 754 493 francs ;

« Titre IV : moins 1 331 726 250 francs. »

#### ETAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).*

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 103 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 388 750 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 3 883 080 000 francs ;

« Crédits de paiement : 2 774 355 000 francs. »

Conformément à la décision de la conférence des présidents, le vote par scrutin public sur les crédits inscrits au titre III de la ligne « Enseignement supérieur et recherche : I. - Enseignement supérieur » aura lieu mardi 16 novembre après-midi, après la communication hebdomadaire du Gouvernement.

Sur le titre IV de l'état B, M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, et M. Jacquemin, rapporteur spécial, ont présenté un amendement, n° 10, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 40 millions de francs. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le caractère un peu provocateur de cet amendement ne vous a pas échappé. Il ne s'agit pas d'un exercice de flagellation du rapporteur du président de la commission des finances ou des commissaires. Mais il est un moyen d'interpeller le Gouvernement sur l'évolution des subventions accordées à l'enseignement supérieur privé.

Cette question se pose en termes d'équité. En effet, si l'on regarde leur évolution dans le temps depuis quatre ou cinq années, on s'aperçoit que, compte tenu de l'augmentation du nombre d'étudiants et de l'érosion monétaire, les crédits de subventions ont diminué de 25 p. 100.

Or, monsieur le ministre, vous connaissez le rôle joué actuellement par l'enseignement supérieur privé : 25 p. 100 des ingénieurs formés dans ce pays le sont par l'enseignement supérieur privé.

Certes, on ne peut évidemment comparer la structure de financement d'un établissement public et celle d'un établissement privé. Mais je prendrai le cas de deux écoles, l'une du secteur privé, l'autre du secteur public. Dans le premier cas, la part de l'Etat est de 13 p. 100 ; dans le second cas, elle est de 87 p. 100. Ces proportions n'ont aucune commune mesure.

La commission des finances entend simplement appeler l'attention du Gouvernement sur le fait qu'une érosion aussi forte des subventions met en réelle difficulté l'enseignement supérieur privé.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Il est vrai que l'enseignement supérieur privé joue un rôle essentiel, en particulier dans la formation des cadres du secteur industriel et commercial.

J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer devant cette assemblée que près de 40 p. 100 de nos ingénieurs étaient formés dans l'enseignement supérieur privé.

Le concours financier de l'Etat, qui avait stagné pendant plusieurs années, s'accroît de 7,2 millions dans le projet de budget pour 1994. Cela représente une hausse de près de 6 p. 100 par rapport au budget de 1993, pourcentage légèrement supérieur à l'augmentation moyenne des crédits de l'enseignement supérieur.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Ça, c'est vrai !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Cet effort peut paraître inadapté, voire insuffisant. Il n'est pourtant pas négligeable et permet de couvrir en partie les conséquences de l'érosion monétaire, ce qui n'a pas été le cas depuis 1988.

Mais il ne répond pas, c'est vrai, au problème de la diminution des ressources propres, essentiellement celles de la taxe d'apprentissage, ni à celui de l'augmentation sensible des effectifs.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité engager une réflexion avec les représentants de l'enseignement supérieur privé en vue de définir avec eux les bases d'une politique contractuelle en fonction d'objectifs de développement.

Ce changement de politique dépasse évidemment le cadre du seul exercice budgétaire pour 1994. Et, si vous m'apportez votre soutien, je suis décidé, dans cet esprit, à poursuivre l'effort, même modeste, inscrit en 1994.

En conséquence, je demande à l'Assemblée de rejeter cet amendement, dont l'adoption rendrait vains tous mes efforts.

**M. le président.** La parole est à M. Louis Mexandeau.

**M. Louis Mexandeau.** Je croyais que M. Jacquemin s'était engagé à petits pas sur le chemin de Damas (*Sourires*) et que, pour réserver enfin à l'enseignement public la part qui lui était due, il proposait de réduire les crédits de l'enseignement privé de 40 millions de francs.

Cette position s'expliquerait d'ailleurs par le fait que le Gouvernement a fait un effort important, qui dépasse de loin ce qui avait été prévu dans les accords passés, entre M. Lang et M. Cloupet. Ou plutôt, il a mobilisé d'un seul coup tous les crédits.

Pour ma part, je serais au contraire tenté de multiplier par cinq cette réduction de crédits et d'opérer un transfert sur l'enseignement public. Cela permettrait de payer les 800 postes d'enseignants qui manquent cruellement à cette rentrée !

**M. Francis Saint-Ellier.** Décidement, M. Mexandeau n'a rien compris !

**M. le président.** La parole est à M. Yves Fréville.

**M. Yves Fréville.** J'ai été tout à fait sensible aux propos de M. le ministre relatifs au changement de politique qu'il voulait engager sur le financement de l'enseignement technologique privé.

Effectivement, nous avons de très nombreuses écoles d'ingénieurs, qui ont d'ailleurs suivi le conseil du Président de la République de doubler le nombre d'ingénieurs, en particulier du groupe FESIC-GEFIRN. Je pense à l'ICAM à Nantes ou l'école de Broglie à Rennes.

Mais je me permets, monsieur le ministre, de rappeler un fait. En 1988 ou 1989, M. Rocard lui-même, alors Premier ministre, avait été très sensible à la situation de l'enseignement privé et avait accepté un amendement qui augmentait les crédits de 5 millions de francs, qui avait permis d'améliorer la situation.

Or, l'année suivante, ce crédit de 5 millions de francs n'avait pas été reconduit.

J'espère que, pendant le temps de réflexion que permettra la navette, une solution pourra être trouvée allant dans le sens de ce que je viens d'indiquer.

Il serait donc souhaitable que l'amendement fût retiré.

**M. le président.** Monsieur Jacquemin, cédez-vous à cette sollicitation ?

**M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial.** M. Fréville exprime bien le souhait de la commission des finances et M. le ministre a bien ouvert le champ de la discussion. Cela est utile et nécessaire. Dans ces conditions, je retire l'amendement.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Nous sommes contre la proposition du ministre !

**M. le président.** Note a été prise de votre interdiction, monsieur Gayssot.

L'amendement n° 10 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

Je constate que le groupe socialiste et le groupe communiste votent contre.

*(La réduction de crédits est adoptée.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

Je constate que le groupe socialiste et le groupe communiste votent contre.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

Je constate que le groupe socialiste et le groupe communiste votent contre.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)*

## II. - Recherche

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Enseignement supérieur et recherche : II. - Recherche. »

### ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : moins 433 044 884 francs ;

« Titre IV : 584 688 848 francs. »

### ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 16 000 000 francs.

« Crédits de paiement : 8 000 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 7 220 723 000 francs.

« Crédits de paiement : 5 017 706 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.

Je constate que le groupe socialiste et le groupe communiste votent contre.

*(La réduction de crédits est adoptée.)*

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV.

Je constate que le groupe socialiste et le groupe communiste votent contre.

*(Le titre IV est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

Je constate que le groupe socialiste et le groupe communiste votent contre.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

Je constate que le groupe socialiste et le groupe communiste votent contre.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## DÉPÔT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu, le 12 novembre 1993, de M. Pierre Bédier, un rapport n° 706 fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de résolution de M. Jacques Barrot et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds affectés à la formation professionnelle (n° 551).

J'ai reçu, le 15 novembre 1993, de M. Denis Jacquat, un rapport n° 708 fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

3

## DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SENAT

**M. le président.** J'ai reçu, le 12 novembre 1993, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi quinquennale, modifié par le Sénat, relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

Ce projet de loi, n° 707, est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

4

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mardi 16 novembre 1993, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536.

Premier ministre : services généraux, secrétariat général de la défense nationale, Conseil économique et social, Plan, budget annexe des Journaux officiels, rapatriés :

MM. Jean-Pierre Balligand : services généraux, Conseil économique et social, Plan, Journaux officiels (annexe n° 34) ; André Rossi : secrétariat général de la défense nationale (annexe n° 35) et Ladislas Poniatowski : rapatriés (annexe n° 36), rapporteurs spéciaux au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexes n° 34, 35 et 36 au rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général) ;

M. Bernard Leccia, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 581, tome XV : rapatriés) ;

M. Gilbert Meyer, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 583-tome III : secrétariat général de la défense nationale) ;

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 585, tome XVI : Plan).

A seize heures, deuxième séance publique :

Communication du Gouvernement sur l'achèvement des travaux du Grand Louvre ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536 :

Explications de vote et vote par scrutin public sur les crédits inscrits au titre III de la ligne : « Enseignement supérieur et recherche : I. - Enseignement supérieur » ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

Economie et budget : charges communes et articles 55 et 56, services financiers ; budget annexe de l'Imprimerie nationale ; budget annexe des Monnaies et médailles ; comptes spéciaux du Trésor (articles 34 à 39) et taxes parafiscales (lignes 1 à 45 et 48 à 70 de l'état E et article 40) :

MM. Yves Fréville : charges communes (annexes n° 15) ; Jean Royer : services financiers, Imprimerie nationale, Monnaies et médailles (annexe n° 16), Patrick Devedjian : comptes spéciaux du Trésor, entreprises publiques et privatisations (annexe n° 43) et Jean Tardito : taxes parafiscales (annexe n° 44), rapporteurs spéciaux au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexes n° 15, 16, 43 et 44 au rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

#### VOTES PAR SCRUTIN PUBLIC REPORTÉS PAR DÉCISION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

**M. le président.** Cet après-midi, après la communication hebdomadaire du Gouvernement : explications de vote et vote sur les crédits inscrits au titre III de la ligne : « Enseignement supérieur et recherche : I. - Enseignement supérieur. »

Jeudi 18 novembre 1993, à quinze heures : explications de vote et vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1994.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT

#### CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 16 novembre 1993**, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

#### COMMISSION MIXTE PARITAIRE

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI QUINQUENNALE RELATIF AU TRAVAIL, À L'EMPLOI ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

#### Composition de la commission

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le **lundi 15 novembre 1993** et par le Sénat dans sa séance du **mercredi 10 novembre 1993**, cette commission est ainsi composée :

#### Députés

*Titulaires :* MM. Michel Péricard, Jean-Yves Chamard, Jean-Pierre Delalande, Denis Jacquat, Hervé Novelli, René Couanau, Michel Berson.

*Suppléants :* MM. Pierre Bedier, Jean-Paul Anciaux, Jean Ueberschlag, Mme Bernadette Isaac-Sibille, M. Claude Goasguen, Mme Martine David, M. Maxime Gremetz.

#### Sénateurs

*Titulaires :* MM. Jean-Pierre Fourcade, Louis Souvet, Jean Madelain, Jacques Legendre, Jean Chérioux, Mmes Marie-Madeleine Dieulungard, Michelle Demessine.

*Suppléants :* M. Charles Descours, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Claude Huriet, Pierre Louvor, Charles Metzinger, Guy Robert. Mme Nelly Rodi.

#### NOMINATION DU BUREAU

Dans sa séance du lundi 15 novembre 1993, la commission mixte paritaire a nommé :

*Président :* M. Michel Péricard.

*Vice-président :* M. Jean-Pierre Fourcade.

*Rapporteurs :*

- à l'Assemblée nationale : M. Denis Jacquat ;

- au Sénat : MM. Louis Souvet et Jean Madelain.

#### TRANSMISSIONS DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 10 novembre 1993, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

- proposition de règlement CEE du Conseil précisant les définitions pour l'application des interdictions énoncées à l'article 104 et à l'article 104 B, paragraphe I, du traité instituant la Communauté européenne et proposition de règlement CEE du Conseil précisant les définitions en vue de l'application de l'interdiction de l'accès privilégié énoncée à l'article 104 A du traité instituant la Communauté européenne (E 138) ;

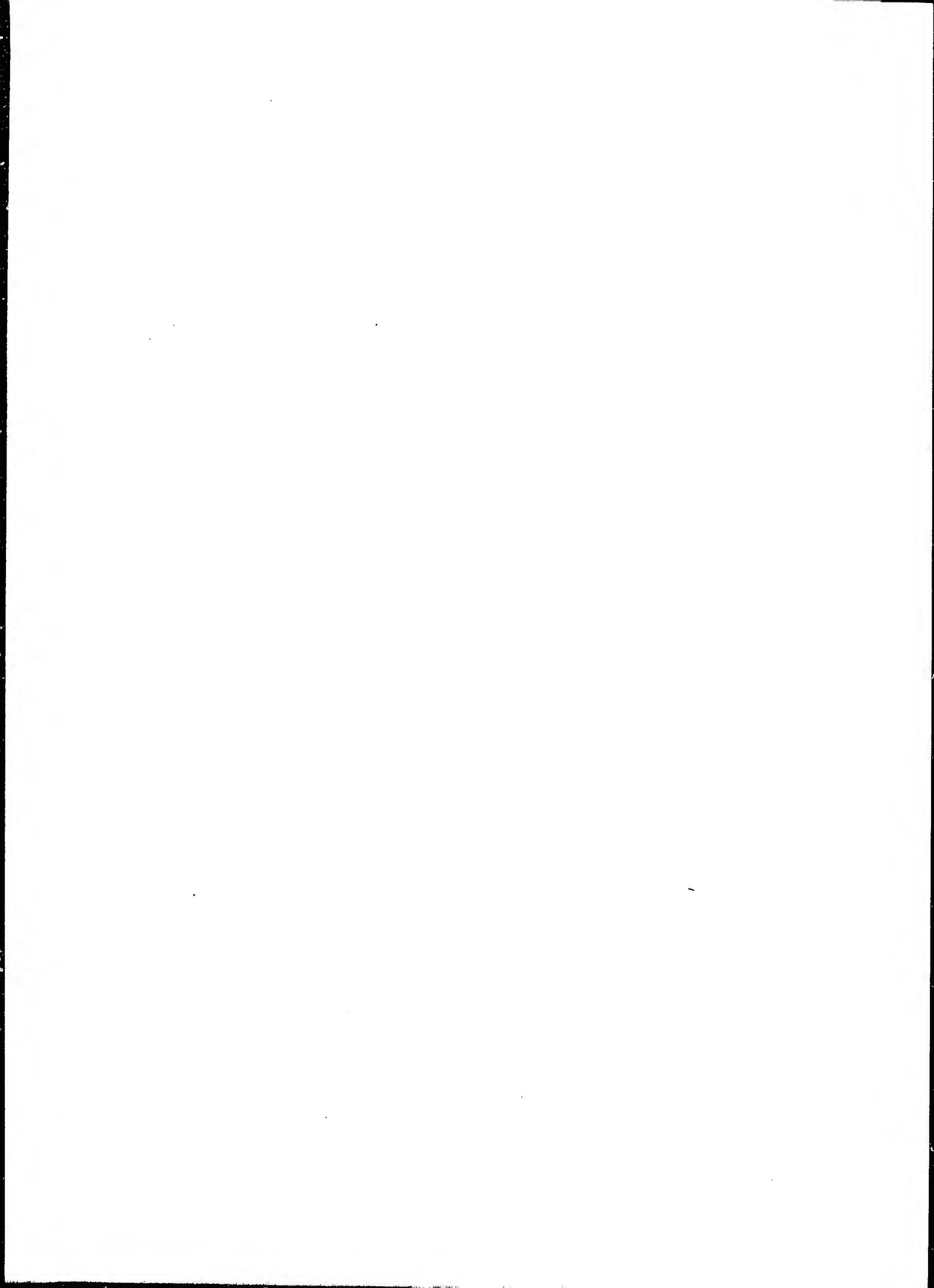
- proposition de décision du Conseil relative à la consultation de l'Institut monétaire européen par les autorités des Etats membres au sujet de projets de dispositions législatives (E 139).

#### NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre en date du 10 novembre 1993 qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires les propositions d'actes communautaires suivantes :

E 57. - Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord de coopération pour la protection des côtes et des eaux du nord-est de l'Atlantique contre la pollution. COM (92) 564 FINAL.

E 94. - Projet de décision du Conseil approuvant la modification par la Commission du règlement (Euratom) n° 3227/76 de la Commission du 19 octobre 1976, portant application des dispositions sur le contrôle de sécurité d'Euratom. COM (93) 294 FINAL.



ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
03	Compte rendu..... 1 an	114	912	<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
33	Questions..... 1 an	113	594	
83	Table compte rendu.....	55	95	
93	Table questions.....	54	103	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu..... 1 an	104	574	
35	Questions..... 1 an	103	375	
85	Table compte rendu.....	55	89	
95	Table questions.....	34	57	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 an	704	1 707	
27	Série budgétaire..... 1 an	212	334	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
09	Un an.....	703	1 668	
<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
<b>En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.</b>				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

